

Note méthodologique

Système français de comptabilité nationale

LES COMPTES DU RESTE DU MONDE OPERATIONS NON FINANCIERES

Base 2014

N° 2 – MAI 2018

Note méthodologique

Système français de comptabilité nationale

LES COMPTES DU RESTE DU MONDE OPERATIONS NON FINANCIERES

Base 2014

Auteurs :

Philippe Gallot, David Berthier, Jérémie Montornès

Remerciements :

Ronan Mahieu, département des Comptes nationaux

Base 2014 des comptes nationaux

Liste des notes méthodologiques parues jusqu'en mai 2018

- | | |
|--|-----------------|
| 1. Le partage volume-prix
Base 2014
Lorraine Aeberhardt, Claire Bidault | Mai 2018 |
| 2. Le compte du reste du monde - Opérations non financières
Base 2014
Philippe Gallot, David Berthier, Jérémie Montornès | Mai 2018 |

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 LA REPRÉSENTATION DES RELATIONS DE L'ÉCONOMIE NATIONALE AVEC L'EXTERIEUR EN COMPTABILITÉ NATIONALE.....	7
A LE COMPTE DU RESTE DU MONDE DANS LE TABLEAU ÉCONOMIQUE D'ENSEMBLE : UN « COMPTE DE BOUCLAGE ».....	7
B LES FLUX PHYSIQUES D'ÉCHANGES DE BIENS ET DE SERVICES PAR PRODUIT DANS LE TABLEAU DES ENTRÉES-SORTIES (TES) : ARTICULATION AVEC LE TEE.....	8
C LE RESTE DU MONDE ET LES GRANDS AGRÉGATS DE L'ÉCONOMIE NATIONALE : PRODUIT INTÉRIEUR BRUT, REVENU NATIONAL BRUT, REVENU NATIONAL DISPONIBLE BRUT, ÉPARGNE NATIONALE ET CAPACITÉ DE FINANCEMENT DE LA NATION.....	9
D L'INTERPRÉTATION DU COMPTE DU RESTE DU MONDE.....	11
CHAPITRE 2 GÉNÉRALITÉS SUR LE COMPTE DU RESTE DU MONDE.....	15
A L'ÉCONOMIE NATIONALE ET LES UNITÉS ÉCONOMIQUES NON RÉSIDENTES.....	15
B LA STRUCTURE DU COMPTE DU RESTE DU MONDE.....	16
C LE CAS PARTICULIER DES INVESTISSEMENTS DIRECTS : LIEN AVEC LE COMPTE FINANCIER.....	20
D REVENU NATIONAL ET REVENU NATIONAL DISPONIBLE.....	22
E DEUX SOURCES D'INFORMATION PRINCIPALES.....	22
1 <i>Les statistiques douanières</i>	22
2 <i>La Balance des paiements</i>	25
F MISE EN COHÉRENCE DES SOURCES.....	26
CHAPITRE 3 LE COMPTE EXTÉRIEUR DES BIENS ET DES SERVICES.....	29
A LES ECHANGES DE BIENS.....	29
1 <i>La mesure des échanges de biens en valeur</i>	29
1.1 Définition et contenu des échanges de biens.....	29
1.2 Deux modes de valorisation des échanges de biens : « Franco à bord » (FAB) ou « Coût, assurance, fret » (CAF).....	30
1.3 La correction CAF-FAB : définition et mise en œuvre dans le TES.....	31
1.4 Le passage des données douanières en valeur aux échanges extérieurs de biens du compte du Reste du monde.....	32
1.5 Les opérations sans paiement.....	35
1.6 L'enregistrement des échanges de marchandises dans la Balance des paiements.....	36
2 <i>La mesure des échanges de biens en volume : le partage volume-prix</i>	36
B LES ÉCHANGES DE SERVICES.....	38
1 <i>Définition des échanges de services</i>	38
2 <i>Une source d'information principale : la Balance des paiements</i>	38
3 <i>Les prix des échanges extérieurs de services</i>	45
4 <i>Les échanges de services dans le compte du Reste du monde</i>	46
4.1 De la Balance des paiements au compte du Reste du monde : les postes modifiés.....	46
4.2 De la Balance des paiements au compte du Reste du monde : la « correction territoriale ».....	50
4.3 De la Balance des paiements au compte du Reste du monde : les autres postes.....	53
C LE CAS PARTICULIER DES ÉCHANGES DE SERVICES DE TRANSPORT.....	58
1 <i>Cohérence entre les échanges de biens et les échanges de services au sein du TES</i>	58
1.1 Les recommandations du SEC 2010.....	58
1.2 Un cadre comptable cohérent avec l'enregistrement des échanges de biens.....	59
a) Le transport des importations de biens.....	60
b) Le transport des exportations de biens.....	63
2 <i>De la théorie à la pratique : de la Balance des paiements au compte du Reste du monde</i>	65
2.1 Premier volet de l'évaluation des échanges de services de transport de fret : le traitement des coûts de transport entre les frontières des pays partenaires.....	66
a) Principe des corrections par « fabisation » dans la Balance des paiements.....	66

b) La « fabisation » dans le cadre comptable des comptes nationaux.....	67
c) Champ d'application des corrections portant sur les coûts de transport en territoire de transit, hypothèses.....	72
2.2 Second volet de l'évaluation des échanges de services de transport de fret : le traitement des coûts de transport sur le territoire national et en pays partenaire dans le cas particulier du fret routier.....	73
a) Principe des corrections des échanges de services de fret routier.....	73
b) Les hypothèses.....	76
c) Discussion.....	77
d) Effet de la révision des paramètres relatifs au transport routier.....	77
3 Les ajustements effectués en base 2014.....	78
CHAPITRE 4 LES OPÉRATIONS DE RÉPARTITION.....	81
A LA RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS (D1) ET LES COTISATIONS SOCIALES ET PRESTATIONS SOCIALES (D6).....	81
B LES IMPÔTS ET LES SUBVENTIONS SUR LA PRODUCTION (D2 ET D3).....	82
C LES REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ (D4).....	85
D LES REVENUS SECONDAIRES (D5-D6-D7-D9).....	92
1 Les « Autres transferts courants » (D7).....	92
2 Les transferts en capital (D9).....	94
ANNEXE La nomenclature des opérations de la comptabilité nationale.....	97

CHAPITRE 1

LA REPRÉSENTATION DES RELATIONS DE L'ÉCONOMIE NATIONALE AVEC L'EXTERIEUR EN COMPTABILITÉ NATIONALE

Le compte du Reste du monde constitue l'une des séquences de comptes économiques intégrés du Tableau économique d'ensemble (TEE) de la comptabilité nationale dont l'objet est d'offrir une représentation synthétique du fonctionnement de l'économie d'un pays. Tous les flux décrivant l'activité des unités économiques résidentes, la production, la formation des revenus issus de la richesse ainsi créée, leur utilisation et l'accumulation du capital sont décrits dans le TEE à travers des comptes imbriqués : comptes de production, d'exploitation, d'affectation des revenus primaires, de distribution secondaire du revenu, d'utilisation du revenu disponible et compte de capital. Ces comptes s'enchaînent par le biais des soldes, le solde de l'un s'inscrivant en ressources du suivant.

L'économie intérieure est subdivisée en « secteurs institutionnels » et chaque secteur regroupe des unités économiques résidentes ayant un comportement similaire. Le secteur des Ménages, ceux des Sociétés financières ou non financières et celui des Administrations publiques sont les plus importants. À chaque secteur institutionnel de l'économie domestique est ainsi associé une série de comptes. **Mais dans le fonctionnement d'une économie ouverte interviennent aussi les relations de cette économie avec l'extérieur.** Les opérations correspondantes sont récapitulées dans une série supplémentaire de comptes, appelés **comptes du Reste du monde : ils permettent de fermer le circuit économique.** En termes de champ, le Reste du monde regroupe toutes les unités économiques non résidentes qui, d'une manière ou d'une autre, sont impliquées dans des échanges avec l'économie nationale, et uniquement ces dernières. Bien que le Reste du monde ne soit pas un secteur institutionnel au sens strict de ce terme, les comptes du même nom sont organisés comme les comptes des secteurs institutionnels de l'économie nationale.

A LE COMPTE DU RESTE DU MONDE DANS LE TABLEAU ÉCONOMIQUE D'ENSEMBLE : UN « COMPTE DE BOUCLAGE »

Les relations de l'économie nationale avec l'extérieur prennent des formes diverses. En premier lieu, une partie des ressources mobilisées par le système productif est produite à l'étranger et importée ; inversement, la production domestique est en partie écoulee vers le reste du monde, sous forme d'exportations.

Des opérations de répartition donnent également lieu à des échanges de flux monétaires entre la France et le Reste du monde. Les plus importantes, en termes de flux, sont les revenus de la propriété versés ou reçus, constitués principalement d'intérêts, mais aussi de dividendes, de prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés, de bénéfices réinvestis et d'autres revenus d'investissement. Figurent également au nombre de ces transferts, les salaires versés par des entreprises non résidentes à des salariés résidents, ou perçus par des non-résidents employés par des entreprises françaises, des échanges de primes et d'indemnités d'assurance, les versements aux Institutions européennes, etc.

Compte de « bouclage » du TEE, le compte du Reste du monde est, par construction, établi du point de vue de l'extérieur. Ainsi, les flux monétaires reçus par la France (recettes) en provenance de l'étranger sont inscrits en emplois (dépenses) du compte du Reste du monde ; symétriquement, les flux monétaires versés par la France (dépenses) sont inscrits en ressources du Reste du monde (recettes).

Par exemple, les exportations de biens et de services donnent lieu à un paiement adressé à la France par le Reste du monde, pour lequel ce sont des dépenses. Les exportations sont donc inscrites en emplois dans le

compte du Reste du monde du TEE. Comme ce sont aussi des ressources monétaires (c'est-à-dire des recettes) pour l'économie nationale, elles figurent également en ressources des secteurs institutionnels domestiques (*cf. § suivant*). Symétriquement, les flux versés par la France à l'extérieur pour acheter des produits importés sont enregistrés en ressources dans le compte du Reste du monde, et reportés en emplois (soit en dépenses) de l'économie nationale. De la même manière, les flux d'opérations de répartition versés par les secteurs institutionnels au Reste du monde sont des emplois pour la France, rassemblés en ressources dans le compte du Reste du monde, et vice versa pour les flux reçus par l'économie nationale.

Enregistrement des contreparties des flux du compte du Reste du monde : le rôle de la colonne « biens et services » du TEE

Les flux d'exportations (opération P6, emplois dans le compte du compte du Reste du monde) sont produits par les secteurs institutionnels domestiques ; ils trouvent donc implicitement leur contrepartie en ressources de l'économie nationale, dans la production en valeur (opération P1). Symétriquement, les importations (opération P7, ressources dans le compte du Reste du monde) sont destinées à être utilisées par l'économie nationale, sous forme de consommations intermédiaires, de consommation finale ou de formation brute de capital fixe. Les importations sont donc aussi implicitement comptabilisées dans les emplois de l'économie nationale ; dans le cas des emplois finals, s'y ajoutent des marges commerciales produites par l'économie nationale.

Contrairement aux contreparties des opérations de répartition, celles des exportations et des importations ne sont donc pas enregistrées sur la même ligne du TEE. C'est la raison pour laquelle, un artefact comptable, matérialisé par la colonne « biens et services », a été introduit dans le TEE. Cette colonne permet de récapituler en ressources, la contrepartie des exportations (comptabilisée aussi en ressources de l'économie nationale sur la ligne P1) et en emplois, la contrepartie des importations (comptabilisée aussi dans les emplois de l'économie nationale). Suivant la même logique, la contrepartie de la production est reportée dans cette colonne « biens et services » du côté des emplois, à l'instar des importations. Y sont également inscrites, du côté des ressources, comme les exportations, les autres opérations sur biens et services : les consommations intermédiaires, la consommation finale et la FBCF. Ainsi, lue verticalement, la colonne « biens et services » retrace l'équilibre global entre les ressources et les emplois des opérations sur biens et services de l'ensemble de l'économie (*tableau page 8*).

B LES FLUX PHYSIQUES D'ÉCHANGES DE BIENS ET DE SERVICES PAR PRODUIT DANS LE TABLEAU DES ENTRÉES-SORTIES (TES) : ARTICULATION AVEC LE TEE

L'articulation entre les « flux physiques » **d'importations par produit** et leur utilisation par le système productif est décrite dans **les équilibres ressources-emplois du tableau des entrées-sorties (TES)**. Dans l'équilibre d'un produit donné *i*, les importations provenant du Reste du monde sont des **ressources en ce produit *i*** venant s'ajouter à la production domestique de ce produit. Ces ressources « physiques » importées en produit *i* ayant été achetées par la France, elles sont récapitulées en emplois monétaires de la France (dans la colonne « biens et services ») et en ressources monétaires pour le Reste du monde dans le TEE (*cf. § ci-dessus*).

L'ensemble des ressources physiques en ce produit *i* (production et importations) est utilisé de diverses manières, à des fins de consommations intermédiaires, de consommation finale, de formation brute de capital fixe (investissement) ; mais ces ressources peuvent aussi être stockées ou exportées. Les **exportations de la France** figurent donc au nombre des **emplois physiques du produit *i***. Leur contrepartie monétaire est une ressource (recette) pour l'économie nationale, inscrite dans la colonne « biens et services » du TEE, et un emploi monétaire pour le Reste du monde.

La terminologie des comptes apparaît ici quelque peu ambiguë, un flux d'exportations (resp. d'importations) étant, à la fois, un emploi physique pour l'économie nationale dans le TES (resp. une ressource), et, du point de vue du Reste du monde, un emploi monétaire (resp. une ressource) dans le TEE. La terminologie de la

Balance des paiements est plus simple : les exportations françaises sont des « recettes » pour la France, les importations des « dépenses » (cf. chapitre 2).

Dans le TES, les échanges de biens et de services sont également évalués en volume. En base 20140, les échanges de biens en volume sont soit évalués de façon directe soit estimés en déflatant les valeurs par des indices de prix. Dans ce dernier cas, les indices de prix utilisés sont soit des indices de prix de production ou d'importation soit (principalement pour les produits agricoles) des indices de prix dérivés d'indices de valeur unitaire. En ce qui concerne les services, les indices de prix utilisés sont principalement des indices de prix de production des services et des indices de prix à la consommation.

C LE RESTE DU MONDE ET LES GRANDS AGRÉGATS DE L'ÉCONOMIE NATIONALE : PRODUIT INTÉRIEUR BRUT, REVENU NATIONAL BRUT, REVENU NATIONAL DISPONIBLE BRUT, ÉPARGNE NATIONALE ET CAPACITÉ DE FINANCEMENT DE LA NATION

Les relations de l'économie française avec l'extérieur interviennent dans le calcul des grands agrégats de l'économie nationale. Le solde du premier des comptes du Reste du monde, appelé compte extérieur des opérations sur biens et services, est le « **solde des échanges extérieurs de biens et services** », égal à la différence entre les importations et les exportations. L'opposé de ce solde est une **des composantes de l'évaluation du PIB par la demande**. En effet, le produit intérieur brut s'obtient en ajoutant la différence entre les exportations et les importations aux autres emplois finals (consommation finale, formation brute de capital fixe et variations de stocks). Ainsi, lorsque le solde commercial en valeur (respectivement, en volume) devient négatif d'une année sur l'autre, il pèse comptablement sur la mesure du PIB en valeur (respectivement, en volume) et par conséquent sur la croissance en valeur (respectivement, en volume)¹.

Le Revenu National Brut (RNB) est égal au PIB augmenté de l'ensemble des revenus primaires reçus du Reste du monde par des unités résidentes et diminué des revenus primaires versés par des unités résidentes à des unités non résidentes. **Le Revenu National Disponible Brut (RNDB)** est égal au revenu national brut augmenté des transferts courants reçus du Reste du monde par des unités résidentes et diminué des transferts courants versés à des unités non résidentes (tableau page 8).

L'Épargne nationale se déduit du RNDB en en retranchant les dépenses de consommation finale de l'ensemble des secteurs résidents (en pratique : ménages, administrations publiques et ISBLSM, la dépense de consommation finale des entreprises étant nulle).

Enfin, **la capacité de financement de la Nation** s'obtient en déduisant de l'épargne nationale les transferts en capital nets versés à des unités non résidentes, les investissements et les variations de stocks).

¹ La survenue d'un tel déséquilibre ne préjuge en rien de la santé de l'économie nationale. S'il apparaît dans une phase de reprise de la demande interne, le déficit commercial créé peut même être le signe que l'économie est dans une phase d'expansion plus forte que l'environnement extérieur.

Les grands agrégats et les opérations avec le Reste du monde

	2013	2014	2015
Dépense de consommation finale	1 667,2	1 686,2	1 711,6
Formation brute de capital fixe totale	466,7	469,1	472,67
Variation de stocks	4,5	18,2	26,1
Acquisitions, nettes des cessions, d'objets de valeur	0,7	0,9	0,6
Exportations de biens et services	621,7	637,8	672,6
Importations de biens et services (-)	643,6	662,4	685,0
Produit intérieur brut	2 117,2	2 149,8	2 198,4
Rémunération des salariés versée par le Reste du monde	17,8	18,6	20,9
Rémunération des salariés reçue par le Reste du monde (-)	1,1	1,1	1,4
Revenus de la propriété versés par le Reste du monde	132,2	131,0	134,8
Revenus de la propriété reçus par le Reste du monde (-)	108,1	108,2	112,0
Subventions versées par le Reste du monde	8,6	8,3	8,3
Impôts sur la production et les importations reçus par le Reste du monde (-)	2,1	2,1	3,1
Revenu national brut	2 164,6	2 196,4	2 245,9
Impôts courants versés par le reste du monde	3,9	3,0	3,7
Prestations et cotisations versées par le Reste du monde	3,1	3,7	4,5
Prestations et cotisations reçues par le Reste du monde (-)	12,4	13,0	14,6
Autres transferts courants versés par le Reste du monde	11,9	12,3	13,6
Autres transferts courants reçus par le Reste du monde (-)	52,7	54,3	52,1
Revenu national disponible brut	2 118,3	2 147,9	2 201
Dépense de consommation finale des résidents	1 667,2	1 686,2	1 711,6
Épargne nationale	451,1	461,8	489,5
Formation brute de capital	471,9	488,2	499,3
Transferts en capital versés par le Reste du monde	1,4	1,3	2,0
Transferts en capital reçus par le Reste du monde (-)	0,9	2,3	2,9
Capacité (+)ou besoin (-) de financement de la Nation	-20,3	-27,5	-10,8

Milliards d'euros courants

Source : Comptes nationaux - Base 2014, Insee

Le solde des transactions courantes de la balance des paiements, estimé par la Banque de France, est conceptuellement égal au total obtenu en retranchant de l'épargne nationale la formation brute de capital (investissements et variations de stocks) de l'ensemble des secteurs résidents.

Le solde de la séquence des comptes du Reste du monde qui retrace les opérations des non-résidents est égal à l'opposé de la capacité de financement de la Nation.

Si la France a un besoin de financement (ce qui est le cas depuis la fin des années 2000), c'est que l'épargne nationale est inférieure à la formation brute de capital augmentée des transferts en capital nets versés ; ainsi, la France doit faire financer par les économies étrangères ce déficit d'épargne. Le Reste du monde se trouve, au contraire, en situation de capacité de financement vis-à-vis de la France. Bien évidemment, la situation inverse peut également se produire.

D L'INTERPRÉTATION DU COMPTE DU RESTE DU MONDE

Le compte du Reste du monde n'est généralement pas commenté du point de vue de l'extérieur, mais du point de vue de la France, bien qu'il ne soit pas présenté ainsi dans le TEE².

L'analyse de ce compte révèle la manière dont l'économie française est financée au cours de l'exercice comptable considéré : sur ses ressources propres (capacité de financement de la nation) ou avec les apports de financements étrangers (besoin de financement de la nation). Le déséquilibre ainsi mis en évidence s'interprète à l'aide des soldes intermédiaires (solde des échanges de biens, de services, solde touristique, solde des opérations de répartition).

Les flux en valeur du compte du Reste du monde sont exprimés en euros, quelle que soit l'unité monétaire du pays partenaire. **Les phénomènes de change jouent donc un rôle crucial dans l'interprétation des relations de la France avec le Reste du monde.** Face à une appréciation de l'euro par rapport au dollar, par exemple, on peut identifier trois grands types d'effets :

- **Une perte de compétitivité-prix de la France sur certains marchés extérieurs.** Convertis en dollars les prix des produits français sont rehaussés, ce qui rend ces produits moins compétitifs si aucun effort de marge n'est consenti par les producteurs nationaux. Cette perte de compétitivité tend, à moyen terme, à freiner les exportations en volume.

Symétriquement, les prix des produits importés de la zone dollar sont abaissés par la conversion en euros, ce qui rend **les produits étrangers concernés plus compétitifs sur le marché français** et tend à stimuler les importations en volume.

- Par ailleurs, dans le cas où les producteurs nationaux et étrangers n'ajustent pas leurs prix dans leur monnaie nationale, et dans le cas où les transactions sont libellées en euros, le prix relatif des exportations par rapport à celui des importations s'apprécie (c'est ce que les économistes appellent « **la hausse des termes de l'échange** ») ; ceci conduit, à court terme, à une amélioration du solde des échanges extérieurs en valeur et à un déflateur du PIB plus dynamique que celui de la demande intérieure finale. Mais « l'effet compétitivité » et ses répercussions sur les volumes auront pour conséquence, à moyen terme, une dégradation de ce solde.
- Enfin, les valeurs des flux d'opérations de répartition (notamment les flux de revenus de la propriété) entrants, si elles sont libellées en dollars, sont mécaniquement dévalorisées par la conversion en euros, ce qui freine les recettes de l'économie nationale et pèse sur sa capacité de financement.

² Le compte des transactions courantes de la Balance des paiements est en revanche établi du point de vue de la France : les flux perçus par la France sont inscrits en recettes et les flux versés en dépenses.

1/ Cas d'une appréciation de l'€ (ou dépréciation d'une autre monnaie)
 en 2014 : 1€ = 1\$ et en 2015 1€ = 2\$

	2014	2015
exportations	Moteur français = 100€ = 100\$	<p>1/ Cas où le motoriste n'ajuste pas ses prix à la baisse pour rester compétitif : moteur français = 100€ ⇒ stabilité des prix en € = 200\$ ⇒ hausse de prix si exportations en dollars et perte de compétitivité-prix</p> <p>2/ Cas où le motoriste ajuste ses prix à la baisse pour rester compétitif/ ou que les transactions sont en dollar (prix constant en dollar) : moteur français = 50€ ⇒ baisse des prix en € = 100\$ ⇒ stabilité ou hausse modérée des prix en dollars</p>
importations	Moteur étranger = 50€ = 50\$	<p>1/ Cas où le motoriste étranger ne profite pas de sa compétitivité prix et ajuste à la hausse ses prix en dollars: Moteur étranger = 50€ ⇒ stabilité des prix si en € = 100\$ ⇒ hausse des prix en \$</p> <p>2/ Cas où le motoriste étranger profite de sa compétitivité prix / ou que les transactions sont en dollar (prix constant en dollar) : moteur étranger = 25€ ⇒ hausse des prix en € = 50\$ ⇒ hausse des prix en dollar</p>

2/ Cas d'une dépréciation de l'€ (ou appréciation d'une autre monnaie)
 en 2014 : 1€ = 1\$ et en 2015 2€ = 1\$

	2014	2015
exportations	Moteur français = 100€ = 100\$	<p>1/ Cas où le motoriste n'ajuste pas ses prix à la hausse pour profiter de sa compétitivité prix : moteur français = 100€ ⇒ stabilité des prix en € = 50\$ ⇒ baisse de prix si exportations en dollars et gains de compétitivité-prix</p> <p>2/ Cas où le motoriste ajuste ses prix à la hausse pour profiter de sa compétitivité/ ou que c'est libellé en \$ (cad il va garder un prix constant en dollar – cas de l'aéronautique 2015) : moteur français = 200€ ⇒ hausse des prix en € = 100\$ ⇒ stabilité ou hausse modérée des prix en dollars</p>
importations	Moteur étranger = 50€ = 50\$	<p>1/ Cas où le motoriste étranger ne baisse pas ses prix en € pour rester compétitif et ajuste ses prix en dollars: Moteur étranger = 50€ ⇒ stabilité des prix en € = 25\$ ⇒ baisse des prix en \$</p> <p>2/ Cas où le motoriste étranger n'ajuste pas ses prix en dollar/ ou que les transactions sont libellées en dollar (en dollar prix = constant, car de l'aéronautique 2015) : moteur étranger = 100€ ⇒ baisse des prix si libellé en € = 50\$ ⇒ stabilité des prix en dollar</p>

TABLEAU ÉCONOMIQUE D'ENSEMBLE SIMPLIFIÉ - COMPTES NON FINANCIERS - ANNÉE 2014

Millions d'euros courants

Comptes	Économie nationale	Reste du monde	Biens et services	Total		
	EMPLOIS					
Compte de production		637 764		637		
			662 388	662		
			3 803 842	3 803		
	1 876 612			1 876		
			222 535	222		
	2 149 765	24 624		2 174		
Compte d'exploitation	1 126 701	18 611		1 145		
	339 117	0		339		
	-55 539	0		-55		
	618 673			618		

Lecture : La colonne « Économie nationale » regroupe les secteurs institutionnels de l'économie domestique. Parmi les soldes du TEE, seuls ont du sens, pour le Reste du monde, le solde extérieur des biens et des services, le solde extérieur courant et la capacité de financement.

CHAPITRE 2

GÉNÉRALITÉS SUR LE COMPTE DU RESTE DU MONDE

A L'ÉCONOMIE NATIONALE ET LES UNITÉS ÉCONOMIQUES NON RÉSIDENTES

Le compte du Reste du monde sert à répertorier les contreparties des opérations qui sont intervenues entre l'économie nationale et des unités non résidentes, au cours d'un exercice donné. **Seules sont impliquées les unités non résidentes implicitement entrées en relation avec des unités résidentes au cours de l'exercice comptable considéré.** Le compte du Reste du monde ne retrace en aucun cas l'ensemble de l'activité mondiale effectuée au-delà des frontières françaises. Bien que ce ne soit pas un compte de secteur au sens strict de ce terme, il est construit de manière similaire (*cf. chapitre 1*).

L'économie d'un pays résulte de l'activité d'un très grand nombre d'unités qui effectuent des opérations multiples, de nature différente, en vue de produire, consommer, investir, redistribuer, financer, etc. L'économie nationale se définit comme l'ensemble des unités économiques exerçant leur activité sur le territoire économique de la France. Celui-ci comprend la France métropolitaine, l'espace aérien national, les eaux territoriales, les gisements situés dans les eaux internationales et exploités par des unités résidentes en dehors du territoire économique français et, depuis la base 1995, les départements d'outre-mer. Les collectivités d'outre-mer et, *a fortiori*, Monaco ne font pas partie du territoire économique français³.

Selon le *Système européen de comptes* (SEC 2010), la définition d'une unité économique résidente s'appuie sur la notion de "centre d'intérêt économique prépondérant". En pratique, on considère une **unité comme résidente si elle exerce une activité économique sur le territoire national pendant une durée soit indéterminée, soit déterminée mais relativement longue (au moins un an)**. Cette règle peut cependant poser certains problèmes d'application. Dans le cas des services de construction, par exemple, on est amené à introduire des unités résidentes, ou non résidentes, fictives (*cf. chapitre 3-B et chapitre 4*).

Les unités économiques non résidentes dont les flux sont comptabilisés dans le compte du Reste du monde **ne sont pas ventilées selon leur activité économique**, contrairement aux unités économiques résidentes qui se répartissent entre le secteur des « Ménages », celui des « Sociétés non financières », celui des « Sociétés financières », celui des « Administrations publiques » et celui des « Institutions sans but lucratif au service des ménages ».

En revanche, le compte annuel du Reste du monde est subdivisé en secteurs géographiques. Le compte relatif à une zone géographique donnée retrace les opérations ayant eu lieu entre l'économie nationale et cette zone. Ces comptes par zone sont élaborés, entre autres, en vue de répondre aux demandes des institutions européennes.

Pour chaque année, les contours de l'Union européenne et de l'Union économique et monétaire correspondent à leur composition à la fin de l'année considérée. Ainsi, pour l'année 2015, le compte de l'Union économique et monétaire retrace les échanges entre la France et les 18 autres États membres de l'UEM. En revanche, pour l'année 2014 la zone euro ne compte au total que 18 États, la Lituanie n'étant devenue membre qu'au 1^{er} janvier 2015. Il n'est pas établi de ventilation géographique pour la période antérieure à 1990.

³ En revanche, Monaco fait partie du territoire national dans le compte de la balance des paiements.

La ventilation géographique du compte du Reste du monde distingue les sous-comptes spécifiés ci-dessous.

S2 : ensemble du Reste du monde

- * **S21 : Union Européenne**
 - S211 : Pays membres de l'Union Européenne
 - S2111 : Pays membres de l'Union Monétaire
 - S2112 : Pays membres n'appartenant pas à l'Union monétaire
 - S212 : Institutions Européennes
- * **S22 : Pays tiers**

B LA STRUCTURE DU COMPTE DU RESTE DU MONDE

D'une manière générale, la séquence des comptes de secteurs se divise en trois parties : les comptes des opérations courantes, les comptes d'accumulation, les comptes de patrimoine. Seuls les comptes des opérations courantes du Reste du monde et le compte de capital, premier des comptes d'accumulation, seront décrits dans cette note.

Les comptes des opérations courantes décrivent la production, la formation et la distribution du revenu, les opérations de redistribution et l'utilisation du revenu disponible sous forme de consommation finale. Ils permettent de déterminer, par solde, l'épargne ainsi dégagée, laquelle vient s'inscrire en ressources du compte de capital. Le compte de capital retrace le partage de cette épargne entre épargne non financière (investissement principalement, mais aussi variations de stocks, acquisitions nettes d'actifs non produits et transferts en capital) et épargne financière ; cette dernière correspond au solde final du compte non financier du secteur considéré.

À l'exception des flux d'échanges de biens, qui sont des opérations tout à fait spécifiques au Reste du monde, les autres postes de ce compte répondent aux définitions générales des opérations des comptes de secteur de l'économie nationale. Toutefois, certains soldes perdent leur sens et d'autres n'ont plus lieu d'être représentés. La séquence des comptes du Reste du monde est donc un peu plus simple que celle des comptes de secteur du TEE. Elle est réduite à trois comptes imbriqués alors que les comptes de secteur de l'économie nationale en comportent six (*tableaux page 13*).

• Le compte extérieur des opérations sur biens et des services

Par définition, le compte du Reste du monde ne retrace aucune activité de production ; il ne comporte donc pas non plus de consommations intermédiaires et le concept de valeur ajoutée n'a pas de sens. Dans la séquence des comptes du Reste du monde, le compte de production et le compte d'exploitation sont remplacés par un seul compte : le compte extérieur des opérations sur biens et services où sont enregistrés les échanges entre le système productif national et l'extérieur. Les importations sont inscrites en ressources (monétaires) du Reste du monde dans le TEE, mais, dans le TES, elles s'ajoutent, en tant que ressources externes en produits, aux ressources issues de l'appareil productif national (à la production). Symétriquement, les exportations, inscrites en emplois (monétaires) du Reste du monde dans le TEE, sont des biens produits en France mais utilisés par l'extérieur (*cf. chapitre 1 - Introduction*).

Le solde de ce compte extérieur des opérations sur biens et services (**différence entre les importations et les exportations**), appelé « **solde des échanges extérieurs de bien et services** » (solde B.11), remplace la valeur ajoutée brute (solde B.1G) des comptes de secteur de l'économie domestique, celle-ci n'ayant plus de sens dans la mesure où aucune production n'est enregistrée dans le compte du Reste du monde. Ce solde représente les ressources nettes en produits résultant des échanges de biens et de services entre la France et l'extérieur. S'il est négatif pour le Reste du monde, il est positif du point de vue de la France et cet excédent traduit alors un surplus de ressources nettes pour l'économie nationale. Si le solde extérieur des biens et des services est positif du point de vue du Reste du monde, cela révèle au contraire un prélèvement sur la richesse nationale, dû à un apport externe net de ressources en produits.

- * La valeur des importations, pour être cohérente avec la mesure au prix de base de la production des unités résidentes, comprend les subventions sur les produits, alors que les impôts sur les produits en sont exclus. Les exportations sont bien sûr valorisées au prix d'acquisition, lequel inclut les marges de transport et les marges commerciales.
- * La valeur des flux d'échanges de biens comprend aussi une partie des frais de transport et d'assurance. **Le mode de valorisation le plus logique consiste à considérer que la valeur d'un bien exporté ou importé est mesurée à la sortie du pays qui le produit.** On dit alors que les échanges de biens sont mesurés « **Franco à bord** » (**FAB**). La valeur FAB des exportations françaises comprend les coûts de transport et d'assurance entre le point de production et la frontière française. La valeur FAB des importations n'inclut en revanche que les coûts de transport et d'assurance sur le territoire du pays exportateur (*cf. chapitre 3-A*).
- * **Dans les statistiques douanières, les données d'échanges sont mesurées aux frontières françaises.** Compte tenu de ce mode de collecte, les exportations sont donc naturellement valorisées FAB. En revanche, la mesure des importations inclut spontanément, en plus des coûts de transport et d'assurance dans le pays producteur, ceux qui correspondent au trajet entre les frontières des pays partenaires (pays producteur et France) : **les importations sont alors valorisées « Coûts, assurance, fret » (CAF).**
- * Plus généralement, les importations CAF sont mesurées à la frontière du pays importateur, et non pas à la frontière du pays exportateur (valeur FAB). La valeur CAF d'un bien importé s'entend avant acquittement de tous les impôts et droits sur les importations, et paiement de toutes les marges de transport et commerciale dues au pays importateur.
- * Il serait logique d'adopter dans les comptes une mesure FAB-FAB des flux d'échanges de biens, produit par produit. Elle présenterait l'avantage de traiter de manière symétrique les coûts de transport et d'assurance des importations et ceux des exportations. De plus, les coûts de transport en zone de transit n'interviendraient que dans l'équilibre entre les ressources et les emplois du produit « services de transport » (*cf. chapitre 3-A et C*).

En pratique, il n'est pas possible d'isoler les coûts de transport en zone de transit pour chaque poste de la nomenclature de produits. Dans les comptes, les flux d'importations par produit demeurent donc valorisés CAF, comme dans les statistiques douanières.

Toutefois, on dispose d'une estimation globale du montant des coûts de transport et d'assurance des biens importés. Ceci permet de corriger les importations dans le TES (à l'aide de la correction « CAF-FAB ») pour passer *in fine* à un enregistrement FAB de l'ensemble des importations (*cf. chapitre 3-A*).

- **La correction territoriale**

Les dépenses des non-résidents en France sont considérées comme des exportations de services de tourisme, celles des résidents français à l'étranger comme des importations de services touristiques, et le solde de ces dépenses porte le nom de « correction territoriale », différence entre la consommation territoriale (consommation sur le territoire français) et la consommation finale, ces deux concepts de consommation n'étant pas identiques (*cf. chapitre 3-B*). En effet, lorsque des non-résidents consomment sur le territoire français, notamment les touristes étrangers et les travailleurs frontaliers, leurs dépenses ne sont pas comptabilisées dans la consommation finale des ménages qui n'est le fait que des résidents. Inversement, une partie du revenu disponible des ménages résidents est dépensée à l'étranger, lors de voyages touristiques, mais aussi professionnels.

- **Le compte extérieur des revenus primaires et secondaires**

Le second compte de la séquence des comptes du Reste du monde est le compte extérieur des revenus primaires et secondaires. Il retrace toutes les opérations de répartition donnant lieu à des transferts entre la France et l'extérieur, hormis les transferts en capital : versements de salaires, d'intérêts, de dividendes, d'indemnités et de primes d'assurances, etc. Ce compte correspond à une version condensée de deux comptes de la séquence des comptes de secteur de l'économie natio-

nale : le compte d'affectation des revenus primaires et le compte de distribution secondaire du revenu. Il n'y a pas de compte d'utilisation du revenu, les concepts de consommation finale et de formation brute de capital fixe n'ayant pas de sens pour les unités du Reste du monde.

Parmi les opérations répertoriées dans le compte extérieur des revenus primaires et secondaires, on trouve notamment des flux de rémunérations. En effet, le système productif français emploie des salariés non résidents dont les rémunérations sont versées par les secteurs productifs résidents (inscrites en emplois de ces secteurs) au Reste du monde pour lequel elles constituent des ressources. Symétriquement, les rémunérations des salariés résidents qui travaillent à l'étranger sont inscrites en emplois du compte du Reste du monde et transférées en ressources vers le secteur des Ménages. La circulation de ces flux se résume ainsi :

- des salaires sont versés au Reste du monde mais ils sont prélevés sur la valeur ajoutée des secteurs institutionnels nationaux, donc sur le revenu disponible de l'économie nationale ;
- des salaires sont reçus par la France en provenance du Reste du monde et ils sont répartis entre les secteurs institutionnels nationaux et abondent le revenu disponible national ;
- le solde de ces salaires constitue donc un revenu net supplémentaire pour le Reste du monde, qui, selon son signe, abonde ou réduit le solde des revenus de l'économie nationale.

D'autres transferts, dont la circulation suit un schéma analogue, sont enregistrés dans le compte extérieur des revenus primaires et des transferts courants : des cotisations, des prestations, des impôts, des subventions, des intérêts et des dividendes, des primes et des indemnités d'assurance, principalement.

Le solde de l'ensemble de ces transferts s'ajoute au solde extérieur des biens et des services pour constituer le solde des opérations courantes avec l'extérieur (solde B.12). Ce solde joue un rôle équivalent à celui du revenu disponible brut dans les comptes des secteurs institutionnels, et comme il n'y a ni consommation, ni investissement dans le compte du Reste du monde, il est aussi comparable à l'épargne. Le solde des opérations courantes avec l'extérieur du compte du Reste du monde représente l'excédent (s'il est négatif) ou le déficit (s'il est positif) de l'économie nationale dans ses opérations courantes avec l'extérieur (échanges de biens, revenus primaires et transferts courants).

On remarquera que, dans les comptes des secteurs domestiques, certains soldes intermédiaires s'interposent entre la valeur ajoutée et l'épargne, alors que ces mêmes soldes n'existent pas dans le compte du Reste du monde. C'est le cas de l'excédent brut d'exploitation (solde B.2G). De fait, la production du Reste du monde n'étant pas retracée, il ne dégage pas de valeur ajoutée et aucun revenu dérivé de la production ne lui est par conséquent affecté.

STRUCTURE SIMPLIFIEE DU COMPTE DU RESTE DU MONDE

(COMPTE NON FINANCIER)

Compte extérieur des opérations sur biens et services

Emplois		Ressources	
P.6	Exportations de biens et de services	P.7	Importations de biens et de services
P.61	Exportations de biens	P.71	Importations de biens
P.62	Exportations de services	P.72	Importations de services
B.11	<i>Solde des échanges extérieurs de biens et de services</i>		

Compte extérieur des revenus primaires et secondaires

Emplois		Ressources	
		B.11	<i>Solde des échanges extérieurs de biens et de services</i>
D.1	Rémunération des salariés	D.1	Rémunération des salariés
D.2/D.3	Impôts moins subventions sur la production et les importations	D.2/D.3	Impôts moins subventions sur la production et les importations
D.4	Revenus de la propriété	D.4	Revenus de la propriété
D.5	Impôts courants sur le revenu , le patrimoine	D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine
D.6	Cotisations et prestations sociales	D.6	Cotisations et prestations sociales
D.7	Autres transferts courants	D.7	Autres transferts courants
D.8	Ajustement pour variation des droits à pension	D.8	Ajustement pour variation des droits à pension
B.12	<i>Solde des opérations courantes avec l'étranger</i>		

Compte de capital

Variation des Actifs				Variation des Passifs et de la valeur nette	
				B.12	<i>Solde des opérations courantes avec l'étranger</i>
NP	Acquisitions moins cessions d'actifs	non	produits	D.9	Transferts en capital à recevoir (+)
				D.9	Transferts en capital à payer (-)
B.9A	Capacité ou Besoin de financement				

- **Le compte de capital**

Dans le compte de capital figure en ressources le solde des opérations courantes avec l'étranger. Sont ensuite enregistrés les transferts en capital, ainsi que les opérations d'acquisition et de cession, entre la France et le Reste du monde, d'actifs non financiers non produits. Les transferts en capital (D.9) comprennent les impôts en capital (D.91) les aides à l'investissement (D.92) et les autres transferts en capital (D.99). Ces derniers comprennent notamment les dédommagements par les administrations publiques ou par le reste du monde liés à des faits de guerre, d'autres événements politiques ou des catastrophes naturelles ainsi que les remises de dettes décidées d'un commun accord entre unités institutionnelles appartenant à des secteurs ou des sous-secteurs différents. **Le solde de ce compte est le besoin ou la capacité de financement du Reste du monde (solde B.9).**

Ce solde est plus souvent envisagé du point de vue de la France. Il change alors de signe et porte le nom de capacité ou besoin de financement de la France.

La capacité (+) ou le besoin (-) de financement de l'économie totale est le montant net des ressources que celle-ci met à la disposition du Reste du monde (s'il est positif) ou reçoit du Reste du monde (s'il est négatif).

Plus précisément, si le Reste du monde est en situation de besoin de financement vis-à-vis de la France (c'est-à-dire si la France dispose d'une capacité de financement), ceci signifie, si l'on fait abstraction des transferts en capital, qu'à l'issue de l'exercice comptable considéré, l'économie nationale a dégagé plus d'épargne que n'en nécessite le financement de ses investissements ; elle dispose ainsi d'un flux monétaire qui lui permet de financer d'autres économies (appartenant au Reste du monde). Inversement, si la France est en situation de besoin de financement, son épargne ne couvre pas la totalité de ses investissements qui sont, au contraire, en partie financés par des moyens financiers issus du Reste du monde.

C LE CAS PARTICULIER DES INVESTISSEMENTS DIRECTS : LIEN AVEC LE COMPTE FINANCIER

La notion de formation brute de capital fixe (FBCF) n'existe pas dans le compte du Reste du monde. En effet, certaines opérations ne peuvent être le fait que d'unités résidentes : ainsi, en est-il de la production ou de la formation de capital fixe, enregistrées dans le compte de biens et services de l'économie nationale. La notion de résidence renvoie à celle de centre d'intérêt économique. Cependant, certaines unités institutionnelles sont soumises à l'influence d'unités qui ne sont pas résidentes, bien que leur centre d'intérêt économique soit situé dans l'économie nationale.

La notion d'investissement direct étranger vise à rendre compte de la situation dans laquelle des investisseurs non résidents exercent, de façon durable, une influence sur une entreprise résidente.

Une entreprise résidente est une entreprise d'investissement direct (IDE) lorsqu'un investisseur - ou un groupe d'investisseurs - non résident possède 10 % ou plus de ses actions ordinaires s'il s'agit d'une société, ou l'équivalent s'il s'agit d'une entreprise non constituée en société.

Les entreprises d'investissement direct comprennent ainsi :

- les succursales ou branches d'unités non résidentes, c'est-à-dire les unités de production non constituées en sociétés, intégralement détenues par des investisseurs non résidents ;
- les filiales, définies par le fait que les investisseurs non résidents détiennent plus de 50 % de ses parts ;
- les sociétés affiliées, définies par le fait que les investisseurs non résidents détiennent 50 % ou moins de ses parts

Les relations entre une entreprise d'IDE, résidente de l'économie française, et ses investisseurs non résidents, donnent lieu à des revenus de la propriété particuliers, les « bénéfices réinvestis d'investissement direct étranger ». Cette opération permet d'imputer, de l'économie nationale vers le reste du monde, le versement de la partie non effectivement distribuée des gains de l'entreprise d'IDE. En retour, les non-résidents réinvestissent, sous forme d'opération financière, les mêmes montants dans le capital de l'entreprise d'IDE. Symétriquement, des investisseurs résidents de l'économie française possèdent, dans le reste du monde, des intérêts sous forme d'entreprises non résidentes d'investissement direct étranger. Il existe alors des flux de bénéfices réinvestis d'investissement direct étranger provenant du reste du monde

Les investissements directs sont enregistrés dans le tableau des opérations financières de la comptabilité nationale, ils sont comptabilisés dans l'opération F.5 (acquisitions nettes d'actions et parts de fonds d'investissement). La somme des flux d'investissements directs inscrits en « engagements contractés » (passif) trouve sa contrepartie en « acquisitions nettes » (actif) dans le compte du Reste du monde, et vice versa.

Compte du Reste du monde - Année 2014

milliards d'euros courants

Codes	Intitulés	Emplois	Ressources
P.6	Exportations de biens et de services	637,8	
P.61	Exportations de biens	445,8	
P.62	Exportations de services	191,9	
P.7	Importations de biens et de services		678,6
P.71	Importations de biens		502,0
P.72	Importations de services		176,6
P.8	Correction CAF/FAB		-16,2
B.11	Solde extérieur des biens et services du Reste du monde		24,6
D.1	Rémunération des salariés	18,6	1,1
D.11	Salaires et traitements bruts	14,4	1,0
D.12	Cotisations sociales employeurs	4,2	0,1
D.2	Impôts sur la production et les importations	0,0	2,1
D.21	Impôts sur produits	0,0	2,1
D.211	Impôts de type TVA	0,0	0,0
D.212	Impôts sur les importations autres que TVA	0,0	2,0
D.214	Autres impôts sur les produits	0,0	0,1
D.3	Subventions	0,0	-8,4
D.31	Subventions sur les produits	0,0	-1,2
D.39	Subventions d'exploitation	0,0	-7,2
D.4	Revenus de la propriété	131,0	108,2
D.41	Intérêts	59,8	69,8
D.42	Revenus distribués des sociétés	61,2	31,1
D.421	Dividendes	59,4	30,6
D.422	Prélèvements sur les revenus de quasi-sociétés	1,8	0,6
D.43	Bénéfices réinvestis	7,6	5,1
D.44	Revenus d'investissement	2,3	2,1
D.5	Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	3,0	0,0
D.51	Impôts sur le revenu	3,0	0,0
D.61	Cotisations sociales	0,2	6,3
D.611	à la charge des employeurs	0,1	4,2
D.613	à la charge des salariés et des indépendants	0,1	2,0
D.62	Prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature	3,4	6,7
D.621	Prestation de sécurité sociale en espèces	3,4	6,6
D.622	Prestations d'assurance sociale directe employeur	0,0	0,1
D.7	Autres transferts courants	12,3	43,6
D.71	Primes nettes d'assurances dommages	4,1	2,8
D.72	Indemnités d'assurances dommages	0,6	3,5
D.74	Coopération internationale courante	1,9	7,6
D.75	Transferts courants divers	5,8	21,2
D.752	Transferts courants entre ménages	0,5	9,2
D.759	Autres transferts courants divers	5,3	11,9
D.76	Ressources propres de l'UE basées sur la TVA et le RNB	0,0	19,2
B.12	Solde extérieur courant du Reste du monde		26,4
D.9C	Transferts en capital versés par la France		2,3
D.92C	Aides à l'investissement versées par la France		0,2
D.99C	Autres transferts en capital versés par la France		2,1
D.9D	Transferts en capital reçus par la France		-1,3
D.92D	Aides à l'investissement reçues par la France		-1,1
D.99D	Autres transferts en capital reçus par la France		-0,2
B.9	Capacité (+) ou Besoin (-) de financement du Reste du monde		27,5

D REVENU NATIONAL ET REVENU NATIONAL DISPONIBLE

Le revenu national, ainsi que le Revenu national disponible, sont des soldes qui n'ont de sens que pour les secteurs institutionnels résidents. Néanmoins, leur calcul fait intervenir des flux qui circulent entre l'économie nationale et le Reste du monde (*cf. chapitre 1 - Introduction*).

Le revenu national brut (solde B.5G) représente l'**ensemble des revenus primaires reçus par les unités institutionnelles résidentes** : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations, diminués des subventions, revenus de la propriété, excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut. **Le revenu national brut est donc égal au PIB diminué des revenus primaires versés par les unités résidentes à des unités non résidentes et augmenté des revenus primaires reçus du Reste du monde par des unités résidentes.**

Le **revenu national disponible brut (solde B.6G)** est égal à l'ensemble des revenus disponibles bruts des secteurs institutionnels. Il est égal au revenu national brut diminué des transferts courants (impôts courants sur le revenu et le patrimoine, cotisations et prestations sociales, etc.) versés à des unités non résidentes et augmenté des transferts courants reçus du Reste du monde par des unités résidentes.

E DEUX SOURCES D'INFORMATION PRINCIPALES

Le compte du Reste du monde de la comptabilité nationale synthétise les informations provenant de deux sources principales : les **statistiques douanières**, où sont répertoriés les échanges de biens de la France, et le compte de la **Balance des paiements** qui retrace toutes les transactions entre la France et l'étranger, qu'il s'agisse d'échanges de marchandises, d'échanges de services ou d'opérations de répartition. Ces deux sources sont mobilisées en fonction de leurs spécificités. La source douanière permet d'évaluer les échanges de biens en valeur, par produits et selon les zones géographiques. Elle comporte également des informations sur les quantités échangées ; c'est aussi sur cette source que s'appuie le calcul des indices de valeur unitaire des échanges de produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche. Les échanges de services et les opérations de répartition sont, pour l'essentiel, estimés à partir des lignes de la Balance des paiements.

1 Les statistiques douanières

En France, la Direction générale des Douanes et des droits indirects (DGDDI) établit la balance commerciale sur la base de deux types de documents :

- les « déclarations en douane », enregistrant les échanges avec les pays tiers hors UE sur un « document administratif unique » (DAU) ;
- et les « déclarations d'échanges de biens » (DEB), utilisées pour recenser les échanges intracommunautaires entre États membres depuis la suppression des barrières douanières au sein de l'Union européenne, et donc des formalités ; ces échanges sont enregistrés depuis 1992 dans un système d'information spécifique, le système **Intrastat** (*encadré page 21*)

La mesure des échanges de biens dans les comptes nationaux repose presque exclusivement sur ces statistiques douanières.

L'unité statistique est le mouvement de marchandises passant la frontière nationale. À chaque mouvement de marchandises correspond un certain nombre de variables permettant de le décrire : qui l'effectue, quelle est la nature de la marchandise échangée, sur quel parcours géographique circule-t-elle, quel est le montant en valeur de la marchandise et quelle est la quantité échangée.

Tous les mouvements transfrontaliers sont enregistrés en douanes mais ils ne sont pas tous repris dans les statistiques du commerce extérieur. **La nature de la transaction** est une information économique importante pour la détermination du champ d'observation des statistiques du commerce extérieur, ainsi que pour la Balance des paiements et pour les comptes nationaux. Le cas le plus courant est celui des transactions entraînant un transfert de propriété, effectif ou prévu, contre compensation financière. Il existe

aussi des transactions, avec transfert de propriété mais sans paiement, des mouvements de marchandises sans transfert de propriété et des opérations destinées au travail à façon⁴

Il y a travail à façon lorsqu'une entreprise, agissant en tant que donneur d'ordre, fait confectionner un bien par une autre entreprise, dite sous-traitante, en lui fournissant les intrants nécessaires. Lorsque les entreprises sont situées dans des pays différents, on observe des flux physiques d'intrants et de biens finis entre les pays concernés. En SEC 2010, compte tenu du fait que les intrants comme le bien fini restent à tout moment la propriété de l'entreprise donneuse d'ordre, aucun échange de bien entre les deux pays n'est enregistré. En revanche une importation de service industriel par le pays du donneur d'ordre, d'un montant égal à la différence de valeur entre le produit fini et les intrants, est comptabilisée. Conceptuellement, ce traitement ne modifie pas le solde total des échanges extérieurs ; mais il diminue les exportations et les importations de biens industriels, et introduit une importation de service.

L'opérateur est la personne physique ou morale responsable de l'opération douanière et fiscale. Le déclarant est celui qui remplit la déclaration en douane. La « **valeur facture** » de la marchandise comprend le montant du prix d'achat des biens et, le cas échéant, le montant du travail à façon et des régularisations commerciales. En revanche, la « **valeur statistique** », **sur laquelle sont fondés les comptes nationaux**, est calculée à la frontière nationale et comprend donc une partie des frais de transport et d'assurance des biens échangés : les importations sont enregistrées CAF, les exportations FAB (*cf. supra page 11- chapitre 2*). C'est la valeur propre de la marchandise, dans son intégralité (y compris le coût éventuel du travail à façon). En complément des données en valeur, on dispose de données quantitatives. Les quantités de produits échangés sont généralement exprimées en masse nette (kilogramme) et, pour certains produits, dans une unité dite « unité supplémentaire » spécifique (m³, litre, nombre d'unités, etc.). Toutefois, depuis le 1^{er} janvier 2006, pour les échanges intracommunautaires, un règlement adopté par la Commission européenne n'exige plus que la masse nette soit renseignée, dès lors que l'« unité supplémentaire » est requise. Par conséquent, seules les quantités exprimées en unités de masse peuvent être agrégées.

Les produits échangés sont identifiés à l'aide des **nomenclatures internationales pour le commerce extérieur** : la Classification type pour le commerce international (CTCI), créée par les services des Nations Unies, et le Système Harmonisé (SH), créé par le Conseil de coopération douanière et géré maintenant par l'Organisation mondiale des douanes (OMD). L'Union européenne utilise en outre la nomenclature NC8 à 8 chiffres, dont les six premiers correspondent exactement au SH.

La **nomenclature des pays** est élaborée par la Commission européenne, actualisée chaque année et publiée au Journal Officiel des Communautés pour prendre effet au 1^{er} janvier. Un code à deux caractères alphabétiques est attribué à chaque pays. On comptait 240 pays au 1^{er} janvier 2015.

On distingue le **pays d'origine** et le **pays de provenance**. Le pays d'origine est le pays d'où sont issues les marchandises ; si ces marchandises transitent par un autre pays avant d'arriver en France, le pays de provenance est le dernier pays traversé dans lequel ont eu lieu des arrêts ou des opérations juridiques qui ne sont pas liées au transport. Le pays de **dernière destination** est celui où doit être livrée la marchandise. Le pays de **première destination** est le pays où l'on cessera d'utiliser le moyen de transport emprunté à la sortie du pays exportateur.

Les statistiques du commerce extérieur et les comptes nationaux se réfèrent généralement au commerce, dit « spécial », qui est le plus pertinent d'un point de vue économique. Les importations spéciales regroupent les produits destinés à la **consommation intérieure** directe (y compris les transformations et les réparations) et des marchandises, **retirées d'entrepôts douaniers** ou de zones franches, pour être consommées ; les exportations spéciales comprennent les exportations de marchandises produites en France ou nationalisées (réexportées sans transformation après avoir été incluses dans les importations spéciales).

Toutefois, compte tenu de leur spécificité, les échanges de produits pétroliers sont enregistrés selon le système du « commerce général » qui comptabilise toutes les entrées et sorties du territoire statistique.

⁴ On parle de travail à façon lorsqu'un producteur A sous-traite à un producteur B la fabrication d'un produit en lui fournissant les inputs nécessaires. Dans ce schéma le producteur A est propriétaire des inputs comme du bien produit d'un bout à l'autre de la chaîne de production. Le producteur B ne produit donc pas de biens, mais un service industriel.

STATISTIQUES DU COMMERCE EXTÉRIEUR INTRACOMMUNAUTAIRE

LE SYSTÈME INTRASTAT⁵

Jusqu'au 31 décembre 1992, les statistiques du commerce extérieur s'appuyaient sur un contrôle exhaustif des marchandises traversant les frontières du territoire économique ; il était effectué par la Direction générale des douanes et des droits indirects. Seuls les échanges de très faible montant pouvaient ne pas être déclarés. La création de l'Union européenne a eu pour conséquence la libre circulation des marchandises sur le territoire européen, à partir du 1^{er} janvier 1993. Les contrôles douaniers aux frontières qui n'avaient plus lieu d'être ont été supprimés. Un nouveau dispositif, le système Intrastat, a été créé, sous la responsabilité d'Eurostat, pour définir le cadre général dans lequel les informations sur les échanges intracommunautaires de marchandises seraient désormais collectées auprès des entreprises exportatrices et importatrices.

Le dispositif INTRASTAT

Les statistiques du commerce extérieur intracommunautaire sont collectées auprès des entreprises résidant sur le territoire économique. Ces entreprises sont tenues de déclarer mensuellement les échanges de biens (Déclaration d'Echanges de Biens) qu'elles effectuent avec l'ensemble des pays de l'Union européenne, dès lors que le montant de ces échanges dépasse un certain seuil (*cf. infra*).

⇒ Seuils de déclaration

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les opérateurs dont le montant total des introductions (c'est-à-dire des importations intracommunautaires) est inférieur à 460 000 € sur l'ensemble de l'année civile précédente, sont dispensés d'établir des DEB, et cela tant que ce seuil n'est pas dépassé pendant l'année en cours. Auparavant, et depuis le 1^{er} janvier 2006, ce seuil était de 150 000 €.

S'agissant des expéditions, les opérateurs doivent remplir une DEB quel que soit le montant des livraisons. Deux cas doivent toutefois être distingués.

- En dessous du seuil de 460 000 €, seules sont à fournir la période de référence, la situation de l'entreprise au regard du flux et du seuil de 460 000 €, les éléments permettant d'identifier la société (numéro d'identification TVA, adresse, coordonnées), le numéro de ligne, la valeur, le régime et le numéro de TVA de l'acquéreur ;
- Au-delà du seuil de 460 000 €, l'opérateur doit fournir une déclaration détaillée.

⇒ Les informations demandées aux entreprises

Pour chaque entreprise effectuant des échanges de marchandises intracommunautaires, une DEB doit être adressée à la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI). Ce document comporte les informations suivantes (pour une déclaration détaillée) : la période de référence, le code SIREN, l'adresse, les coordonnées, le type de flux (introduction/expédition), le pays de destination (à l'expédition), le pays d'origine (à l'introduction), le pays de provenance (à l'introduction), le type de produit (nomenclature NC8, un neuvième caractère étant obligatoire dans certains cas), la valeur de la marchandise, la quantité en unités supplémentaires ou la masse nette (généralement en kg), le régime statistique, la nature de la transaction, le n° identifiant de l'acquéreur de l'UE, le mode de transport à la frontière et le département (d'arrivée ou de départ des marchandises).

Selon le niveau d'obligation des opérateurs, déterminé par le montant annuel de ses échanges, certaines variables ne sont pas renseignées dans les déclarations (*cf. supra*).

⇒ Le système de collecte des données

Les entreprises déclarantes sont tenues d'envoyer les informations concernant les échanges intracommunautaires réalisés au cours du mois m, au plus tard 10 jours ouvrables après le début du mois m+1. Plusieurs circuits de transmission sont utilisés : déclaration sur support papier, déclaration téléchargée, envoi de disquettes, déclaration en ligne sur le site de la DGDDI (DEB sur le WEB). Ces informations sont saisies dans l'ensemble des six centres régionaux de la direction des douanes avant d'être centralisées sur le site de Toulouse qui a en charge l'ensemble des contrôles et la production des données brutes mensuelles, par pays et produits.

⁵ Source : DGDDI

D'une manière générale, l'ensemble des flux physiques de marchandises entre la France et les autres pays est repris dans les statistiques du commerce extérieur. Toutefois, certaines opérations en sont exclues :

- * les échanges non commerciaux tels que les moyens de paiement ayant cours légal ;
- * les flux de marchandises, pour et en suite, de réparation (les flux pour travail à façon ou perfectionnement sont en revanche comptabilisés) ;
- * les échanges dont la valeur est inférieure aux seuils statistiques ;
- * le placement en entrepôt douanier de marchandises tierces (à l'exclusion des produits pétroliers) et leur réexportation ;
- * l'importation temporaire de marchandises tierces pour réexportation en l'état (de même l'exportation temporaire pour retour en l'état) ;
- * les marchandises en simple transit.

Les statistiques sur le commerce extérieur sont publiées mensuellement par la DGDDI.

2 La Balance des paiements

La Balance des paiements française est « un état statistique dont l'objet est de recenser l'ensemble des opérations économiques et financières donnant lieu à un transfert de propriété entre résidents et non-résidents au cours d'une période déterminée ». En France, comme dans beaucoup de pays, elle est établie par la Banque centrale qui en a la charge depuis 1959⁶. **La Balance des paiements retrace des transactions** entre résidents et non-résidents, alors que les statistiques douanières ne décrivent que des mouvements de marchandises traversant les frontières. En outre, son champ dépasse très largement celui des seuls échanges de biens : sont retracés, en plus de ces derniers, les échanges de services et les opérations de répartition entre la France et l'étranger, ainsi que les mouvements de capitaux. Outre sa place essentielle dans le domaine de l'information économique et comptable, la Balance des paiements a un rôle d'indicateur monétaire et financier, reconnu notamment par la Banque Centrale européenne.

Les flux de la Balance des paiements sont regroupés dans trois comptes. **Le compte des transactions courantes** décrit les opérations sur des biens et des services, les flux de revenus des salariés et des revenus de la propriété, et les transferts courants (*tableau page 25*). Dans **le compte de capital**, figurent les transferts en capital (remises de dettes, pertes sur créances et aides à l'investissement), les acquisitions et les cessions d'actifs non financiers non produits. Dans **le compte financier** sont décrits les flux financiers, notamment les investissements directs et les investissements de portefeuille, les avoirs de réserve. Les éléments mobilisés pour établir le compte du Reste du monde non financier sont uniquement repris dans le compte des transactions courantes et dans le compte de capital.

Conformément aux règles du 6^{ème} manuel de balance des paiements du FMI, les transactions sont enregistrées en Balance au moment où intervient le transfert de propriété (principe des droits constatés), et non pas au moment où ces opérations sont réglées par encaissement ou décaissement de devises ou d'euros. Aussi est-il nécessaire de corriger les informations collectées par le biais de règlements pour les enregistrer *in fine* en termes de transactions, si la date du règlement ne coïncide pas avec celle de la transaction. La Balance des paiements est établie en euros ; toutefois, les transactions en devises sont déclarées dans la monnaie considérée et converties ensuite sur la base d'un cours moyen mensuel.

Le système déclaratif de la Balance des paiements s'appuie principalement sur :

- les règlements entre la France et l'étranger collectés auprès du secteur bancaire, des autorités monétaires et des administrations publiques ;
- les règlements communiqués par les grandes entreprises, dites déclarants directs généraux (*cf. encadré ci-dessous*) ;
- des données exogènes provenant de la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) ;
- des données calculées à partir d'informations relatives aux investissements directs (bénéfices réinvestis) et de portefeuille ;

⁶ Plusieurs pays européens font toutefois exception à cette règle et confient à leur institut national de statistique la production de la balance des paiements. C'est notamment le cas du Royaume-Uni, de l'Irlande et des pays scandinaves.

- d'enquêtes par sondage auprès des entreprises : notamment l'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS).

LA DÉCLARATION DIRECTE⁷

Les « déclarants directs généraux » sont des entreprises non financières effectuant des transactions avec l'étranger pour un montant supérieur à 30 millions d'euros. Leurs déclarations sont mensuelles et concernent toutes leurs opérations avec l'étranger à l'exception de celles portant sur des marchandises, des titres ou des instruments financiers.

L'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS) complète l'information fournie par les DDG. Il s'agit d'une enquête annuelle par sondage auprès des entreprises non DDG réalisant des échanges de services avec l'étranger.

En 2015, on compte environ 500 DDG et 5500 entreprises participant à l'ECEIS.

F MISE EN COHÉRENCE DES SOURCES

Avant d'être intégrées dans le compte du Reste du monde, les données douanières, comme celles de la Balance des paiements, sont contrôlées et il est en outre nécessaire, dans quelques cas, de procéder à des ajustements de manière à respecter au mieux les règles et les recommandations du Système Européen des Comptes (SEC 2010). En particulier, le compte du Reste du monde s'inscrivant dans le tableau économique d'ensemble (TEE) de la comptabilité nationale, et les échanges de biens et de services dans les équilibres entre les ressources et les emplois du tableau des « entrées-sorties » (TES), il est nécessaire de respecter le cadre comptable spécifique de ces tableaux ; ceci oblige, dans un certain nombre de cas, à modifier les données puisées dans les sources primaires. Pour procéder à ces corrections, on est parfois amené à mobiliser d'autres gisements d'information. Le cas extrême est celui des flux du secteur des administrations publiques, repris pour la plupart dans les comptes des Administrations publiques de la comptabilité nationale. L'objet principal de cette note de base est précisément de décrire les différents aspects de ce travail de synthèse et d'adaptation des sources existantes, en tentant d'expliquer la logique des traitements pratiqués.

Les avancées de l'harmonisation statistique, effectuées notamment dans le cadre de l'Union européenne, ont permis d'améliorer la cohérence entre les sources. Ainsi, depuis l'intégration des départements d'Outre-mer dans le champ de la comptabilité nationale, le champ géographique de tous les producteurs de données statistiques sur les relations de la France avec l'extérieur est en principe le même (comptes nationaux, Balance des paiements, statistiques commerciales de la DGDDI). Il faut toutefois mentionner une exception de taille dans le cas de la balance des paiements, pour laquelle le champ géographique de la France comprend Monaco (ce qui n'est évidemment pas le cas de la comptabilité nationale). Les normes internationales qui fixent les règles d'élaboration des balances de paiements (6^{ème} édition du Manuel du Fonds Monétaire International) sont en revanche très proches des normes de la comptabilité nationale (SCN 2008, SEC 2010).

⁷ Encadré repris dans les documents de la Balance des paiements.

LE COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES ET LE COMPTE DE CAPITAL

DE LA BALANCE DES PAIEMENTS UTILISÉS POUR ÉLABORER LES COMPTES DE 2014

en milliards d'euros courants

LIBELLES	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
BIENS	437,2	479,5	-42,3
Marchandises	418,6	479,5	-60,9
Données douanières	436,1	494,4	-58,3
Corrections et ajustements	-19,6	-19,9	0,3
Soutage et avitaillement	2,0	4,9	-2,9
Négoce international	18,6		18,6
Bien acquis	-72,1		-72,1
Biens revendus	90,7		90,7
SERVICES	200,7	175,3	25,5
Transports	36,1	39,1	-3,0
Transport maritime	12,6	8,4	4,3
<i>Fret maritime</i>	11,0	2,2	8,8
<i>Fabisation sur fret maritime</i>	0,7	1,3	-0,6
<i>Passagers</i>	0,3	0,0	0,2
<i>Autres</i>	0,7	4,8	-4,2
Transport aérien	10,8	12,9	-2,0
<i>Fret aérien</i>	1,4	1,5	-0,2
<i>Fabisation sur fret aérien</i>	0,2	0n5	-0n2
<i>Transport aérien passager</i>	5,9	6,8	-0,9
<i>Autres</i>	3,3	4,1	-0,8
Autres transports	12,6	17,8	-5,2
<i>Transport spatial</i>	1,0		1,0
<i>Transport ferroviaire</i>	1,1	1,3	-0,2
<i>Transport routier</i>	6,3	11,9	-5,6
<i>Autres</i>	4,2	4,6	-0,4
Voyages	38,9	21,6	17,3
Autres services	125,7	114,6	11,1
Travail à façon	7,5	7,6	-0,1
Entretien et réparation	5,1	3,4	1,7
Construction	2,6	2,2	0,4
Assurances et pensions	4,8	5,5	-0,7
Services financiers	9,7	5,1	4,7
<i>Sifim</i>	3,9	1,3	2,6
<i>Autres services financiers</i>	5,9	3,8	2,0
Commissions pour usage de propriété intellectuelle	11,0	9,6	1,4
Télécommunications, informatique et information	14,3	14,9	-0,7
Autres services aux entreprises	67,2	62,6	4,6
<i>R&D</i>	10,5	11,4	-0,9
<i>Services professionnels et conseil en gestion</i>	17,2	15,1	2,1
<i>Services techniques, commerciaux et autres</i>	39,5	36,1	3,4
Services personnels, culturels et récréatifs	2,6	3,3	-0,7
Biens et services des APU	0,9	0,4	0,6
REVENUS PRIMAIRES	154,6	106,9	47,7
Rémunération des salariés	18,6	1,1	17,5
Revenus des investissements	125,2	103,9	21,3
Revenus d'investissements directs	59,2	18,8	40,5
<i>Dividendes et profits distribués</i>	49,8	11,1	38,6
<i>Bénéfices réinvestis sur place</i>	76,	5,1	2,6
<i>Intérêts sur prêts et emprunts entre affiliés</i>	1,8	2,5	-0,7
Revenus d'investissements de portefeuille	54,4	74,1	-19,7
<i>Dont revenus des actions et OPC</i>	11,5	21,5	-10,1
Revenus des autres investissements	11,1	11,0	0,1
<i>Titres de participation et fonds de placement</i>	0,2	0,0	0,2
<i>Intérêts</i>	10,8	10,4	0,4
<i>Revenus distribués aux assurés</i>	0,2	0,6	-0,4
Revenus des avoirs de réserve	0,5	0,0	0,5
Autres revenus primaires	10,8	2,0	8,9

LIBELLES	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
REVENUS SECONDAIRES	23,5	71,4	-47,9
Administrations publiques	5,9	35,4	-29,5
Prestations sociales		7,3	-7,3
Coopération internationale	1,9	7,6	-5,8
<i>Dont frais de fonctionnement des org. int.</i>		0,8	-0,8
Ressources propres des institutions de l'UE		19,2	-19,2
Autres transferts des APU	4,0	1,3	2,7
Autres secteurs	17,6	35,9	-18,4
Dont transferts courants divers	5,3	21,2	-15,9
<i>Dont envois de fonds des travailleurs</i>	0,5	9,2	-8,8
ENSEMBLE DES TRANSACTIONS COURANTES	816,0	833,1	-17,0
COMPTE DE CAPITAL	2,8	0,9	1,9
CAPACITÉ / BESOIN DE FINANCEMENT			-15,1

Source : Rapport annuel 2016 de la balance des paiements, corrigé sur la ligne Voyages de la révision attendue au rapport annuel 2017

CHAPITRE 3

LE COMPTE EXTÉRIEUR DES BIENS ET DES SERVICES

En base 2014, le compte extérieur des biens et services n'a été revu qu'à la marge. En effet, le temps imparti – le changement de base ayant été décidé en septembre 2016 pour une publication en mai 2018 – ne permet pas de réestimer l'ensemble du compte des biens et services et du TES. Dans ce contexte, des ajustements ciblés ont été apportés aux estimations d'exportations et d'importations de certains produits afin de rapprocher le solde global des échanges extérieurs de la comptabilité nationale de celui de la balance des paiements (BdP). **Pour ces raisons, on présentera d'abord dans ce chapitre la construction du compte en base 2010 (en prenant l'année 2011 comme année de référence), puis les quelques ajustements effectués en base 2014.**

A LES ECHANGES DE BIENS

1 La mesure des échanges de biens en valeur

1.1 Définition et contenu des échanges de biens

En comptabilité nationale, le concept d'échange de biens repose sur deux notions fondamentales : celle de **transfert de propriété** et le fait que celui-ci intervienne **entre une unité économique résidente et une unité non résidente**. Un bien est exporté si le transfert de propriété est effectué au bénéfice d'un non-résident, et vice versa pour les biens importés. La date du transfert de propriété détermine le moment d'enregistrement des échanges extérieurs. La plupart du temps, les marchandises échangées franchissent les frontières nationales mais la notion de territorialité ne suffit pas à définir un échange. Certains mouvements de biens ne sont pas comptabilisés dans les échanges commerciaux, par exemple lorsque des biens circulent pour subir des réparations légères, sans transformation (*cf. chapitre 2 et chapitre 3-A-1-4*) ; la situation inverse existe également, dans le cas notamment des achats de carburants lors d'opérations d'avitaillement.

Conformément aux recommandations du SCN 2008 et du SEC 2010, il existe des exceptions à la règle du transfert de propriété.

- Dans le cas de biens qui sont envoyés à l'étranger pour **transformation sans changement de propriété** et qui retournent dans leur pays d'origine, une importation correspondant au service de transformation est prise en compte (il s'agit du cas du travail à façon bilatéral évoqué plus haut). Les autres flux physiques induits ne sont quant à eux pas comptabilisés, ce qui constitue par ailleurs une source d'écarts avec les statistiques du commerce international de marchandises. Le traitement est le même dans le cas de flux physiques liés à du travail à façon multilatéral si l'entreprise résidente concernée est sous-traitante. Dans le cas du travail à façon multilatéral, les marchandises sont envoyées à un acheteur qui peut être situé dans l'État membre du façonnier, du donneur d'ordre ou dans un autre État. Dans le cas du travail à façon multilatéral où l'entreprise résidente est donneuse d'ordre, deux flux sont pris en compte dans les échanges commerciaux : l'exportation en vue du travail à façon d'une part et l'importation du service industriel correspondant d'autre part. Ce traitement permet de tenir compte de l'exportation du produit obtenu après travail à façon.
- Les **livraisons entre sociétés affiliées** (succursales, filiales ou établissements étrangers) sont prises en compte dans les échanges. Si, en pareil cas, il n'y a pas de transfert de propriété, au sens juridique du terme, celui-ci est néanmoins imputé dans les comptes. En revanche, les livraisons faites à des non-résidents par des filiales non résidentes d'entreprises résidentes ne sont pas considérées comme des exportations ; symétriquement, les livraisons faites à des résidents par des filiales résidentes d'entreprises non résidentes ne sont pas comptabilisées en importations.

- Pour des biens livrés dans le cadre d'un **contrat de crédit-bail**, un transfert de propriété est imputé entre l'expéditeur des biens (le bailleur) et l'importateur (le preneur), dès le début du contrat. La valorisation est fondée sur la valeur marchande des biens (et non sur les versements du locataire) et enregistrée au moment où ces derniers entrent en la possession du preneur. Le montant des crédits accordés, ainsi que l'amortissement des prêts, sont comptabilisés dans le compte financier et les intérêts correspondants sont intégrés aux revenus de la propriété.

L'activité de **négoce international de marchandises**, pratiquée par des négociants ou des courtiers résidents qui achètent des biens à des non-résidents pour les revendre à d'autres non-résidents sans que les biens entrent sur le territoire national, fait l'objet d'un enregistrement net. On ne comptabilise en échanges de biens que la différence entre la valeur des ventes des négociants résidents et celle de leurs acquisitions; cette exportation de biens est, de fait, la contrepartie d'une activité commerciale exercée par le négociant français à l'étranger. Si le négociant n'est pas résident, son activité ne relève pas de l'activité économique nationale.

Outre le négoce international, Il existe d'autres cas dans lesquels il y a exportations ou importations malgré le fait que les biens ne franchissent pas les frontières. C'est le cas, par exemple, des biens produits par des unités résidentes dans les eaux internationales et vendus directement à l'étranger à des non-résidents (pétrole, gaz naturel, produits de la pêche, etc.), du matériel de transport sans point d'attache fixe, des biens perdus ou détruits après transfert de propriété et avant franchissement de la frontière du pays exportateur.

Les exportations et les importations de biens comprennent les opérations portant sur l'or monétaire, les billets et les pièces qui ne sont pas en circulation et les titres non émis (évalués comme biens et non à leur valeur faciale), le bétail sur pied, les colis postaux, les biens en contrebande. En revanche, en sont exclus les biens en transit, les biens envoyés dans des ambassades, des bases militaires ou dans d'autres enclaves territoriales, les biens détruits ou perdus après avoir franchi les frontières mais avant le transfert de propriété.

L'affectation géographique des biens entre les zones retenues pour ventiler le compte du Reste du monde est effectuée en fonction du pays d'origine, à l'importation, et du pays de destination finale, à l'exportation.

1.2 Deux modes de valorisation des échanges de biens : « Franco à bord » (FAB) ou « Coût, assurance, fret » (CAF)

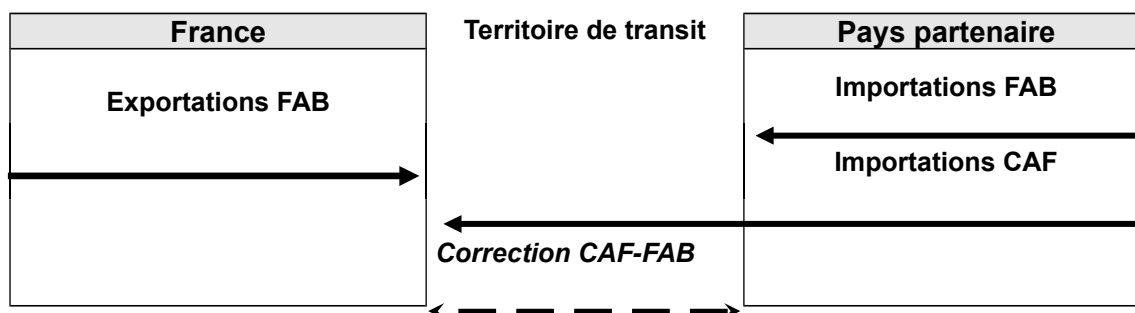
Globalement, dans les comptes nationaux, les exportations et les importations de biens sont valorisées « **Franco à bord** » (FAB), c'est-à-dire à la **frontière du pays exportateur** (cf. chapitre 2). Le prix FAB d'un bien importé ou exporté comprend :

- la valeur du bien au prix de base ;
- les coûts de transport et d'assurance jusqu'à la frontière du pays exportateur (du point de production à la frontière française pour les exportations de la France, du point de production à la frontière du pays partenaire pour ses importations) ;
- pour être cohérente avec la valorisation au prix de base de la production, la valeur des **importations ne comprend pas les impôts mais inclut les subventions** ;
- en revanche, la valeur des **exportations comprend les impôts diminués des subventions** ; dans le cas des livraisons intracommunautaires, les impôts correspondent à la TVA et aux autres impôts acquittés dans le pays exportateur (en l'occurrence la France).

Si les exportations sont naturellement valorisées FAB dans les comptes nationaux français, les **importations**, en revanche, **sont mesurées « Coût, assurance, fret » (CAF)** dans les équilibres entre les ressources et les emplois des produits, pour des raisons techniques exposées ci-dessous (§ A-1.3).

D'une manière générale, **la valeur CAF d'un bien échangé est mesurée à la frontière du pays importateur**. Le prix CAF des importations s'entend avant acquittement de tous les impôts et droits sur les importations, et paiement de toutes les marges commerciales et de transport dues au pays importateur (à la France).

LA VALORISATION DES ECHANGES EXTERIEURS DE BIENS DE LA FRANCE



Lecture : Les flèches représentent la portion de trajet pour laquelle les coûts de transport et d'assurance sont compris dans la valeur du bien exporté ou importé.

1.3 La correction CAF-FAB : définition et mise en œuvre dans le TES

La coexistence de **deux modes de valorisation des importations de biens** dans les comptes nationaux est liée au mode de collecte des données. En effet, dans les statistiques douanières, les flux par produit sont valorisés au point d'entrée sur le territoire national : **les importations sont donc mesurées CAF**. Pour qu'elles puissent être valorisées FAB, il faudrait pouvoir isoler les coûts de transport et d'assurance pour chaque flux de produits importés, ce qui est impossible, ces coûts n'étant connus que globalement. Les exportations, en revanche, sont enregistrées FAB dans les statistiques douanières. **Dans les équilibres ressources-emplois des produits de la comptabilité nationale, les importations demeurent donc de facto mesurées CAF et les exportations FAB**.

La **correction CAF-FAB** est égale à la différence entre la valeur CAF et la valeur FAB de l'ensemble des importations de biens : elle permet de passer de la valorisation CAF à la valorisation FAB. Ainsi, **globalement**, dans le tableau des entrées-sorties de la comptabilité nationale (TES), **les échanges peuvent être enregistrés FAB-FAB**. Mais il faut pour cela procéder à des corrections dans le tableau des ressources du TES, dont le mécanisme est relativement complexe.

En effet, la correction CAF-FAB des importations de biens correspond essentiellement à une partie des coûts de transport⁸ de ces biens ; c'est pourquoi elle intervient aussi dans l'équilibre du produit « services de transport ». Elle est comptabilisée dans les ressources en ce produit, soit dans la production, soit dans les importations (*cf. chapitre 3-C*). Comme la correction CAF-FAB est éliminée globalement des importations de biens pour passer à la valorisation FAB de ce flux, elle doit aussi être déduite globalement des ressources en « services de transport », sans quoi on conserverait un surplus de ressources en ce produit. Le passage de l'enregistrement CAF des importations de biens à la mesure FAB se fait en introduisant une ligne et une colonne supplémentaires dans le TES, conformément au schéma décrit dans le tableau ci-après.

LE MÉCANISME DE LA CORRECTION CAF-FAB DANS LE TES

Produits	Importations de biens	Correction CAF-FAB	Ressources au prix d'acquisition
Importations de biens	Valeur CAF		Valeur CAF + marges
Services de transport		- CF	Services de transport et d'assurance (1)
Correction CAF-FAB	- CF	+ CF	0
Ensemble des ressources	Valeur FAB	0	Importations FAB plus marges et transport (2)

Lecture : Ce tableau est une version simplifiée d'un tableau qui sera repris plus loin (*chapitre 3-C*) à propos des échanges de services de transport. Le contenu des cases (1) et (2) en services de transport sera alors précisé, ainsi que celui des marges.

⁸ La part des frais d'assurance est très réduite comparée à celle des frais de transport (environ 1 % de la correction).

- * la ligne « correction CAF-FAB » permet d'éliminer globalement la correction CAF-FAB des importations de biens CAF, pour passer aux importations FAB (globalement aussi) ;
- * la colonne « correction CAF-FAB » permet d'éliminer le surplus de ressources en produit « services de transport » et « services d'assurance » correspondant à cette correction ;
- * la correction CAF-FAB est ajoutée au croisement de cette ligne et de cette colonne pour rétablir l'équilibre global du tableau des ressources du TES.

On remarquera que le traitement de la « correction CAF-FAB » en colonne est tout à fait comparable à celui des marges de transport, dont elle n'est effectivement qu'un cas particulier. À l'instar de ces dernières, elle participe à la formation du prix d'acquisition des importations CAF.

Évaluation de la correction CAF-FAB

La correction CAF-FAB est évaluée à partir d'une enquête effectuée par la Direction générale des douanes et des droits indirects. Le taux de passage CAF-FAB retenu au moment du passage à la base 2010 et reconduit en base 2014 s'établit à 0,968. Il résulte de l'enquête CAF-FAB menée en 2009. Une nouvelle enquête CAF-FAB a été lancée en 2014 mais les estimations n'ont pas été modifiées pour la base 2014.

1.4 Le passage des données douanières en valeur aux échanges extérieurs de biens du compte du Reste du monde

Les échanges extérieurs de biens sont directement dérivés des statistiques du commerce extérieur de l'administration des douanes (*cf. chapitre 2*). Le fichier général est envoyé à l'INSEE, les échanges étant classés par pays et par produits selon la nomenclature combinée NC8 et la nomenclature de produits CPF6. Une table de correspondance permet de passer au niveau H de la nomenclature de produits des comptes et les pays sont regroupés selon le zonage de la comptabilité nationale.

Pour être insérées dans les comptes nationaux, les données statistiques sur le commerce extérieur de biens doivent faire l'objet de quelques ajustements. Ces correctifs ont pour but, d'une part de mettre ces données aux normes de la comptabilité nationale, en termes de champ et de concepts, d'autre part de les corriger pour tenir compte des conditions de la collecte (*tableau page 35*). Ils sont ventilés selon le type de produit échangé et sont en général d'ampleur limitée.

• **Le matériel militaire**

Pour des raisons de confidentialité, les importations et les exportations de matériel militaire ne font pas partie des statistiques du commerce spécial communiquées à l'INSEE. Le champ de la comptabilité nationale couvrant l'ensemble de l'activité économique, les échanges de matériel militaire doivent être intégrés aux flux des comptes. Les montants correspondants sont communiqués séparément à l'INSEE, à titre confidentiel.

• **l'avitaillement**

Les échanges de produits effectués lors d'opérations d'avitaillement (fourniture de carburant ou de provisions liée aux transports internationaux) présentent la particularité d'être consommés au cours du transport. Ils ne répondent pas à la définition la plus stricte des échanges de biens et sont exclus de la balance commerciale des douanes. En revanche, l'avitaillement s'accompagne d'un transfert de propriété si le transporteur est résident et le carburant acheté à l'étranger, et vice versa. Il convient donc d'intégrer dans les comptes nationaux les opérations liées à l'avitaillement ; ces échanges sont réinsérés dans les équilibres ressources-emplois des produits concernés (carburants, denrées alimentaires).

À l'exportation, le montant de l'avitaillement (fourniture de provisions à un moyen de transport non résident dans un port ou aéroport français) est connu à partir d'informations douanières. À l'importation (fourniture de provisions à un moyen de transport résident dans un port ou aéroport étranger ou dans un entrepôt sous douane), les flux sont, faute de mieux, calculés sur la base des dernières informations

connues. Elles provenaient de la Direction Générale de l'Aviation Civile pour le contenu des soutes aériennes, et du Comité Central des Armateurs de France pour le contenu des soutes maritimes. Mais ces deux dernières sources n'existent plus depuis 1996. En attendant que de nouvelles données soient disponibles, les flux d'importations d'avitaillement en valeurs sont calculés en faisant évoluer comme l'ensemble des prix des produits importés correspondants, les dernières estimations en date. L'hypothèse implicite qui est retenue est celle d'une stabilité des importations d'avitaillement en volume.

Seul l'avitaillement dans les ports et les aéroports est évalué actuellement. L'avitaillement des camions (camions étrangers traversant la France ou camions français circulant à l'étranger) n'est pas estimé en tant que tel. Il est, selon toute vraisemblance, comptabilisé dans les échanges touristiques (correction territoriale). Dans les deux cas, les flux d'avitaillement interviennent, comme il se doit, dans le calcul du PIB, mais l'avitaillement des camions n'est pas comptabilisé dans les équilibres ressources-emplois des produits concernés, ce qui est regrettable.

- **Les satellites**

Les satellites fabriqués en France qui restent la propriété d'une entreprise résidente sont exclus des exportations dans les comptes nationaux. La valeur des fusées utilisées dans les lancements est toujours exclue des exportations et considérée comme une consommation intermédiaire du service de transport spatial.

- **Les réparations**

Le montant des échanges relatifs aux réparations est évalué à partir de la ligne « services d'entretien et de réparation non inclus ailleurs » de la Balance des paiements (dans les lignes relatives aux échanges de services). Les réparations sont en effet exclues des statistiques du commerce extérieur. Seul le montant des réparations est pris en compte. Les biens concernés par ces réparations ne sont pas comptabilisés dans les échanges. Cette méthode, désignée par le terme d'enregistrement net, est également utilisée dans le cas du travail à façon.

- **La fabrication coordonnée d'Airbus**

La fabrication coordonnée d'Airbus correspond à certains échanges intragroupes du groupe Airbus entre la France et l'Allemagne, dans la mesure où le processus de fabrication des avions est très imbriqué entre les deux pays. En base 2010, ces échanges étaient neutralisés, considérés comme neutres en valeur ajoutée. Dans le cadre de la base 2014 et de la préparation de la future base des comptes nationaux, un travail a été initié pour mieux comprendre le contenu de ces échanges, qui diminuent par ailleurs fortement à compter de 2017. Compte-tenu de ces réflexions, le solde de la fabrication coordonnée est pris en compte désormais en base 2014 dans la mesure des échanges extérieurs d'aéronautique. Le traitement de ce poste dans la future base des comptes doit encore faire l'objet d'expertises complémentaires.

- **Le travail à façon**

Conformément au SEC 2010, les échanges de biens liés au travail à façon doivent être enregistrés nets. Les statistiques de commerce extérieur transmises par les douanes contiennent les montants bruts des échanges liés au travail à façon. Les douanes transmettent séparément les montants des échanges liés au travail à façon. Ceux-ci sont ainsi retranchés des données initiales. Les montants nets de travail à façon sont ajoutés aux estimations des Douanes hors travail à façon, sur la base des estimations publiées par la Balance des paiements dans les lignes de services.

- **Le négoce international**

En bases 2010 et 2014, conformément aux préconisations du Sec 2010, le négoce international de marchandises est comptabilisé dans les échanges de biens alors qu'en base 2005, il était comptabilisé dans les échanges de services. L'enregistrement est effectué sur une base nette. Les montants nets sont évalués à partir de la ligne « négoce international » de la Balance des paiements (dans les lignes de biens).

- **Biens classés en services**

Le SEC 2010 recommande de classer en échanges de services certains échanges de biens, dont les montants figurent de ce fait dans les fichiers douaniers. Les biens concernés sont ceux relatifs aux activités suivantes : édition de livres, périodiques et autres activités d'édition (groupe 58.1 de la Naf rév. 2), édition de logiciels (groupe 58.2), activités cinématographiques, vidéo et de télévision (groupe 59.1), enregistrement sonore et édition musicale (groupe 59.2), activités d'architecture et d'ingénierie (groupe 71.1), activités photographiques (groupe 74.2), activités créatives, artistiques et de spectacle (division 90), bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles (division 91) et coiffure (sous-classe 96.02A).

- **Moment d'enregistrement**

Les moments d'enregistrement retenus dans les statistiques du commerce extérieur sont conceptuellement différents de ceux définis par le SEC 2010 : date de dépôt des déclarations dans le cas des échanges avec les pays tiers (date proche, dans les faits, de celle du franchissement de la frontière), date d'exigibilité de la TVA dans le cas des échanges intra-communautaires. On considère néanmoins que ces définitions constituent de bonnes approximations de la date du transfert de propriété effectif ou imputé qui devrait être adoptée comme moment d'enregistrement en comptabilité nationale, et aucune correction n'est donc effectuée à ce titre.

- **Redressements statistiques**

Les données douanières sur les échanges de biens font l'objet de deux types de redressements statistiques.

- * Redressement pour seuil des données du système Intrastat

Les échanges intracommunautaires ne sont collectés dans le système Intrastat que s'ils sont le fait d'entreprises dont le montant des déclarations dépasse chaque année un certain seuil (*chapitre 2, encadré page 21*). Depuis 1993, date d'entrée en vigueur de ce mode de collecte, les mouvements absents sont redressés dans les comptes nationaux à l'aide de coefficients appliqués uniformément à chaque type de produit, mais différenciés selon le type de flux. .

- * Anticipations de révisions

Afin de prendre en compte les déclarations tardives des entreprises ou de corriger des erreurs dans ces déclarations, les statistiques douanières sont révisées pendant trois ans après la date de la première publication. C'est bien sûr dans les mois qui suivent cette première publication que les révisions sont les plus importantes. Dans les comptes trimestriels, ces corrections sont modélisées sur la base de l'observation des révisions passées ; ceci permet d'estimer par anticipation les révisions ultérieures (sur 16 mois) des données douanières en valeur. À la date du compte provisoire de l'année n, les données douanières en valeur sont loin d'être stabilisées puisque les premières statistiques en année pleine sont publiées par la DGDDI en février de l'année n+1. Pour limiter les révisions lors du compte semi-définitif, on retient, pour établir le compte provisoire annuel, les données des comptes trimestriels, actualisées en mars de l'année n+1. Ceci revient à anticiper les révisions douanières devant intervenir à partir de cette date.

**PASSAGE DES STATISTIQUES DOUANIÈRES
AUX ÉCHANGES DE BIENS DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE**

en milliards d'euros

Compte 2011 (base 2010)	Exportations	Importations	Soldes
Données douanières brutes en valeur - CAF/FAB	420,2	510,9	-90,7
Produits comptabilisés dans les statistiques douanières d'échanges de biens, mais classés en services dans les comptes	-3,6	-3,8	0,2
Avitaillement	2,2	1,6	0,6
Fabrication coordonnée	-7,0	-7,7	0,7
Intrastat	3,8	5,9	-2,1
Matériel militaire	4,1	1,4	2,7
Travail à façon	-9,9	-9,3	-0,6
Négoce	13,9	0,0	13,9
Mayotte	-0,2	0,2	-0,4
Réparations	3,8	2,3	1,5
Autres	0,0	1,3	-1,3
Échanges commerciaux - comptabilité nationale CAF-FAB	427,4	502,8	-75,4
Correction CAF/FAB		-16,1	
Échanges commerciaux - comptabilité nationale FAB-FAB	427,4	486,7	-59,3

1.5 Les opérations sans paiement

- **Les opérations sans paiement et avec transfert de propriété.**

Les opérations sans paiement avec transfert de propriété correspondent en général à des mouvements de marchandises tels que les dons ou l'aide bilatérale, les envois de marchandises en retour, et le cas échéant, à des transferts entre des entreprises affiliées. Le montant de ces opérations est compris dans les importations et les exportations de biens. Une contrepartie est inscrite en transferts courants divers (opération D75).

- **Les opérations sans paiement et sans transfert de propriété**

Ces opérations concernent essentiellement des mouvements de marchandises en vue de transformations ou de réparations. Les opérations de perfectionnement qui ne donnent pas lieu à un paiement ne sont pas conservées dans les comptes, les réparations à titre gratuit n'étant pas comptabilisées en Balance, en principe.

1.6 L'enregistrement des échanges de marchandises dans la Balance des paiements

Les développements ci-dessus ont mis en évidence des divergences conceptuelles dans le mode de comptabilisation des échanges de marchandises adopté dans les comptes nationaux, en Balance des paiements et dans les statistiques douanières. Il peut en résulter des écarts sur la mesure des soldes commerciaux publiés par ces institutions.

- **En Balance**, les échanges de biens retenus en BPM6 sont ceux relatifs à des transactions entre résidents et non-résidents portant sur des biens produits et conduisant à un changement de propriété. Au sein des échanges de biens, deux rubriques sont distinguées : les marchandises générales d'une part et le négoce international d'autre part. La rubrique « marchandises générales » exclut les cas particuliers tels que le négoce, les voyages et la construction. Elle ne comprend pas non plus les échanges sans paiement avec transfert de propriété. Ces derniers sont en effet des transferts et non des transactions. Les échanges sans paiement et sans transfert de propriété correspondent principalement à des mouvements de marchandises liés à des transformations ou des réparations, qui sont classés dans les échanges de services. A l'opposé, la rubrique « marchandises générales » inclut l'avitaillement et le soutage. Dans cette rubrique, les exportations et les importations sont comptabilisées FAB. Les données reposent essentiellement sur les statistiques du commerce extérieur publiées par les douanes. Les échanges relatifs au négoce international sont quant à eux estimés à partir des enquêtes de la Banque de France.

2 La mesure des échanges de biens en volume : le partage volume-prix

Le partage volume-prix des échanges de biens est effectué à l'aide de deux types d'indices. Les indices de valeur unitaire (IVU) du commerce extérieur sont retenus pour les produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche. Pour les autres biens, ce sont les indices de prix de production de l'industrie française pour les marchés extérieurs qui sont retenus pour les exportations et les indices de prix d'importations des produits industriels pour les importations. Les indices de prix retenus sont estimés pour chaque poste de la nomenclature de produits, croisé avec un certain nombre de zones (8).

Les indices de prix de production et d'importation dans l'industrie utilisés sont des indices de Laspeyres à base fixe. Les pondérations ne sont généralement actualisées que tous les cinq ans, une fois renouvelé l'ensemble de l'échantillon de la branche (un cinquième de chaque branche est renouvelé chaque année). Les indices de prix de production de l'industrie française pour les marchés extérieurs reflètent l'évolution des prix de transaction (convertis en euros, donc incluant les effets de change) de biens et services issus des activités de l'industrie française et destinés à être vendus sur les marchés étrangers. La mesure est établie autant que possible aux prix franco à bord (FAB) c'est-à-dire valorisés à la frontière française, conformément au règlement européen n°1165/98. Les indices de prix d'importation des produits industriels traduisent l'évolution des prix de transaction (convertis en euros, donc incluant les effets de change) de biens et services issus des activités de l'industrie étrangère et vendus sur le marché français. La mesure est établie au coût assurance fret inclus (CAF) c'est-à-dire valorisé à la frontière française hors droits de douanes et taxes à l'importation, conformément au règlement européen n°1165/98.

Les indices de valeur unitaire retracent quant à eux l'évolution de la valeur moyenne des marchandises échangées entre la France et le reste du monde. Ils sont calculés à partir des valeurs et des quantités collectées par la DGDDI. Ce sont des indices de Paasche chaînés. Conceptuellement, ils ne sont donc pas parfaitement adaptés à l'usage qui en est fait dans les comptes et on leur reproche fréquemment leur volatilité et leur manque de fiabilité. Ils sont utilisés pour les produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche faute de mieux. Les principales critiques qui leur sont adressées sont les suivantes.

- Les IVU ne sont pas construits à partir de prix observés et collectés par enquêtes : ils ne mesurent donc pas des évolutions de prix, au sens strict.

- Les IVU sont en premier lieu affectés par la déformation dans le temps de la structure des produits qui composent les strates (« effets de structure »).
- Les évolutions de « prix » mesurées à travers les IVU prennent notamment en compte les effets sur les valeurs d'améliorations dans la qualité des produits ou, au contraire, les conséquences de dégradations qualitatives. Or, les déflateurs utilisés dans les comptes doivent traduire des évolutions de prix mesurées à qualité constante, les changements qualitatifs étant considérés comme des variations de volume.
- En dépit des contrôles et des redressements sophistiqués mis en œuvre dans le calcul, les IVU souffrent du manque de fiabilité des données quantitatives, dont la mesure est délicate, notamment dans le cas de certains produits non pondéreux ou des gros biens d'équipement.
- Les IVU ne sont jamais révisés alors que les données en valeur le sont.
- Les IVU sont très volatils. En effet, les pondérations de la formule de Paasche étant les valeurs courantes, elles varient au cours du temps et ce facteur de variabilité est encore renforcé par la volatilité intrinsèque des flux d'échanges. En outre, du fait du passage par les inverses dans la formule de Paasche, les agrégations sont extrêmement sensibles aux variations de poids qui affectent les « petits indices ».

B LES ÉCHANGES DE SERVICES

1 Définition des échanges de services

Les échanges de services s'apparentent aux échanges de biens, mais leur définition ne repose pas sur la notion de transfert de propriété qui perd alors son sens. Une exportation de service correspond à la fourniture, à titre onéreux, d'une prestation de service par un producteur résident à un bénéficiaire non-résident. Cette exportation fait l'objet d'un paiement adressé par le reste du monde à l'économie nationale, comparable au montant perçu par la France en contrepartie de l'exportation d'un bien. Symétriquement, une importation de service se définit comme une prestation fournie par un non-résident pour le compte d'un bénéficiaire résident. Dans le TEE, pour le « Reste du monde », une exportation (ou recette) de services est inscrite en emploi et une importation (ou dépense) de services, en ressource.

En termes de circulation de flux monétaires, les échanges de services sont donc de même nature que les échanges de biens. À l'instar de ces derniers, ils s'inscrivent dans le TES en contrepartie d'une activité productive s'ils sont exportés et abondent les ressources en produits des services s'ils sont importés. En ce sens, ils se différencient clairement des flux monétaires échangés avec le Reste du monde au titre de transferts - transferts de revenus salariaux ou de revenus de la propriété, notamment -même s'il existe des cas limites. Ainsi, les flux liés au travail temporaire dans la construction sont traités en échanges de services de construction dans la Balance des paiements, alors qu'ils sont enregistrés en transferts de revenus de la propriété dans les comptes.

Le lien entre la notion de territorialité et celle d'échange, qui demeure fort dans le cas des biens, est beaucoup plus souple pour les services. Certes, dans la majeure partie des situations, le prestataire d'une exportation de services réside en France en permanence et le bénéficiaire dans son pays, et vice versa pour les importations. Tel est le cas, en général, dans les transports, les services financiers, les services d'assurance, les services de communication, etc. Mais une exportation de services peut aussi être produite hors des frontières nationales par un fournisseur résident en déplacement temporaire, ou au contraire achetée à un producteur résident, par un client non résident, à l'occasion d'un séjour de ce dernier en territoire français. Ainsi, les échanges de services touristiques sont le fait d'acheteurs qui se déplacent, qu'il s'agisse des voyages des résidents étrangers en France - exportations de services touristiques - ou des voyages des résidents français à l'étranger - importations de services touristiques. À l'inverse, les services de conseil en informatique et les services d'ingénierie sont fréquemment fournis sur place, à des non-résidents, à l'occasion du déplacement temporaire d'un producteur résident.

Quelle qu'en soit la forme, un échange de services, à la différence d'un transfert, intervient dans le calcul du PIB, à l'exportation comme contrepartie d'une production française, à l'importation comme ressource externe en services, non produite par l'économie nationale. Loin d'être marginales, les exportations de services, tourisme inclus, représentaient en 2014 environ 30 % de l'ensemble des exportations de biens et de services, les importations un peu plus de 26 %; pour les services autres que touristiques, ces parts étaient de l'ordre de 21 % à l'importation et de 22 % à l'exportation.

2 Une source d'information principale : la Balance des paiements

La Balance des paiements est la principale source d'information sur les échanges de services en valeur et la seule pour la plupart des postes, ce qui ne veut pas dire qu'elle est reprise telle quelle dans les comptes.

La construction du compte des services en base 2010

Les comptes de l'année 2011 reposent pour une large part sur les données de la Balance relative à l'année de compte 2011 au format BPM5 représentée ci-dessous (données fournies par la BdP au printemps 2013), dans la forme détaillée utilisée par l'INSEE.

LA BALANCE DES PAIEMENTS AU FORMAT BPM5 (HORS SERVICES DE TRANSPORT)

NEF	ANNÉE 2011	en millions d'euros		
		Recettes	Dépenses	Solde
SB	Voyages	39 335	32 260	7 075
SC	Services de communication	4 758	3 391	1 367
SD	Services de construction	5 230	2 872	2 358
SD2	<i>grands travaux</i>	4 935	2 408	2 527
SD1	<i>Marchandises étrangères</i>	295	464	-169
SE	Services d'assurances	3 654	1 557	2 097
SE1	<i>assurances sur marchandises</i>	305	320	-15
SE2	<i>Autres</i>	1 123	234	889
SE3	<i>Réassurances</i>	2 226	1 003	1 223
SF	Service financier	4 650	2 597	2 053
SF11	<i>frais du secteur bancaire</i>	4 152	1 952	2 200
SF12	<i>frais du secteur privé</i>	498	645	-148
SG	Services informatiques et d'information	4 213	5 614	-1 401
SH	Redevances	11 330	7 592	3 737
SH1	<i>Redevances</i>	9 705	5 778	3 927
SH2	<i>cessions et licences</i>	1 625	1 814	-189
SI	Autres services aux entreprises	53 854	42 940	10 914
SI1	Négoce	13 125	0	13 125
SI11	<i>Négoce</i>	4 969	0	4 969
SI12	<i>Marchandises</i>	8 156	0	8 156
SI2	Autres services commerciaux	3 569	5 341	-1 773
SI21	<i>frais accessoires sur marchandises</i>	420	457	-38
SI22	<i>Commissions</i>	3 149	4 884	-1 735
SI3	Locations	881	2 409	-1 528
SI4	Services divers aux entreprises	36 279	35 190	1 089
SI41	<i>Études</i>	9 385	11 876	-2 491
SI42	<i>frais de gestion</i>	8 753	5 519	3 234
SI43	<i>autres rémunérations</i>	1 572	1 883	-311
SI44	<i>Abonnements</i>	3 312	3 669	-358
SI45	<i>Divers</i>	13 258	12 243	1 015
SJ	Services personnels et culturels	2 864	3 113	-249
SJ1	<i>services audiovisuels</i>	1 058	1 521	-462
SJ2	<i>autres services personnels</i>	1 806	1 592	214
SK	Services des administrations publiques	760	2	758
SK1	<i>civiles du gvt français</i>	760	0	760
SK2	<i>militaires du gvt français</i>	0	1	-1
SK3	<i>civiles du gvt étranger</i>	0	0	0
SK4	<i>militaires du gvt étranger</i>	0	1	-1

Les comptes de l'année 2012 et des années suivantes en base 2010, construits en évolution, reposent quant à eux pour une large part sur les données de la Balance au format BPM6. La balance des paiements a en effet adopté un nouveau « manuel » en juin 2014, passant du BPM5 au BPM6. Ce changement de manuel s'accompagne en particulier de la mise en place d'une nouvelle nomenclature des services ainsi que d'une réestimation des montants de transactions. Cette réestimation est due à plusieurs facteurs : des changements conceptuels, des modifications apportées à la méthode d'exploitation d'une nouvelle enquête sur les échanges internationaux de services (ECEIS) menée pour la première fois sur l'année 2009, ainsi que des révisions usuelles lors de la publication d'un nouveau rapport annuel (notamment celles des données des déclarants directs généraux).

Des comptes annuels définitifs ayant été publiés le 15 mai 2014 pour la période 1949-2011 à l'occasion du passage des comptes nationaux en base 2010, il n'était pas possible de prendre en compte les nouveaux montants relatifs à l'année 2011 conformes au BPM6 publiés en juin 2014 dans le rapport annuel 2013 de la

Balance des paiements. Le compte définitif 2011 demeure donc la référence pour les niveaux de transactions. Les données relatives aux années postérieures à 2011 sont quant à elles évaluées en évolution à partir de montants publiés en BPM6.

Pour pouvoir utiliser les données BPM6 en évolution, il a été nécessaire de créer une balance des paiements en nomenclature BPM6 cohérente avec les niveaux du compte 2011 définitif, que nous appellerons dans la suite du texte « balance de référence », et une table de passage permettant de recréer le compte 2011 définitif à partir de cette balance des paiements. C'est à cette balance de référence que sont appliquées les évolutions diffusées en BPM6 .

Pour l'élaboration de la balance de référence, trois cas de figure ont été distingués :

- 1^{er} cas : le niveau de détail est le même en BPM5 qu'en BPM6. Les niveaux de la balance de référence sont ceux de la balance ayant servi pour le compte 2011 définitif (balance BPM5).
- 2^e cas : le niveau de détail est plus grand en BPM6 qu'en BPM5. Pour la balance de référence, le montant total de la balance BPM5 est repris et ensuite ventilé entre les différents nouveaux produits à l'aide soit de la ventilation du compte 2011 définitif, si la nomenclature des comptes nationaux permet de faire la distinction, soit de la ventilation du rapport annuel 2013 de la Balance des paiements, si la distinction n'est pas possible à partir des comptes nationaux.
- 3^e cas : le niveau de détail est plus grand en BPM5 qu'en BPM6. Pour la balance de référence, on agrège donc les montants plus détaillés du BPM5.

Poste par poste, l'analyse est la suivante pour 2011 :

- **G2 (négoce international)**

Ce poste correspond au poste SI1 de la nomenclature BPM5. Il est utilisé pour l'estimation du montant des échanges liés au négoce international. Le montant total est ventilé entre les différents biens.

- **SA (services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers)**

Le poste SA correspond au poste de la nomenclature BPM5 relatif au travail à façon. Il est utilisé dans les comptes nationaux pour l'estimation de services industriels » relatifs au travail à façon répartis par produits.

- **SB (services d'entretien et de réparation)**

Cette ligne existait telle quelle en BPM5 et sert à évaluer les échanges de services de réparations (33Z).

- **SC (services de transports)**

Pour les transports aériens et maritimes, le niveau de détail est le même en BPM6 qu'en BPM5. Pour les autres transports, les transports ferroviaires et spatiaux ne sont plus distingués.

La ligne SC31 (autres-passagers) correspond au transport ferroviaire de passager. La ligne SC33 (autres-autres) correspond aux lignes SA31 (spatiaux) et SA 323 (ferroviaire-autres) du BPM5. Les lignes SC32 (autres-fret) et SC3fabisation (autres- fabisation) sont réparties entre les modes de transports selon les clés de répartition suivante :

CLÉS DE RÉPARTITION DES AUTRES TRANSPORTS

	Partage de la ligne autres fret		Partage de la ligne autres Fab.	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Ferroviaire	6%	8%	3%	4%
Air				
Mer				
Routier	90%	88%	93%	91%
Fluvial	1%	2%	1%	2%
Conduites		3%		3%
Manutention non portuaire	3%		3%	

- **SD (voyages)**

Cette ligne existait telle quelle en BPM5 et sert à établir la consommation hors du territoire de résidence (PCHTR).

- **SE (bâtiments et travaux publics)**

Ce poste n'est pas utilisé dans le cadre de l'estimation des échanges de services.

- **SF (services d'assurances et de pension)**

Ce poste correspond au poste SE du BPM5.

- **SG (services financiers)**

Cette ligne se partage entre SG1 (services explicitement facturés et autres services financiers), qui correspond à l'ancienne ligne SF du BPM5, et SG2 (SIFIM). La ligne SG1 est utilisée pour établir le compte des services financiers hors SIFIM et OPC. Les SIFIM sont estimés à partir d'autres sources de la Banque de France.

- **SH (commissions pour usage de propriété intellectuelle)**

Cette ligne correspond à l'ancienne ligne SH (redevances et droits de licences) du BPM5. Elle est utilisée pour estimer les échanges de location-bail de propriété intellectuelle (77Z4).

- **SI (services de télécommunications, d'informatique et d'information)**

Cette ligne regroupe les services de communication (SC⁹ en BPM5, 61Z0 en Naf rév. 2¹⁰), d'informatiques et d'informations (SG en BPM5, 62Z en Naf rév. 2). La distinction entre télécommunication (SI1), informatique (SI2) et information (SI3) est faite en BPM6. Pour la balance de référence, le partage entre SI2 et SI3 des montants du 62Z a été établi sur la base du partage entre SI2 et SI3 en 2011 issu du Rapport annuel 2013 de la Balance des paiements.

9 En BPM5, la ligne SC comprenait également les services postaux, lesquels sont isolés (SC4) en BPM6.

10 Nomenclature des activités française. Il s'agit toujours ici de la deuxième révision de cette nomenclature.

- **SJ (autres services aux entreprises)**

- * **SJ1 (recherche et développement)**

Ce poste reprend la partie des études (SI41 en BPM5) correspondant à la R&D. Il sert à l'estimation des échanges de R&D marchande (72M). Pour ce poste, les montants issus du Rapport annuel 2013 de la Balance des paiements sont très nettement supérieurs à ceux retenus en base 2010 (+5,3 Md€ en exportation, +6,1 Md€ en importation). Ces écarts n'ont pas été corrigés en base 2014 car la réflexion sur les échanges extérieurs de recherche et développement doit être intégrés dans une réflexion plus globale sur le traitement de cette activité dans les comptes nationaux..

- * **SJ2 (services professionnels et services de conseil en gestion)**

Cette ligne reprend du BPM5 les frais de gestion (SI42 en BPM5, 70Z2 en NAF), les autres rémunérations (SI43, 69Z1 (activités juridiques)) et les abonnements (SI44, 73Z). Les clés de répartition, calculées à partir des niveaux du compte 2011 définitif, sont les suivantes :

CLÉS DE RÉPARTITION DU SJ2 AU NIVEAU H

		X	M
Activités juridiques	HM69Z1	12%	17%
Conseil de gestion	HM70Z2	64%	50%
Activités des agences de publicité	HM73Z1	24%	33%

- * **SJ3 (services techniques, services liés au commerce et autres services aux entreprises)**

Cette ligne reprend du BPM5 les services commerciaux (SI2 en BPM5, 46Z4 en Naf rév. 2), les locations (SI3 en BPM5, 77Z3 en Naf rév. 2), les services d'études ne correspondant pas à de la recherche et développement (partie du SI41 en BPM5, 71Z1 et 71Z2 en Naf rév. 2) et les autres services divers (SI45 en BPM5, 82Z4). Les clés de répartition, calculées à partir des niveaux du compte 2011 définitif, sont les suivantes :

CLÉS DE RÉPARTITION DU SJ3 AU NIVEAU H

		X	M
Services commerciaux	HG46Z4	15%	20%
Activités d architecture et d ingénierie	HM71Z1	19%	20%
Activités de contrôle et analyses tech.	HM71Z2	6%	7%
Location et location-bail d autres machines, équipements et biens	HN77Z3	4%	9%
Activités de soutien aux entreprises n.c.a.	HN82Z4	56%	45%

- **SK (services personnels, culturels et relatifs aux loisirs)**

Ce poste correspond à la ligne SJ du BPM5. On ne dispose plus en BPM6 de la distinction entre audiovisuel (SJ1 en BPM5, 59Z2 en Naf rév. 2) et autres services personnels (SJ2 en BPM5, 96Z3, 96Z4 et 96Z5 en Naf rév. 2). Les clés de répartition, calculées à partir des niveaux du compte 2011 définitif, sont les suivantes :

TABLEAU 4: CLÉS DE RÉPARTITION DU SK AU NIVEAU H

	X	M
Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	HJ59Z2	37% 49%
Soins de beauté	HS96Z3	21% 17%
Services funéraires	HS96Z4	20% 16%
Autres services personnels	HS96Z5	22% 18%

- **SL (biens et services des APU)**

Ce poste n'est pas repris dans les comptes nationaux, qui sont établis à partir d'autres sources, budgétaires notamment.

- **SN (services divers)**

Les montants relatifs à ce poste sont nuls en 2011.

Il existe toutefois des écarts significatifs entre les montants BPM6 retenus pour 2011 et ceux publiés en 2014 dans le rapport annuel 2013 de la Balance des paiements.

En raison du calage sur les niveaux du compte 2011 définitif, la balance de référence présente dans certains cas des écarts notables avec les montants 2011 figurant dans le rapport annuel 2013 de la Balance des paiements. **En particulier, le montant des recettes relatives à l'ensemble des services est nettement inférieur dans la balance de référence** (écart de 6,9 Mds d'euros au moment de la publication du rapport annuel 2013 de la Balance des paiements, qui s'est encore creusé par la suite). Les principaux écarts entre la Balance des Paiements et l'Insee en base 2010 étaient localisés sur les produits suivants :

- les services de recherche et développement (SJ1), ainsi que les services financiers, dont les montants d'exports n'ont pas été corrigés en base 2014, dans l'attente d'une réflexion plus globale sur le traitement de ces deux activités dans les comptes nationaux ;
- Les services de télécommunication, d'informatique et d'information (SI), les services professionnels et services de conseils en gestion (SJ2), et enfin les services techniques, services liés au commerce et autres services fournis aux entreprises(SJ3) , dont les exports ont été révisés à la hausse en base 2014.

Globalement, les montants des dépenses relatives à l'ensemble des services sont proches (écart de 0,4 Mds d'euros au moment de la publication du rapport annuel 2013 de la Balance des Paiements, écart légèrement amplifié par la suite). Le faible écart au niveau global recouvre des disparités notables à un niveau de détail plus fin. Les principales différences concernent les postes suivants :

- Les services de recherche et développement (SJ1), pour lesquels les estimations d'imports de la Balance des Paiements sont très supérieures aux montants retenus par l'Insee. Le montant des imports en services de recherche et développement n'a pas été modifié dans le cadre du passage à la base 2014, dans l'attente d'une réflexion plus globale sur le traitement de cette activité ;
- Les services techniques, les services liés au commerce et autres services fournis aux entreprises (SJ3)), dont les montants d'imports de la Balance des Paiements étaient très inférieurs à ceux retenus par l'Insee. La base 2014 a donc été l'occasion pour l'Insee de réviser à la baisse ses estimations d'imports sur ce produit.

A l'occasion de l'identification des correspondances entre les nomenclatures BPM5 et BPM6 de la Balance des paiements, les correspondances entre la nomenclature BPM6 de la Balance des paiements et la nomenclature celle des Comptes nationaux ont également été identifiées. Certaines lignes font l'objet de retraitements importants. C'est notamment dans le cas dans les transports. Par ailleurs, pour certains postes, d'autres sources sont retenues.

TABLE DE CORRESPONDANCE ENTRE LES FLUX DE LA BALANCE DES PAIEMENTS ET CEUX DU COMPTE DU RESTE DU MONDE

Code BPM6	libellé BPM6	Recettes 2011	Dépenses 2011	Libellé Comptabilité nationale	Niveau H	Niveau F
G2	Négoce international	13860		Négoce international		
S	SERVICES	162961	145575			
SA	Services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers	4655	2701	Travail à façon		
SB	Services d'entretien et de réparation n.i.a	3843	2265	Réparations	HC33Z1	FCM0
SC4	Services postaux et courrier	952	848	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	HH53Z1	FHZ5
SD	Voyages	39335	32260	Produits consommés hors du territoire de résidence	PCHTR	PCHTR
SE	Bâtiments et travaux publics	5230	2872			
SF	Services d'assurance et de pension	3654	1557			
SF1	Assurance directe	1428	554	Services d'assurance dommages	HK65Z2	FKZA
SF2	Réassurance	2226	1003	Services de réassurance	HK65Z3	FKZA
SF3	Services auxiliaires d'assurance					
SF4	Services de pension et de garantie standards					
SG	Services financiers	8529	4380			
SG1	Services explicitement facturés et autres services financiers	4650	2597	Services d'intermédiation financière facturés hors OPC	HK64H1	FKZH
SG2	SIFIM	3879	1783	SIFIM	HK64S0	FKZS
SH	Commissions pour usage de propriété intellectuelle n.i.a.	11330	7592	Location-bail propriété intellect. & prod. simil., hors œuvres soum. à copyright	HN77Z4	FNZ0
SI	Services de télécommunication, d'informatique et d'information	8019	8157			
SI1	Télécommunications	3806	2543	Télécommunications	HJ61Z0	FJB0
SI2	Informatique	3926	5096	Pgmtion, conseil & aut. act. informatiq.	HJ62Z0	FJC0
SI3	Information	287	518			
SJ	Autres services aux entreprises	40733	42952			
SJ1	Services de recherche et développement	3398	4646	Recherche.-dévelop. scientif. (march.)	HM72M0	FMB0
SJ2	Services professionnels et services de conseil en gestion	13637	11071	Activités juridiques Conseil de gestion	HM69Z1 HM70Z2	FMA0
				Activités des agences de publicité	HM73Z1	FMC0
				Services commerciaux	HG46Z4	FGZ2
SJ3	Services techniques, services liés au commerce et autres services fournis aux entreprises.	23698	27235	Activités d'architecture et d'ingénierie Activités de contrôle et analyses techniques	HM71Z1 HM71Z2	FMA0
				Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens	HN77Z3	FNZ0

Code BPM6	libellé BPM6	Recettes 2011	Dépenses 2011	Libellé Comptabilité nationale	Niveau H	Niveau F
SK	Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	2863	3114	Activités de soutien aux entreprises n.c.a.	HN82Z4	
				Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	HJ59Z2	FJA0
				Soins de beauté	HS96Z3	
				Services funéraires	HS96Z4	FSZ0
SL	Biens et services des APU n.i.a.	760	2	Autres services personnels	HS96Z5	
SN	Services divers					

3 Les prix des échanges extérieurs de services

Les sources retenues pour effectuer le partage volume-prix des échanges de services sont d'origine diverse. Dans une majorité de cas, le calcul des volumes est effectué en déflatant les valeurs par des indices de prix. Dans de nombreux cas, les indices de prix utilisés sont des indices de prix de production des services. Ces derniers sont de plusieurs types :

- indices des prix de production des services vendus aux entreprises françaises (« BtoB » pour « Business to Business ») ;
- indices des prix de production des services vendus aux ménages en France (« BtoC » pour « Business to Consumer ») ;
- indices des prix des exportations de services (« BtoE » pour « Business to Exports ») ;
- indices des prix de production des services vendus à l'ensemble des marchés (« BtoAll » pour « Business to All »).

Les indices de prix de production des services sont des indices de Laspeyres qui mesurent des évolutions brutes de prix (non corrigées des variations saisonnières).

Des indices de prix à la consommation sont également mobilisés pour certains services. Par ailleurs, pour les transports, les évolutions de prix peuvent être estimées à partir d'enquêtes spécifiques, la plupart du temps sous la responsabilité du Ministère de l'équipement et des transports. Enfin, dans certains cas, on ne dispose d'aucun indicateur de prix ; l'indice de prix est alors un indice implicite, calculé en rapportant l'indice de valeur à l'indice de volume pour le pétrole, le gaz et l'électricité.

Que ce soit pour introduire des nuances entre les prix intérieurs et ceux des échanges ou simplement en raison de leur fragilité, les prix des échanges de services sont parfois arbitrés à dire d'expert. Sans être exhaustive, la liste du tableau ci-dessous précises quelques-uns des indices mobilisés.

Niveau H	Intitulé	Indice de prix
HJ58Z1	Édition de livres, périodiques, autres activités d'édition et de jeux électroniques	Indice de prix de la consommation des ménages
HJ58Z2	Autres éditions de logiciels	IPPS (BtoAll)
HJ59Z1	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	Indice des prix à la consommation
HJ59Z2	Distrib. de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	Indice des prix à la consommation
HJ59Z3	Enregistrement sonore et édition musicale	IPPS (BtoAll)
HJ62Z0	Programmation, conseil & autres activités informatiques	IPPS (BtoAll)
HM70Z2	Conseil de gestion	IPPS (BtoAll)
HM71Z2	Activités de contrôle et analyses techniques	IPPS (BtoAll)
HM72M0	Recherche-développement scientifique marchande	IPPS (BtoAll)
HM73Z1	Activités des agences de publicité	IPPS (BtoAll)
HM74Z2	Activités photographiques	IPPS (BtoAll)
HN77Z3	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens	IPPS (BtoAll)
HN77Z4	Location-bail propriété intellect. & prod. simil., hors œuvres soum. à copyright	IPPS
HN82Z4	Activités de soutien aux entreprises	IPPS
HQ86M0	Activités pour la santé humaine marchandes	Indice de prix de la consommation des ménages
HR90M0	Activités créatives, artistiques et de spectacle marchandes	Indice de prix de la consommation des ménages
HR91M0	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles marchandes	Indice de prix de la consommation des ménages

4 Les échanges de services dans le compte du Reste du monde

La manière dont les flux de la Balance sont recomposés pour constituer les flux au niveau H des comptes nationaux est décrite, dans ses grandes lignes, par la table de passage ci-dessus. Toutefois, cette table ne met en évidence que les principales correspondances. Des correctifs sont en outre apportés dans les comptes à certains postes de la Balance des paiements. Ils ne sont pas mentionnés dans la table de passage, mais le principe et l'ordre de grandeur de chacune de ces modifications sont précisés ci-dessous.

4.1 De la Balance des paiements au compte du Reste du monde : les postes modifiés

En ce qui concerne l'évaluation des échanges de services, autres que les services de transport et de construction, la principale différence de traitement entre le compte du Reste du monde et la Balance des paiements provient de l'utilisation, dans les comptes, d'une autre source pour l'estimation des échanges de services d'intermédiation financière indirectement mesurés. Les autres aménagements de la comptabilité nationale sont de moindre importance (*tableau récapitulatif page 60*).

- **Les services financiers hors assurances (postes FKZH et FKZS des comptes)**

Deux modifications sont apportées aux évaluations des recettes et dépenses de services financiers de la Balance des paiements.

- * ***Les échanges de services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)***

La production des institutions financières comprend des services facturés, mesurés par des commissions effectivement perçues par les banques (pour tenue de compte, frais de garde, etc.) et des services non facturés, les « services d'intermédiation financière indirectement mesurés ». Ces derniers correspondent à la rémunération que les banques prélèvent sur leurs prêts et sur leurs dépôts. Elles prennent en effet une marge de taux d'intérêt en prêtant à un taux plus élevé que le taux auquel elles se refinancent et en rémunérant leurs dépôts à un taux inférieur à ce taux de refinancement.

Le principe du calcul du SIFIM destiné à la consommation intérieure consiste à faire la différence entre les intérêts (versés par les banques aux agents non financiers sur leurs dépôts ou perçus par ces dernières au titre des prêts qu'elles accordent à des agents non financiers) et les montants d'intérêts obtenus en appliquant aux encours de prêts et de dépôts un taux de référence représentatif du taux de refinancement interbancaire pratiqué en France. Cette méthode suppose que les financements des banques françaises entre elles se compensent ; ainsi, cette intraconsommation de SIFIM, neutre sur le PIB, n'est pas comptabilisée dans la production de SIFIM. Le traitement du commerce extérieur de SIFIM est plus compliqué.

Les importations de SIFIM (ou dépenses), hors services internationaux interbancaires, sont les **marges bancaires perçues par des banques non résidentes** au titre des dépôts ou des crédits **des agents non financiers résidents**. Symétriquement, **les exportations** (ou recettes), hors services internationaux interbancaires, sont les **marges bancaires perçues par les banques résidentes** au titre des prêts et de dépôts détenus par des **agents non financiers non résidents**.

Dans son principe, la méthode d'évaluation des échanges extérieurs de SIFIM est similaire au calcul des emplois intérieurs, à deux différences près. Tout d'abord, le **taux de référence externe** utilisé dans ce cas **diffère du taux de refinancement intérieur** (cf. ci-dessus). Plus précisément, sur la base des encours des banques non résidentes détenus par des banques résidentes et des encours des banques résidentes détenus par des banques non résidentes, ainsi que des flux d'intérêt associés, on peut calculer deux taux d'intérêt apparents. On définit le taux de référence externe comme la moyenne de ces deux taux, pondérée par le poids respectif des encours correspondants. Le choix de ce taux externe est conventionnel et recommandé par la réglementation européenne.

D'autre part, **le contenu des échanges extérieurs de SIFIM intègre des échanges de marges entre institutions financières résidentes et non résidentes**, contrairement à ce qui est fait pour l'évaluation des emplois intérieurs de SIFIM. En effet, on ne peut plus admettre alors que les financements entre institutions financières françaises et étrangères se compensent, en raison de l'existence d'écarts sensibles entre les taux de refinancement des différents pays, et du déséquilibre qui peut exister aussi entre les encours de dépôts et de crédits respectifs de la France et de l'étranger.

Cependant, dans des échanges interbancaires, on ne peut distinguer les exportations de services, des importations. Aussi, ces échanges interbancaires avec l'extérieur sont-ils calculés « en net » : conventionnellement, un solde positif, donc à l'avantage des banques françaises, est inscrit en exportations, et un solde négatif, donc à l'avantage des banques étrangères, est inscrit en importations.

Les exportations et les importations de SIFIM sont comptabilisées dans le solde extérieur des biens et des services, et interviennent par conséquent dans le calcul du PIB. Ces échanges correspondant à des marges bancaires de taux d'intérêt, ils sont aussi compris dans les intérêts enregistrés dans l'opération D41¹¹. Comme ils interviennent déjà dans le calcul du solde extérieur des biens et des

11 Si une banque résidente reçoit d'un non-résident 100 d'intérêts au titre d'un crédit qu'elle lui a consenti et si ces intérêts se décomposent en réalité en 90 d'intérêts « théoriques » et 10 de SIFIM, la comptabilité nationale inscrira 10 en exportations de SIFIM et

services, pour qu'ils ne soient pas comptabilisés deux fois dans le solde extérieur courant, il faut les éliminer des intérêts par une écriture de contrepartie (*cf. chapitre 4*).

* **Intérêts sur OPC**

L'autre modification apportée aux évaluations des services financiers de la Balance des paiements consiste à y ajouter les services d'OPC (Organisme de placement collectif), lesquels sont estimés par l'INSEE. Ce correctif, dont le montant est faible au demeurant, est une innovation de la base 1995. En base 1980, la production de services d'OPC était nulle, ce qui se traduisait par une valeur ajoutée négative. Pour remédier à ce problème, on considère désormais que les OPC produisent l'équivalent de leurs consommations intermédiaires, engendrant ainsi une valeur ajoutée nulle. Parmi les emplois figurent des exportations de services d'OPC qui sont donc comptabilisées dans les services financiers.

Du fait que les intérêts sur OPC sont également inclus dans le montant enregistré dans les revenus d'investissement attribués aux détenteurs de parts de fonds de placement (poste D443 des opérations de répartition), les exportations inscrites en services donnent lieu à une écriture de contrepartie en D443. Ce traitement devrait en toute logique être pratiqué symétriquement à l'importation, mais on ne dispose d'aucune information pour procéder aux évaluations.

LES SERVICES D'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE (K64) DANS LE COMPTE 2011

(en millions d'euros courants)

	Exportations	Importations
Services financiers Balance des paiements (HK64H1)	4 650	2 597
Frais du secteur bancaire (SF11 en BPM5)	4 152	1 952
Frais du secteur privé (SF12 en BPM5)	498	645
Donnée exogène OPC (HK64H3)	933	0
= GK64H	5 583	2 597
+ Donnée exogène SIFIM = GK64S	3 879	1 783
= Total K64	9 462	4 380

• **Les services d'assurance et de réassurance (poste FKZA des comptes)**

On distingue en comptabilité nationale l'activité de service d'assurance (HK65Z2) ou de réassurance (HK65Z3) d'une part, et les transferts liés aux versements des primes nettes et des indemnités d'autre part. Ces derniers sont comptabilisés en opérations de répartition dans les postes D71 et D72, respectivement. La production de services d'assurance se définit comme la somme des primes effectives acquises (ces primes englobent les primes au sens strict et la rémunération - ou chargement - de l'assureur) et des revenus de la propriété tirés par les sociétés d'assurance du placement de leurs provisions techniques, diminuée de la somme des indemnités versées et des variations de provisions techniques pour risques en cours et pour participation des assurés aux bénéfices. Une partie de la production nationale de services d'assurance est destinée à des non-résidents, donc exportée. Dans le compte du reste du monde, le service d'assurance peut couvrir deux types de risques : le « risque transport » lié au transport des biens en cours d'importation ou d'exportation, et le « risque dommages ».

La distinction entre la notion d'échange de services d'assurance et celle d'opération de répartition liée à des versements de primes ou d'indemnités est également faite en Balance des paiements. Les échanges de services inscrits sous les rubriques SF1 et SF2 de la Balance en BPM6 sont repris dans le compte du reste du monde. En ce qui concerne la réassurance, un traitement est effectué. Seul le solde

10 en écriture de contrepartie en D41 afin que ce poste n'affiche au final que les 90 reçus.

des recettes et des dépenses est pris en compte. S'il est positif, il est retenu comme montant des exportations et on considère que les importations sont nulles. S'il est négatif, son opposé est retenu comme montant des importations et on considère que les exportations sont nulles.

LES SERVICES D'ASSURANCE DANS LE COMPTE 2011

(en millions d'euros courants)

	Exportations	Importations
Services d'assurances - Balance des paiements	3 654	1 557
Assurances sur marchandises (SE1 en BPM5)	305	320
Autres (SE2 en BPM5)	1 123	234
Réassurance (SE3 en BPM5)	2 226	1 003
HK65Z2 = SE1 + SE2	1 428	554
HK65Z3 = SE3 en solde	1 224	1

Note : conventionnellement, les montants de réassurance de la Balance sont inscrits en net : primes moins indemnités. En pratique, la France peut percevoir des réassureurs étrangers plus d'indemnités qu'elle ne verse de primes ; le montant inscrit en importations est alors négatif (cas de SE3 dans le tableau ci-dessus).

- **Reclassement dans les échanges de services de flux enregistrés en échanges de biens dans les données douanières et en Balance**

Une modification de moindre importance consiste à classer en échanges de services dans les comptes, des flux enregistrés en échanges de biens dans les données douanières et dans la Balance, conformément aux recommandations du SEC 2010. Ces reclassements sont décrits dans le tableau ci-dessous.

LES RECLASSEMENTS D'ÉCHANGES DE BIENS EN ÉCHANGES DE SERVICES DANS LE COMPTE 2011

(en millions d'euros courants)

Données de douanes retraitées par la comptabilité nationale	Exportations	Importations
HJ58Z1 : Édition de livres, périodiques, autres activités d'édition et de jeux électroniques	1 565	1 872
HJ58Z2 : Autres éditions de logiciels	373	675
HJ59Z1 : Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	279	512
HJ59Z3 : Enregistrement sonore et édition musicale	135	159
HM71Z1 : Activités d'architecture et d'ingénierie	5	8
HM74Z2 : Activités photographiques	18	13
HR90M0 : Act. créat., artis. & spectacle (march.)	913	328
HR91M0 : Bibl., arch., musée & aut. act. cul. (m.)	258	183
HS96Z2 : Coiffure	0	1
Ensemble des reclassements	3 546	3 751

- **Reclassement dans les échanges de biens, des services liés au travail à façon et des réparations classées en services en Balance**

Les services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers (poste SA en BPM6) sont retenus dans les comptes nationaux pour l'estimation des services industriels relatifs au travail à façon. En base 2010, le traitement du travail à façon a changé par rapport à celui qui était appliqué en base 2005. Cette modification est liée à la mise en place du SEC 2010. Désormais, les échanges relatifs

au travail à façon donnent lieu à l'enregistrement d'une exportation ou d'une importation de service industriel correspondant à la marge du sous-traitant- ce service industriel est ajouté aux échanges extérieurs du bien sur lequel il porte. Cette méthode est désignée par le terme d'enregistrement net. En base 2005, c'est un enregistrement brut qui était retenu.

Les services d'entretien et de réparation non inclus ailleurs (poste SB en nomenclature BPM6) servent à estimer les échanges de biens liés à des réparations. De même que pour le travail à façon, la méthode retenue en base 2010 pour ces échanges de services est un enregistrement net. Ces services comprennent notamment les services de réparation et d'entretien des navires, avions et autres matériels de transport. En revanche, ils n'incluent ni le nettoyage du matériel de transport, qui est compris dans les services de transport, ni l'entretien et la réparation des bâtiments, qui sont compris dans les services de construction, ni l'entretien et la réparation du matériel informatique, qui sont inclus dans les services informatiques.

- **Le négoce international**

Le négoce international au sens le plus strict recouvre les opérations commerciales effectuées par des négociants résidents qui achètent des produits à des non-résidents pour les revendre à d'autres non-résidents, sans que ces biens pénètrent sur le territoire économique national. En base 2010, le traitement du négoce international est différent de celui qui était appliqué en base 2005. Dans les équilibres ressources-emplois (ERE) des biens faisant l'objet de négoce international, la différence entre les ventes et les achats de marchandises liés au négoce international est désormais comptabilisée en exportations. En ressources, elle a pour contrepartie des marges commerciales. Dans l'ERE du commerce, la production liée au négoce international a pour contrepartie des marges commerciales négatives. En base 2005, le négoce international étant comptabilisé dans les exportations de services. Par ailleurs, le négoce international est réparti par produits dans les exportations. S'agissant des grandes entreprises exportatrices, la répartition est fondée sur le code APE de l'entreprise. Pour les petites entreprises la répartition est issue de l'enquête ECEIS de la Banque de France.

4.2 De la Balance des paiements au compte du Reste du monde : la « correction territoriale »

La ligne intitulée « voyages » de la Balance des paiements retrace, en « recettes », les dépenses des étrangers sur le sol français, effectuées à titre personnel ou professionnel et, en « dépenses », les dépenses effectuées par des ressortissants français en déplacement à l'étranger, pour les mêmes motifs. Cette ligne est reprise *in extenso* dans les comptes nationaux, en exportations et en importations de services touristiques respectivement, sous l'intitulé « **correction territoriale** ». Ce terme trouve son explication dans la manière dont sont traitées les dépenses liées au tourisme dans le TES.

Les services touristiques ne constituent pas une activité, ni un produit, identifiables isolément en que tels ; mais la consommation des étrangers en France est cependant une contrepartie de la production nationale, et celle des résidents français à l'étranger est un emploi de leur revenu disponible brut. **Ces dépenses doivent donc intervenir dans le calcul du PIB, et plus précisément dans le solde extérieur de la France.**

La consommation de services touristiques passe par l'intermédiaire de différents produits (« hôtel, café, restaurants » en particulier, mais pas uniquement) qui, eux, sont identifiés dans la nomenclature du TES ; mais, au sein de chacun de ces postes, il n'est pas possible d'isoler les dépenses spécifiquement liées au tourisme. On ne peut donc procéder qu'à une correction globale, dite « correction territoriale », dont le principe est le suivant.

Une ligne « correction territoriale » (PCHTR) est introduite dans le TES. Au croisement de cette ligne avec la colonne « exportations » du tableau des emplois finals sont inscrites les **dépenses des étrangers sur le sol français (X_PCHTR : « Exportations de services touristiques »)**. Comme ces dépenses **sont comprises dans la consommation territoriale, elles en sont ôtées** au croisement avec la colonne « dépenses de

consommation des ménages », pour obtenir la consommation finale. Ainsi, la consommation territoriale liée au tourisme demeure bien comptabilisée dans le PIB, mais elle est réaffectée en exportations de services touristiques.

Inversement, les **dépenses des français à l'étranger (M_PCHTR** : « Importations de services touristiques ») sont prélevées sur leur revenu disponible, à l'instar de leur consommation finale. Pour pouvoir les inscrire **en importations sur la ligne « correction territoriale »**, dans le tableau des ressources, une consommation virtuelle d'un montant équivalent est **ajoutée en contrepartie** au croisement avec la colonne **« dépenses de consommation des ménages »**.

**LES ÉCHANGES DE SERVICES TOURISTIQUES DANS LE TES:
PASSAGE DE LA CONSOMMATION TERRITORIALE À LA CONSOMMATION FINALE**

Ressources en produits			Emplois finals	
	Importations de services	Autres ressources	Dépenses de consommation des ménages sur le territoire	Exportations
PCHTR	M_PCHTR		- X_PCHTR+ M_PCHTR	X_PCHTR
TOTAL			Dépenses de consommation finale des ménages	

Structurellement excédentaires, les échanges de services touristiques contribuent à l'équilibre des comptes extérieurs de la France. Agrégés sur une seule ligne, en Balance comme dans les comptes, ils ne sont pas décrits avec autant de détails que ne le justifierait leur place dans l'économie. Cependant, des progrès dans la connaissance de ces flux ont déjà été accomplis grâce aux investissements méthodologiques effectués par la Balance des paiements pour rendre plus performant son système de collecte.

LE SYSTÈME DE COLLECTE DE LA LIGNE «VOYAGES» DE LA BALANCE DES PAIEMENTS⁽¹⁾

Jusqu'en décembre 2001, les flux de la ligne « voyages » de la Balance des paiements étaient connus par le biais des échanges de billets, par les paiements transfrontaliers par carte bancaire et par les transactions des agences de voyages, etc. La disparition des monnaies nationales en janvier 2002 au sein de la zone euro a rendu très délicate, voire impossible, l'affectation géographique des échanges à l'un des pays de la zone et le repérage des échanges intra-zone. Par exemple, des euros sont dépensés en France par des touristes allemands ou par des touristes américains qui peuvent les avoir achetés dans un autre pays de la zone ; ces paiements échappent à l'évidence au système de collecte, soit parce qu'il n'y a pas d'opération de change, soit parce qu'elle est enregistrée hors de France. Par ailleurs, beaucoup de travailleurs frontaliers ayant des comptes dans le pays d'accueil, une partie de leurs dépenses échappait à la collecte. Enfin, la suprématie du dollar en tant que monnaie internationale se traduisait par une sur-représentation des échanges touristiques avec les États-Unis et il en était de même des échanges avec la Suisse, en liaison, dans le cas de ce pays, avec le rôle de la place de Zurich dans le commerce de gros des billets de banque.

Pour pallier les lacunes de ce système d'information et l'adapter au fonctionnement de l'Union monétaire, la Banque de France a mis au point un nouveau système de collecte. Les déclarations des émetteurs de cartes bancaires restent l'un des piliers de ce nouveau dispositif, mais elles sont détaillées par pays et par type de transaction et sont davantage contrôlées. Parallèlement, des enquêtes ont été mises en place, en partenariat avec la Direction du tourisme. Elles permettent d'obtenir une estimation des flux eux-mêmes et une estimation de la part de la carte bancaire dans ces flux ; elles visent également à préciser la nature des dépenses de voyage : dépenses touristiques personnelles ou dépenses de voyages effectuées à titre professionnel.

Les dépenses des résidents à l'étranger, inscrites au débit de la ligne « voyages » ou en importations dans les comptes, sont estimées à partir de deux enquêtes. L'enquête sur le suivi de la demande touristique des Français (SDT) a pour but de retracer **les dépenses des résidents relatives aux voyages effectués à titre personnel**. Elle est réalisée mensuellement par voie postale auprès d'un panel de 20 000 ménages français. L'enquête sur les dépenses professionnelles à l'étranger (EDPE) complète le dispositif. Elle est effectuée auprès d'un panel de 10 000 internautes. Ne sont interrogés que des chefs d'entreprises, des professions libérales et des cadres supérieurs.

Les dépenses des non-résidents sur le sol français, donc les exportations des comptes, sont estimées sur la base d'une seule enquête : l'« **Enquête auprès des Visiteurs Étrangers** » (**EVE**). Cette enquête remplace les enquêtes effectuées précédemment aux frontières. L'interrogation des visiteurs étrangers est effectuée dans les aéroports, les ports, sur les aires de repos des autoroutes et sur les grandes lignes ferroviaires internationales (80 000 questionnaires par an). Les estimations des dépenses des non-résidents sur le sol français sont fortement revues par la balance des paiements à l'occasion de son rapport annuel 2017, pour corriger une importante sous-estimation de la dynamique des dépenses des résidents des économies émergentes en France depuis le début des années 2000. La base 2014 des comptes nationaux a été établie en corrigeant à la hausse les dépenses des non-résidents sur le sol français d'un montant de 10,3 milliards d'euros pour 2014, fourni par la balance des paiements au printemps 2017.

A ces dispositifs s'ajoute l'enquête mensuelle sur les opérations transfrontalières de paiement par carte (CRC), auprès des établissements de crédit et des établissements de paiements réalisant des opérations de paiement par carte. Elle fournit des informations complémentaires sur les dépenses des visiteurs étrangers en France et celles des résidents français à l'étranger.

(1) Source : Balance des paiements

4.3 De la Balance des paiements au compte du Reste du monde : les autres postes

- **Le commerce de gros (poste HG46Z4)**

Le traitement en base 2010 est le même qu'en base 2005. Dans l'ERE du commerce de gros, les échanges de services entre résidents et non-résidents sont comptabilisés dans les échanges extérieurs. L'estimation du montant des exportations et des importations est faite à des partir des recettes et des dépenses relatives au poste SJ3 de la Balance des paiements (services techniques, services liés au commerce et autres services aux entreprises, nomenclature BPM6) après application d'un coefficient de passage fixe (15 % pour les exportations et 20 % pour les importations), le poste SJ3 incluant d'autres services.

- **Poste et courrier (poste HH53Z1)**

Les exportations et importations relatives aux services de poste et de courrier sont établies à partir du poste SC4 de la Balance des paiements (services postaux et courrier, nomenclature BPM6)

- **Édition, audiovisuel et diffusion (poste FJA0)**

Les échanges relatifs à l'édition, l'audiovisuel et la diffusion sont estimés à partir de plusieurs sources (Balance des paiements, données des douanes et autres sources). En ce qui concerne l'édition de livres, périodiques et autres activités d'édition et de jeux électroniques (HJ58Z1) et les autres éditions de logiciels (HJ58Z2), les échanges sont estimés à partir de données des douanes et de données sur les droits d'auteurs. S'agissant de la production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision (HJ59Z1) et l'enregistrement sonore et l'édition musicale (HJ59Z3), elles reposent uniquement sur les données des douanes. Celles relatives à la distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision sont quant à elles estimées à partir des données du poste SK (Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs en nomenclature BPM6) de la Balance des paiements.

- **Télécommunications (poste FJB0)**

Ce poste correspond à la rubrique « services de télécommunication » de la Balance des paiements (code SI1 en BPM6). Il recouvre les échanges relatifs aux services téléphoniques et télégraphiques, à l'utilisation des réseaux de télécommunications et à la transmission de données.

LES SERVICES DE POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (COMPTE 2011)

(en millions d'euros courants)

	Exportations	Importations
HJ61Z0 : télécommunications	3 806	2 543

- **Les autres activités informatiques et services d'information (poste FJC0)**

Ce poste correspond aux rubriques « services d'informatique » et « services d'information » (codes respectifs SI2 et SI3) de la Balance des paiements. Il recouvre les échanges de services informatiques quels qu'ils soient, y compris les redevances sur logiciels.

LES SERVICES DE LOGICIELS (COMPTE 2011)

(en millions d'euros courants)

	Exportations	Importations
HJ62Z0 : Programmation, conseil et autres activités	4 213	5 614

- **Les activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques (poste FMA0)**

- * **Les activités juridiques (poste HM69Z1)**

Ce poste est estimé à partir de la rubrique « Services professionnels et services de conseil en gestion » (code SJ2 en BPM6) de la Balance des paiements.

- * **Le conseil pour les affaires et la gestion (poste HM70Z2)**

Ce poste est estimé à partir de la rubrique « Services professionnels et services de conseil en gestion » (code SJ2 en BPM6) de la Balance des paiements. Il recouvre les services de conseil en gestion et de relations publiques.

LES SERVICES DE CONSEIL POUR LES AFFAIRES ET LA GESTION (COMPTE 2011)

(en millions d'euros courants)

	Exportations	Importations
HM70Z2 : Conseil de gestion	8 753	5 519

- * **L'ingénierie et les études techniques**

Ce poste correspond à la rubrique « services techniques, services liés au commerce et autres services fournis aux entreprises » de la Balance des paiements (code SJ3 en BPM6). Il recouvre notamment les services d'architecture, d'ingénierie et autres services techniques. L'estimation des échanges repose également pour partie sur des données douanières.

LES SERVICES D'INGÉNIEURIE ET D'ÉTUDES TECHNIQUES (COMPTE 2011)

(en millions d'euros courants)

	Exportations	Importations
HM71Z1 : Activités d'architecture et d'ingénierie	4 496	5 438
HM71Z2 : Activités de contrôle et analyses techniques	1 499	1 812

- **La recherche et développement scientifique (poste FMB0)**

Ce poste correspond à la rubrique « Services de recherche et développement » de la Balance des paiements (code SJ1). Il recouvre les services liés à la recherche fondamentale, à la recherche appliquée et à la mise au point expérimentale de nouveaux produits et procédés ainsi que les ventes directes des résultats des services de recherche et développement (brevets, droits d'auteurs ou procédés industriels).

LES SERVICES D'INGÉNIEURIE ET D'ÉTUDES TECHNIQUES (COMPTE 2011)

(en millions d'euros courants)

	Exportations	Importations
HM72M0 : Recherche-développement scientifique (marchande)	3 398	4 646

- **Les autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (poste FMC0)**

Les Activités des agences de publicité (HM73Z1) sont estimées à partir de la rubrique « services professionnels et services de conseil en gestion » (code SJ2 en BPM6) de la Balance des paiements. Les activités photographiques (HM74Z2) le sont à partir des données des douanes.

- **Les activités de services administratifs et de soutien (poste FNZ0)**

- * **Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens (HN77Z3)**

Ce poste est estimé à partir de la rubrique « services techniques, services liés au commerce et autres services fournis aux entreprises » de la Balance des paiements (code SJ3).

HN77Z3 (compte 2011)

(en millions d'euros courants)

	Exportations	Importations
HN77Z3	881	1 841

- * **Location-bail propriété intellect. & produits. similaires, hors œuvres soumises à copyright (HN77Z4)**

Ce poste est estimé à partir de la rubrique « Commissions pour usage de propriété intellectuelle n.i.a. » de la Balance des paiements (code SH). Les droits d'auteurs sont retirés des montants issus de la Balance des paiements.

HN77Z4 (COMPTE 2011)

(en millions d'euros courants)

	Exportations	Importations
Redevances et droits de licence	11 330	7 592
- Droits d'auteur	183	224
= HN77Z4	11 147	7 368

- **Les activités pour la santé humaine (poste FQA0)**

Les échanges extérieurs de services de santé sont issus du compte des administrations de sécurité sociale. En exportations est inscrit le montant des remboursements de soins destinés à des non-résidents, mais pratiqués en France. Les soins pratiqués à l'étranger au bénéfice de résidents français sont inscrits en importations. Ces services ne sont pas explicitement isolés en Balance des paiements.

LES SERVICES DE SANTÉ DANS LE COMPTE 2011

(en millions d'euros courants)

	Exportations	Importations
HQ86M0	736	241

- **Les arts, spectacles et activités récréatives (poste FRZ0)**

Ce poste est estimé à partir de données douanières auxquelles sont ajoutées les droits d'auteurs.

- **Les arts, spectacles et activités récréatives (poste FRZ0)**

Ce poste est estimé à partir de la rubrique « Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs » de la Balance des paiements (code SK) ainsi que de données douanières.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

LES ÉCHANGES DE SERVICES DANS LE COMPTE 2011 (BASE 2010) DU RESTE DU MONDE ET LEURS SOURCES

en millions d'euros

Compte du Reste du monde		Sources	Exportations CRM	Importations CRM
		(code BPM5 pour la BdP)		
HC33Z1	réparations	BC2	3 843	2 265
HG46Z4	Commerce de gros	SI2	3 569	5 341
HH49A1	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	SA322	512	381
HH49A2	Transport ferroviaire de fret	SA321	387	820
HH49C1	Transp. routiers de fret	SA324	3 683	13 707
HH49C3	Transp. par conduites	SA324	0	357
HH50Z1	Transports maritimes et côtiers de passagers	SA12	255	12
HH50Z2	Transports maritimes et côtiers de fret	SA11	7 785	5 943
HH50Z4	Transports fluviaux de fret	SA13	43	201
HH51Z1	Transports aériens de passagers	SA22	7 007	6 041
HH51Z2	Transports aériens de fret	SA21	1 531	1 637
HH51Z3	Transports spatiaux	SA31	744	0
HH52Z3	Services annexes des transports terrestres	partage H52	0	279
HH52Z4	Services annexes des transports par eau	partage H52	306	252
HH52Z5	Services annexes des transports aériens	partage H52	476	394
HH52Z6	Manutention	partage H52	449	512
HH52Z7	Messagerie, fret express	partage H52	772	1 546
HH52Z8	Affrètement et organisation des transports	partage H52	1 573	3 260
HH53Z1	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	partage SC	952	848
HJ58Z1	Édition de livres, périodiques, autres activités d'édition et de jeux électronique	douanes + droits d'auteurs	1 657	2 018
HJ58Z2	Autres éditions de logiciels	douanes + droits d'auteurs	382	686
HJ59Z1	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	douanes	279	512
HJ59Z2	Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	SJ1	1 058	1 521
HJ59Z3	Enregistrement sonore et édition musicale	douanes	135	159
HJ61Z0	Télécommunications	partage SC	3 806	2 543
HJ62Z0	Pgmtion, conseil & aut. act. informatiq.	SG	4 213	5 614
HK64H1	Services d'intermédiation financière facturés hors OPC	SF	4 650	2 597
HK64H3	Services d'OPC	OPC(exports)	933	0
HK64S0	SIFIM	SIFIM	3 879	1 783
HK65Z2	Services d'assurance dommages	SE1+SE2	1 428	554

Compte du Reste du monde		Sources	Exportations CRM	Importations CRM
		(code BPM5 pour la BdP)		
HK65Z3	Services de réassurance	SE3	1 224	1
HM69Z1	Activités juridiques	SI43	1 572	1 883
HM70Z2	Conseil de gestion	SI42	8 753	5 519
HM71Z1	Activités d architecture et d ingénierie	douanes + partage SI41	4 496	5 438
HM71Z2	Activités de contrôle et analyses techniques	partage SI41	1 499	1 812
HM72M0	Recherche.-dévelop. scientif. (march.)	partage SI41	3 398	4 646
HM73Z1	Activités des agences de publicité	SI44	3 312	3 669
HM74Z2	Activités photographiques	douanes	18	13
HN77Z3	Location et location-bail d autres machines, équipements et biens	SI3 - crédit bail	881	1 841
HN77Z4	Location-bail propriété intellect. & prod. simil., hors œuvres soum. à copyright	SH-droits d'auteur	11 147	7 368
HN82Z4	Activités de soutien aux entreprises n.c.a.	SI45	13 258	12 243
HQ86M0	Act. pour la santé humaine (marchandes)	santé	736	241
HR90M0	Act. créat., artis. & spectacle (march.)	douanes + droits d'auteurs	995	395
HR91M0	Bibl., arch., musée & aut. act. cul. (m.)	douanes	258	183
HS96Z2	Coiffure	douanes	0	1
HS96Z3	Soins de beauté	partage SJ2	597	527
HS96Z4	Services funéraires	partage SJ2	572	505
HS96Z5	Autres services personnels	partage SJ2	636	561
PCHTR	Produits consommés hors du territoire de résidence	SB	39 335	32 260

C LE CAS PARTICULIER DES ÉCHANGES DE SERVICES DE TRANSPORT

L'évaluation des échanges de services de transport de fret nécessite des précautions particulières. En effet, une part importante des coûts de transport des biens importés et exportés est comprise dans la valeur des échanges (*chapitre 2 et chapitre 3-A*). Il convient donc de s'assurer que les différentes composantes de l'équilibre entre les ressources et les emplois du produit « services de transport » sont bien compatibles avec les mesures des échanges de biens (CAF-FAB ou FAB-FAB). En particulier, le transport d'un bien en cours d'importation ou d'exportation pouvant être assuré par un prestataire résident, il ne donne pas obligatoirement lieu à un échange de services. Ces problèmes de cohérence sont d'autant plus complexes que deux modes de valorisation des échanges de biens coexistent dans les comptes et ils ne diffèrent, précisément, que par le contenu en coûts de transport (et assurance) de la valorisation des flux de biens. Une attention particulière devra notamment être portée au traitement de la « correction CAF-FAB » des importations de biens puisqu'elle correspond essentiellement à des frais de transport¹². Pour revoir la méthode de chiffrage des échanges de services de transport, il fallait au préalable remettre à plat la manière dont ils s'articulent avec les échanges de biens, au sein du TES.

1 Cohérence entre les échanges de biens et les échanges de services au sein du TES

1.1 Les recommandations du SEC 2010

Le SEC 2010 recommande explicitement de distinguer les services de transport des biens échangés selon qu'ils sont fournis par des prestataires résidents, ou produits par des prestataires non résidents, donc par une autre économie. Les termes du SEC sont les suivants :

⇒ « **les importations de services de transport** correspondent notamment au coût de transport des transporteurs non résidents, que ce soit sur le sol français ou au cours du transit entre la frontière du pays partenaire et la frontière française¹³. Elles incluent les cas suivants :

- **le transport par un transporteur non résident de biens en cours d'exportation jusqu'à la frontière du pays exportateur, pour annuler la valeur des services de transport comprise dans la valeur FAB des biens exportés ;**
- **le transport par un transporteur non résident de biens en cours d'importation :**
 - * à partir de la frontière du pays exportateur en tant que services de transport distincts lorsque les biens importés sont évalués FAB ;
 - * à partir de la frontière du pays importateur en tant que services de transport distincts lorsque les biens importés sont évalués CAF ; dans ce cas, la valeur des services de transport entre les frontières du pays exportateur et du pays importateur est déjà incluse dans la valeur CAF des biens ;
 - * en revanche, elles ne comprennent pas les transports par des transporteurs non résidents de biens exportés après que ceux-ci ont passé la frontière du pays exportateur ».

12

Elle comprend aussi les frais d'assurance, mais ces derniers ne représentent que 1 % environ du total de cette correction.

13Le coût du transport du transporteur non résident dans le pays partenaire est inclus dans le montant de l'importation de biens, dont il ne peut être séparé : on ne le comptabilise ainsi pas dans les importations de services de transport.

⇒ « **les exportations de services de transport** correspondent au coût de transport des transporteurs résidents dans le pays partenaire ou au cours du transit entre le pays partenaire et la frontière française. Elles incluent les cas suivants :

- **le transport par un transporteur résident de biens en cours d'exportation** à partir de la frontière du pays exportateur ;
- **le transport par un transporteur résident de biens en cours d'importation** :
 - * jusqu'à la frontière du pays exportateur lorsque les biens sont évalués FAB pour annuler la valeur des services de transport inclus dans la valeur FAB ;
 - * jusqu'à la frontière du pays importateur lorsque les biens sont évalués CAF pour annuler la valeur des services de transport inclus dans la valeur CAF ».

1.2 Un cadre comptable cohérent avec l'enregistrement des échanges de biens

Compte tenu du mode de valorisation CAF-FAB spontané des données douanières et des recommandations ci-dessus, les échanges de biens seront enregistrés dans les comptes de la manière suivante :

- **les biens importés sont enregistrés CAF, produit par produit, et en sortie du tableau des ressources du TES, ils sont mesurés au prix d'acquisition** :
 - * celui-ci comprend tous les frais de transport, y compris ceux qui ne sont pas inclus dans la valeur de l'échange CAF (correspondant au trajet entre les frontières françaises et le point d'acquisition) ;
 - * ces frais de transport seront traités différemment selon qu'ils relèvent ou non de l'activité domestique ;
 - * c'est en particulier le cas du service de transport des importations de biens correspondant au trajet effectué entre les frontières, qui n'est autre que la **correction CAF-FAB** ;
 - * **toutefois, globalement, dans le tableau des ressources du TES**, les importations de biens sont **enregistrées FAB**.
- **les biens exportés sont toujours enregistrés FAB** ;
 - * le transport au-delà des frontières françaises n'entre en ligne de compte que s'il est assuré par un transporteur résident ; dans le cas contraire, il ne relève pas de l'activité domestique et comme par ailleurs il n'est pas compris dans la valeur du bien, il n'intervient nulle part ;
 - * le transport en France doit être traité différemment selon qu'il relève ou non de l'activité domestique.

La mise en pratique des spécifications ci-dessus suppose de pouvoir partager le service de transport des biens échangés entre la part produite par l'économie nationale (transporteur résident ou « pavillon français ») et la part de ce service fournie par un transporteur non résident, et cela pour chaque portion du trajet, sur le territoire intérieur, en pays partenaire ou entre les frontières des pays partenaires (zone de transit), à l'importation comme à l'exportation. La faisabilité de cette segmentation se heurte clairement à un problème de source. À défaut d'une mesure objective de ce partage, on a choisi d'avoir recours à des hypothèses réalistes plutôt que de négliger cet aspect du traitement.

RAPPEL DU «CONTENU EN TRANSPORT» DES ÉCHANGES DE BIENS

	Territoire intérieur		Territoire de transit		Territoire en pays partenaire	
			Correction CAF-FAB			
	Transporteur		Transporteur		Transporteur	
	Résident (TFr)	Non résident (TFnr)	Résident (Cr)	Non résident (Cnr)	Résident (TPr)	Non résident (TPnr)
Exportations de biens FAB	MT©	M©	X		X	
Importations de biens FAB	MT	M	M		X	Inclus dans import de biens
Importations de biens CAF	MT	M	X©	Correction CAF-FAB	X©	Inclus dans Import de biens©

Lecture : Les services signalés par © sont compris dans la mesure des échanges de biens ; les zones grisées correspondent aux portions du service de transport des biens échangés qui, à l'inverse, ne sont pas comprises dans la mesure (CAF ou FAB) de la valeur des échanges de biens. Deux cas se présentent alors : soit ce service est enregistré dans les comptes (zones grisées), soit il échappe à tout traitement dans les comptes nationaux (zones foncées). Dans le premier cas, chaque situation sera étudiée individuellement.

a) *Le transport des importations de biens*

L'articulation au sein du TES entre le service de transport des biens en cours d'importation et les échanges de biens est décrite dans les tableaux ci-dessous.

**EXTRAIT DU TES: IMPORTATIONS DE BIENS ET
ÉQUILIBRE DU PRODUIT «SERVICES DE TRANSPORT»**

Tableau des ressources

Total importations CAF: coût du bien + transport à l'étranger, assuré par un transporteur résident ou non résident							
	Production de services de transport (prix de base)	Importations de biens FAB	Transport des imports de biens en zone de transit, produit par un		Correction CAF-FAB	Marges de transport	Total des ressources
			Résident	Non-résident (importations de services)			
Biens importés (CAF)		Coût du bien et transport dans le pays partenaire: B+TPr+TPnr	Transport en zone de transit, par le transporteur résident: Cr	Transport en zone de transit, par le transporteur non résident: Cnr		Marges de transport = transport sur le sol français: TFr+TFnr	Importations de biens au prix d'acquisition
Transport	Production de transport = transport par le transporteur résident: TPr+Cr+TFr			Importations de transport = coût de transport du transporteur non résident: Cnr + TFnr	- Cr- Cnr	- TFr- TFnr	TPr
Correction CAF-FAB			-Cr	- Cnr	+ Cr+Cnr		0
Total	Transport national	Importations de biens FAB	0	Imports services: Cnr + TFnr	0	0	Imports biens FAB + transport national des imports + imports de services de transport

	Production de services de transport (prix de base)	Importations de biens FAB	Transport des imports de biens en zone de transit, produit par un		Correction CAF-FAB	Marges de transport	Total des ressources
			Résident	Non-résident (importations de services)			
Biens importés (CAF)		B+TPr+TPnr	Cr	Cnr		TFr+TFnr	Importations de biens au prix d'acquisition
Transport	TPr+Cr+TFr			Cnr + TFnr	- Cr- Cnr	-TFr- TFnr	TPr
Correction CAF-FAB			-Cr	- Cnr	+ Cr+Cnr		0
Total	Transport national	Importations de biens FAB	0	Imports services: Cnr + TFnr	0	0	Imports biens FAB + transport national des imports + imports de services de transport

Tableau des emplois

	Emplois intérieurs	Exportations
Biens importés CAF	Consommation, investissement et stockage des importations de biens au prix d'acquisition	
Transport		Transport du transporteur résident dans le pays partenaire: TPr
Total	Emplois des importations de biens au prix d'acquisition	Transport des importations de biens en pays partenaire produit par l'économie nationale

Notations :

Valeur « usine » des biens : B

Les autres notations sont précisées ci-dessous

Les deux tableaux ci-dessus s'analysent comme suit.

Par opération de comptabilité nationale, on distingue :

- **Les importations de transport** qui correspondent au coût de transport des importateurs non résidents, en France ou en zone de transit
- **La correction CAF-FAB** qui correspond au coût du transport dans la zone de transit, que le transporteur soit un transporteur résident ou non : il s'agit ainsi du service de transport (et d'assurance) des biens importés correspondant au transport entre les frontières des pays partenaires.
- **Les marges de transport correspondent au transport sur le territoire national, qu'il soit réalisé par un transporteur résident ou non.** Le montant des marges trouve sa **contrepartie** dans la production s'il est produit en France (TFr) et en importations de services si le transporteur n'est pas résident (Tfnr).
- **La production de transport** correspond au transport réalisé par le transporteur résident, que ce soit en France ou à l'étranger (zone de transit ou pays partenaire).
- **Les exportations de transport** correspondent au transport réalisé par le transporteur résident en pays partenaire.

Par zone de transport, on distingue donc :

- **Le transport dans la zone de transit c'est-à-dire entre la frontière du pays partenaire et la frontière française, qui correspond à la correction CAF-FAB. La correction CAF est composée de :**
 - * la « part résident » (Cr) doit être aussi comptabilisée dans la production de services de transport ;
 - * la « part non-résident » (Cnr) doit être comptabilisée en importations de services

Par ailleurs, la « part résident » (Cr) et la « part non-résident » (Cnr) sont comprises dans la valeur CAF des biens ; et, du fait du passage en FAB globalement, cette correction CAF-FAB est prélevée sur les ressources en services de transport dans l'équilibre du produit « services de transport » (*chapitre 3-A ; § 1-3 ; correction « en colonne »*). Ce prélèvement porte pour partie sur la production nationale (Cr), pour partie sur les importations de services de transport (Cnr).

- **Le transport sur le territoire national, comptabilisé dans les marges de transports ;**
- **Le transport sur le territoire du pays partenaire** (hors zone de transit) est compris dans les importations FAB et indissociable de celles-ci, qu'il soit assuré par un transporteur résident (TPr) ou par un transporteur non résident (TPnr) ;
 - * s'il est assuré par un résident, il est comptabilisé aussi dans la production nationale de services de transport et, comme il n'est pas éliminé dans le tableau des ressources, à l'instar de la correction CAF-FAB ou des marges de transport, il reste inscrit en ressources en services (TPr) ;
 - * la contrepartie en emploi de ces ressources en services de transport (TPr) est une exportation de services de transport : ceci signifie que cette part du transport des biens importés **est d'abord exportée pour ensuite être réimportée avec les biens** ;
 - * s'il est assuré par un non-résident (TPnr), il est importé avec le bien et ne figure nulle part ailleurs dans le TES.

b) Le transport des exportations de biens

Le cas des exportations s'analyse comme suit (*tableau ci-dessous*)- *la principale différence avec le cas des importations, étant le :*

- **Les importations de transports** qui correspondent au transport réalisé par le transporteur non résident sur le territoire français
- **La production de transport** qui correspond au transport réalisé par le transporteur résident, que ce soit sur le territoire français, ou le territoire étranger (zone de transit ou pays partenaire)
- **Les marges de transports**, qui correspondent au transport réalisé sur le territoire français, que ce transport soit assuré par le transporteur résident ou par le transporteur non résident ;
- **Les exportations de transport**, qui correspondent au transport réalisé à l'étranger (zone de transit ou pays partenaire), assuré par le transporteur résident.

Par zone de transport, on distingue

- **le service de transport des biens exportés (FAB) sur le territoire national** (jusqu'aux frontières françaises), compris dans la valeur FAB des exportations, est ajouté à la valeur des biens dans les marges de transport, que le transporteur soit résident ou non (TFr et TFnr, respectivement) ;=> si ce service de transport est produit par l'économie nationale (TFr), il est aussi comptabilisé dans la production de services, sinon, il est importé (TFnr) ;
- **le transport des exportations de biens (FAB) en territoire étranger** assuré par un transporteur résident [zone de transit (Cr) et pays partenaire (TPr)] est, pour l'économie nationale, un service de transport exporté ;

A noter que le transport des exportations de biens (FAB) en territoire étranger, produit par un non-résident, n'a pas à figurer dans les comptes nationaux français.

**EXTRAIT DU TES: EXPORTATIONS DE BIENS ET
ÉQUILIBRE DU PRODUIT «SERVICES DE TRANSPORT»**

Tableau des ressources

	Production prix de base	Importations de services	Marges de transport	Total des ressources
Biens exportés FAB	Bien		TFr+TFnr	Exportations de biens FAB
Transport	Production de transport = transport par le transporteur résident TPr+Cr+TFr	Importation de transport = transport en France par le transporteur non résident TFnr	Marges de transport= transport en France: -TFr-TFnr	Exportations= transport à l'étranger par le transporteur résident: TPr + Cr
Total	Transport et biens produits en France	Service de transport importé	0	<i>Exportations FAB + service de transport assuré par un résident hors des frontières</i>

Tableau des emplois

	Exportations
Biens exportés FAB	Exportations de biens FAB
Transport	Service de transport à l'étranger assuré par un résident (TPr + Cr)
Total	<i>Exportations de biens FAB et transport à l'étranger assuré par un résident</i>

Finalement, le traitement des échanges de services de transport liés à l'acheminement des échanges de biens enregistrés CAF-FAB par produit, et FAB-FAB globalement, est récapitulé dans les deux tableaux ci-dessous.

Services de transport sur	A comptabiliser en	
	Importations de services	Exportations services
<i>importations de biens</i>	Cnr + TFnr	TPr
<i>exportations de biens</i>	TFnr	TPr + Cr

	France	Entre les frontières	Pays partenaire
Importations biens de	Transport «non résident» (cas 1)		Transport «résident» (cas 3)
Exportations biens de	Transport «non résident» (cas 2)	Transport «résident» (cas 4)	

Les tableaux de synthèse ci-dessus traduisent explicitement les recommandations du SEC qui s'analysent finalement de manière très logique :

On comptabilise en **importations de services de transport** :

- la part du service de transport des *biens importés*, dès lors que ces derniers sont sortis du pays exportateur (à partir du point FAB de ce pays : zone de transit et territoire français) et si l'activité de transport relève d'une autre économie, c'est-à-dire est réalisé par un transporteur non résident (cas1) ;
- la part du service de transport des *biens exportés*, tant que ces biens sont français (trajet en France) et si l'activité de transport relève d'une autre économie, c'est-à-dire est réalisée par un transporteur non résident (cas 2).

Dans les deux cas, les biens échangés sont devenus « français » mais le transporteur est étranger.

On comptabilise en **exportations de services de transport** :

- la part du service de transport des *biens importés*, tant que ces biens sont dans le pays exportateur (avant le point FAB de ce pays : trajet en pays partenaire) et si l'activité de transport relève de l'économie nationale, c'est-à-dire est réalisée par un transporteur résident (cas 3) ;
- la part du service de transport des *biens exportés*, dès lors que ces biens ne sont plus français (au-delà du point FAB français : zone de transit et pays partenaire) et si l'activité de transport relève de l'économie nationale ; c'est-à-dire est réalisée par un transporteur résident (cas 4).

Dans les deux cas, les biens échangés sont encore « étrangers », mais le transporteur est français.

2 De la théorie à la pratique : de la Balance des paiements au compte du Reste du monde

La Balance distingue explicitement les flux d'échanges de services relatifs à deux grands modes de transport : le transport maritime et le transport aérien, et au sein de ces deux modes, le transport des passagers et le transport de fret. Les services des « auxiliaires de transport » (manutentionnaires, etc.) sont enregistrés sur les lignes « autres » de chacune de ces rubriques. Le transport routier constitue la majeure partie de la rubrique « autres transports », laquelle comporte également le transport ferroviaire, le transport fluvial et le transport spatial.

En base 2010, les flux d'échanges relatifs **au transport des passagers** sont repris *in extenso* dans le compte de la Balance des paiements. Le service des auxiliaires de transport est également établi à partir des données de la Balance des paiements. Seul le transport spatial est estimé à partir d'une source externe.

En revanche, **les évaluations des échanges de transport de fret de la Balance des paiements**, fondées sur les lignes de règlements afférentes et sur des lignes, dites de « fabisation », **ne peuvent pas être reprises telles quelles dans les comptes**. Ce diagnostic a été établi sur la base d'un travail d'expertise fouillé, visant notamment à identifier au mieux le contenu des lignes de « fabisation » et la signification des corrections ainsi pratiquées en Balance. Il est apparu que, si le bien fondé de ces corrections n'avait pas lieu d'être remis en cause, il fallait en revanche, en comptabilité nationale, les adapter au cadre comptable du TES.

LES SERVICES DE TRANSPORT DANS LA BALANCE DES PAIEMENTS

en millions d'euros

ANNÉE 2011		Recettes	Dépenses	Solde
Total services transport		33 058	36 874	-3 816
Transports maritimes		10 787	12 410	- 1 623
	fret	8 076	2 298	5 778
	passagers	255	12	243
	autres	490	3 670	- 3 180
	Fabisation	1 966	6 430	- 4 464
Transports aériens		12 112	11 097	1 015
	fret	1 167	1 381	-214
	passagers	7 007	6 041	966
	autres	2 683	2 516	167
	Fabisation	1 255	1 159	96
Autres transports		10 159	13 368	-3 209
	spatiaux	1111	198	913
	fer marchandises	387	786	- 399
	fer-passagers	512	381	131
	fer-autres	166	58	108
	autres	5 573	9 219	- 3 646
	fab sur fer	67	101	- 34
	fab sur autres transports	2 344	2 625	-281

2.1 Premier volet de l'évaluation des échanges de services de transport de fret : le traitement des coûts de transport entre les frontières des pays partenaires

a) Principe des corrections par « fabisation » dans la Balance des paiements

Les échanges de services de transport de fret de la Balance sont évalués à partir des règlements auxquels sont ajoutées des lignes de corrections, dites de « fabisation ». Très spécifiques à la Balance des paiements, ces **lignes sont destinées à corriger les règlements** de manière à ce que les échanges de transport de fret soient *in fine* cohérents avec les échanges de biens, enregistrés en Balance, comme dans les comptes, CAF-FAB par produit et FAB-FAB globalement. À chacun des principaux modes de transport de fret (maritime, aérien et autres) correspond ainsi une ligne de « fabisation ». Etant donné la part de la « fabisation » dans les flux totaux (28,0 % du montant des importations et 17,0 % du montant des exportations, en 2011), il était essentiel d'en identifier le contenu.

- Pour comprendre le mécanisme de la « fabisation », il faut savoir en premier lieu que les coûts de transport des biens échangés sont toujours facturés au donneur d'ordre, c'est-à-dire à l'importateur ; ainsi, ils sont *in fine* payés par un résident dans le cas des biens importés par la France et par un non-résident dans le cas des biens exportés par la France.
- Mais il faut savoir également que ces coûts, qui correspondent à une activité spécifique, ne sont pas toujours directement payés au transporteur par ce donneur d'ordre. En effet, les marchandises

importées, tout comme les marchandises exportées, peuvent être livrées « coûts, assurance, fret » (sous contrat CAF), ou « franco à bord » (sous contrat FAB) au donneur d'ordre.

- * Si elles sont livrées sous « contrat CAF », le donneur d'ordre (l'importateur, qu'il soit non résident ou résident) ne paie pas directement les frais de transport au transporteur. Ceux-ci sont réglés par l'intermédiaire de l'exportateur (résident ou non résident), lequel les reporte sur la facture, payée ensuite par le donneur d'ordre (l'importateur).
 - * Si les marchandises sont livrées sous « contrat FAB », c'est au contraire le donneur d'ordre (l'importateur) qui règle directement les frais de transport au prestataire du service¹⁴.
- Ainsi, la fabisation, tant en Balance des Paiements que dans les comptes nationaux, vient corriger pour imputer ou retirer des montants d'échanges extérieurs lorsque les règlements déclarés auprès de la Balance des Paiements sont incohérents avec le cadre conceptuel des échanges extérieurs, et, comme expliqué plus en détail ci-dessous, ceci se produit dans le cas d'un contrat CAF uniquement, où le donneur d'ordre n'est pas le payeur direct du transporteur.
 - A titre d'exemple, si le prestataire du service de transport et le payeur sont l'un résident, l'autre non résident, ces deux modes de paiement des frais de transport s'accompagnent de flux d'échanges de services de transport qui se trouvent enregistrés de fait dans les règlements de la Balance des paiements. À l'inverse, si le transporteur et le payeur sont tous deux résidents, ou tous deux non résidents, aucun règlement de transport n'est enregistré en Balance. L'analyse cas par cas, détaillée au § C-2-1-b ci-dessous, montrera que certains des règlements de services de transport ainsi enregistrés sont indésirables, et qu'à l'inverse, des flux d'échanges de services, qui doivent être comptabilisés, sont omis des règlements. Les problèmes surviennent lorsque le payeur n'est pas le donneur d'ordre (marchandises livrées sous « contrat CAF »). Les raisons de ces anomalies d'enregistrement sont détaillées ci-dessous, ainsi que le mécanisme des lignes de « fabisation » qui ont pour but de les rectifier.

b) La « fabisation » dans le cadre comptable des comptes nationaux

Toute anomalie d'enregistrement en Balance en serait une aussi dans les comptes, mais le traitement par « fabisation » mis en œuvre en Balance pour y remédier n'est **pas toujours celui qu'il conviendrait d'adopter dans les comptes nationaux**, comme le démontre l'analyse cas par cas présentée ci-après.

- i. **Le cas le plus simple : le flux de biens est exporté et le service de transport de ces biens est payé au transporteur par l'exportateur, et non par le donneur d'ordre (contrat CAF d'exportation)**
 - Le transporteur est résident (tableau ci-dessous) :
 - * le paiement des frais de transport en zone de transit (Cr1) n'est pas enregistré dans les règlements de la Balance (l'exportateur est français, le transporteur également) ;
 - * néanmoins, cette part de transport est incluse dans le prix d'acquisition des biens exportés et produite par l'économie nationale ; **c'est donc une exportation de services de transport** en tant que telle ;
 - * or, elle est omise des règlements : l'opération de « fabisation » de la Balance consiste à imputer cette exportation de services de transport.

¹⁴ Il ne faut pas confondre la correction CAF-FAB des importations et la « fabisation » de la Balance des paiements. Il ne s'agit en aucun cas de la même opération. Toutefois, les modes de valorisation, dits CAF ou FAB, dans les comptes, dérivent des notions de « contrat CAF » et de « contrat FAB ». Si l'on considère la France comme « l'acquéreur » de ses importations, ces dernières sont valorisées FAB si le service de transport en zone de transit n'est pas compris dans la valeur du flux, comme si la France importait sous « contrat FAB » ; les importations sont valorisées CAF dans le cas contraire, comme si l'économie nationale importait sous « contrat CAF ».

Ce traitement est aussi applicable aux comptes.

**EVALUATION DU SERVICE DE TRANSPORT EN ZONE DE TRANSIT DES EXPORTATIONS DE BIENS
DANS LE CAS OÙ CE SERVICE EST REGLE PAR L'EXPORTATEUR**

	Ressources		Emplois	
	Production	Importations de services	Exportations de services	Exportations de biens
Biens FAB : BdP et comptes	Biens			Biens au prix d'acquisition
Transport Comptes (cible)	Cr1		Cr1	Transport en zone de transit assuré par un résident
Total comptes - cible -	Biens + Cr1	0	Cr1	Biens au prix d'acquisition
Transport BdP - règlements		Cnr1		
Balance « Fabisation »			Cr1 + Cnr1	
Total Transport Balance		Cnr1	Cr1 + Cnr1	
« Fabisation corrigée comptes »		- Cnr1	Cr1	
Total comptes avec règlements et « fabisation » corrigée	Biens + Cr1	0	Cr1	Biens au prix d'acquisition

Lecture : le but à atteindre dans les comptes est décrit sur la ligne « Total comptes - cible » : elle est bien identique à la dernière ligne. Le transport total de la Balance ne coïncide pas avec cette cible.

- Le transporteur n'est pas résident (tableau ci-dessous) :
 - * le paiement des frais de transport en zone de transit donne lieu cette fois au règlement d'une importation de services enregistré par la Balance des Paiements (Cnr1) (transporteur non résident et exportateur résident) ;
 - * mais cette part des frais de transport n'est pas ré-exportée avec les biens puisqu'ils sont valorisés FAB et que ce service est effectué hors des frontières nationales (on ne doit pas voir ce transport puisque les exportations sont mesurées FAB donc s'arrêtent à la frontière française et ne doivent donc pas tenir compte des services de transport à l'étranger) ;
 - * il n'y a donc pas lieu de le conserver (Cnr1) en Balance : la « fabisation » l'élimine du solde par une écriture de contrepartie en exportation.

Que faire dans les comptes nationaux ?

Ce service ne doit pas non plus être inscrit dans les comptes, où que ce soit.

La solution la plus simple consiste à **ôter directement des importations de services le flux de transport enregistré « à tort » dans les règlements (Cnr1)**. Dans cette situation, le fait d'imputer une contrepartie en exportations (sans réalité monétaire) gonfle artificiellement les flux d'échanges de services.

ii. Le cas le plus complexe : le flux de biens est importé et le service de transport de ces marchandises est réglé au transporteur par l'exportateur et non par le donneur d'ordre (biens importés sous contrat CAF)

- Le transporteur est résident (tableau ci-dessous) :
 - * le paiement des frais de transport donne lieu à un versement de la part de l'exportateur non résident, au transporteur résident ; une exportation de services de transport se trouve ainsi enregistrée dans les règlements de la Balance (Cr2) ;
 - * par produit, le service de transport en zone de transit (Cr2) est aussi comptabilisé dans la valeur CAF du flux de biens importés payée par l'importateur, par définition de ce mode de valorisation ; ce service est donc importé avec le bien ;
 - * le flux de transport étant enregistré en exportations dans les règlements, donc dans le sens contraire au flux de biens, si rien n'était fait, le transport se trouverait neutralisé dans le solde des échanges de biens et de services ; c'est pourtant ce qu'il faut éviter puisque ce service est éliminé ensuite globalement par la correction CAF-FAB (il serait sinon éliminé deux fois !) ;
 - * c'est la raison pour laquelle, **on impute en Balance une importation de services de transport (dans le sens du flux de biens) d'un montant équivalent au service exporté (Cr2), en contrepartie de ce service** ; c'est l'opération, dite de « fabisation ».

Que faire dans les comptes nationaux ?

Dans le cadre comptable du TES, cette part du service de transport en zone de transit **des biens importés CAF (Cr2)** est produite par l'économie nationale et prélevée sur les ressources en produits « services de transport » par la correction CAF-FAB ; **ainsi elle n'est plus comptabilisée in fine en ressources, et ne peut donc en aucun cas être exportée (cf. ci-dessus § 1-2-a)**. **Le flux enregistré en exportations en Balance (Cr2) ne doit donc pas être repris dans les comptes**. Une correction, très simple dans son principe, consiste à **l'ôter directement des règlements de services de transport de la Balance**. Cette solution est nettement préférable à l'imputation d'une importation équivalente dont l'inconvénient est encore de gonfler artificiellement les flux d'échanges de services ; mais la mise en oeuvre de cette correction suppose de pouvoir isoler Cr2¹⁵.

- Le transporteur n'est pas résident (tableau ci-dessous) :
 - * le paiement des frais de transport ne donne lieu à aucun règlement en Balance puisqu'il n'y a pas d'échange de services de transport dans ce cas (l'exportateur non résident paye le transport à un autre non-résident) ;

¹⁵ On remarquera que le mécanisme de correction de la Balance peut se concevoir si l'on cherche seulement à obtenir un solde exact. En outre, la Balance ne dispose pas du mécanisme de double correction CAF-FAB, « en colonne » et « en ligne » qui permet d'équilibrer les ressources et les emplois dans le TES.

- * ce service est par ailleurs importé avec le flux de biens CAF et sera éliminé globalement par la correction CAF/FAB ;
- * mais comme le transporteur n'est pas résident alors que le donneur d'ordre l'est, ce flux **doit aussi être importé en tant que services** (Cnr2) (cf. ci-dessus § 1-2-a) ;
- * or il est omis des règlements : pour remédier à cette omission, on impute une importation de services équivalente (Cnr2) par l'opération de « fabisation » de la Balance.

Cette fois, le traitement de la Balance est aussi valable pour les comptes nationaux.

**EVALUATION DU SERVICE DE TRANSPORT DES IMPORTATIONS DE BIENS EN ZONE DE TRANSIT
DANS LE CAS OÙ IL EST RÉGLÉ PAR L'EXPORTATEUR**

	Ressources				Emplois
	Production	Importations de biens	Importations de services	Correction CAF-FAB	Exportations de services
Biens CAF : BdP et comptes		Biens FAB+ Cr2+Cnr2			
Transport Comptes (cible)	Cr2		Cnr2	- Cr2 - Cnr2	
Corr. CAF-FAB (BdP et comptes)		- Cr2- Cnr2		Cr2 + Cnr2	
Total compte - cible -	Cr2	Biens FAB	Cnr2	0	0
Transport BdP - règlements					Cr2
Balance « Fabisation »			Cr2 + Cnr2		
Total Transport Balance			Cr2 + Cnr2		Cr2
« Fabisation corrigée comptes »			Cnr2		- Cr2
Total comptes fondé sur règlements BdP et « fabisation » corrigée	Cr2	Biens FAB	Cnr2	0	0

Lecture : le but à atteindre dans les comptes est décrit sur la ligne « Total comptes - cible » : elle est bien identique à la dernière ligne. Le total Balance ne coïncide pas avec cette cible.

iii. Le cas des flux de biens acheminés sous « contrats FAB » : le transport est acquitté auprès du transporteur par le donneur d'ordre (l'importateur), à l'importation, comme à l'exportation

Un règlement de transport est alors enregistré en importations de services si le bien est importé et le transporteur non résident, ou en exportations de services si le bien est exporté et le transporteur résident. L'importation de services est parfaitement fondée, l'exportation également. Les règlements de services de transport étant payés par l'importateur, lequel est aussi le donneur d'ordre, il n'y a pas lieu de corriger.

Dans le cas des importations transportées par un résident, et des exportations acheminées par un non-résident, aucun règlement de transport n'est enregistré, ce qui est correct également. Il n'y a pas d'échanges de services de transport dans les règlements, ni dans les comptes.

Au total, seuls les livraisons sous « contrats CAF » nécessitent donc des corrections. Finalement le principe de l'opération de « fabisation » est de transformer virtuellement les « contrats CAF » en « contrats FAB » : on fait en sorte que tout se passe comme si les coûts de transport étaient réglés par l'importateur (le donneur d'ordre).

L'ensemble des corrections apportées par la Balance des Paiements et par l'Insee, par rapport aux règlements déclarés par les entreprises auprès de la Balance, est résumé dans le tableau ci-après :

Transpc		
	Importation de biens	
Paiement effectué par un résident Zone de transit	\emptyset	Objectif comptes: X (on doit compter en exportation le transit pour un bien exporté et réalisé par un transporteur résident) => les comptes des exportations rajoutent comme la BdP, des exportations règlements: \emptyset = la BdP veut compter des exportations donc rajoute des exportations
Paiement effectué par un non résident Zone de transit	\emptyset (en effet pour un bien importé, c'est du transport en zone de transit qu'on ne doit pas compter en exports de services) ==> on retire le montant des exportations enregistrés dans les règlements de la BdP pour ne pas gonfler les importations	X

Paiement effectué par un résident Zone de transit	M	Objectif comptes: \emptyset (en effet, comme les exportations de biens sont mesurées FAB, on ne doit pas compter de transport sur le zone de transit) => les comptes, comme la BdP, ne veulent rien compter, mais retirent des importations pour ne pas gonfler les exportations règlements: M (alors que, comme les exportations de biens sont mesurées FAB, on ne doit pas compter de transport sur le zone de transit) => la BdP veut être neutre en solde donc rajoute une exportation du même montant
Paiement effectué par un non résident Zone de transit	\emptyset (car transaction entre deux nos résidents) ==> mais en cas d'importation d'un bien, on doit enregistrer en importation de services de transport le transport sur la zone de transit ==> l'Insee comme la BdP rajoute le montant de cette importation	\emptyset

Au total, la « fabisation » de la Balance des paiements est au départ :

- en importations de services : $Cnr2 + Cr2$ (sur le transport des importations de biens) ;
- en exportations de services : $Cnr1 + Cr1$ (sur le transport des exportations de biens).
- Elle est transformée dans les comptes nationaux de la manière suivante :
- en importations de services : $+ Cnr2 - Cnr1 = Fabimp$ (formule A)
- en exportations de services : $- Cr2 + Cr1 = Fabexp$ (formule B)

Cette transformation conserve le solde des lignes de « fabisation », mais elle réduit sensiblement le montant des corrections introduites sur chaque flux d'échanges de services de transport.

c) Champ d'application des corrections portant sur les coûts de transport en territoire de transit, hypothèses

Les modifications des lignes de « fabisation » de la Balance des paiements décrites ci-dessus concernent les trois modes de transport principaux : aérien, maritime et routier. Comme elles ne portent que sur le transport des marchandises entre les frontières des pays partenaires non limitrophes, elles sont d'autant plus importantes que le sont les coûts de transport en territoire de transit. **Dans le transport maritime ou aérien, ces coûts représentent une part prépondérante de l'ensemble du service de transport** ; en effet, par convention, tout le trajet en mer et tout le trajet en vol sont considérés comme du transport en zone de transit (ce service est égal à la correction CAF-FAB dans le cas des importations). En revanche, les marchandises transportées par voie routière sont fréquemment échangées avec des pays frontaliers, ce qui réduit globalement la part du transport en zone de transit dans le total du service de transport routier.

La transformation des lignes de « fabisation » de la Balance des paiements proposée ci-dessus repose sur deux hypothèses, déclinées selon les modes de transport : le choix d'une clé de partage des coûts de transport en territoire de transit entre la part relevant du pavillon français (transporteur résident) et la part relevant de pavillons étrangers (transporteur non résident), et cela pour les importations de biens d'une part (H2), et pour les exportations de biens d'autre part (H1). Dans le cas du transport routier, des indications sur ce partage ont pu être tirées de l'enquête « Transport routier de marchandises » du Ministère de l'équipement. Pour les autres modes de transport, des clés de partage ont été définies à dire d'expert. Toutefois, les considérations de bon sens exposées ci-dessous ont permis de guider ces choix.

- En premier lieu, si le transport (sous contrats CAF) des importations était entièrement assuré par des non-résidents ($Cr2=0$) et si le transport des exportations (sous contrats CAF) était entièrement assuré par des résidents ($Cnr1=0$), alors la « fabisation modifiée » serait identique à la fabisation initiale de la Balance (cf. encadré récapitulatif page 70). Or, ces hypothèses ne sont manifestement pas réalistes, les navires ou avions cargos ne voyageant pas à vide au retour de leurs livraisons.
- D'autre part, dans le cas des importations acheminées « sous contrat CAF », le transport est payé par un exportateur, *a priori* non résident. Peut-être ce dernier fera-t-il plus volontiers appel à un transporteur, également non résident, mais cela ne saurait être toujours le cas ; on peut néanmoins penser que la part du pavillon français dans le transport des importations (H2) devrait être inférieure à 50 %. On peut tenir le raisonnement symétrique dans le cas des exportations sous contrat CAF : le transport est *a priori* payé par un résident qui, peut-être, fera plus volontiers appel aux services d'un transporteur résident. Selon toute vraisemblance, la part du pavillon français dans le transport des exportations (H1) devrait donc être supérieure à 50 %.

Les hypothèses qui sous-tendent les évaluations du compte de l'année 2011, de la base 2010, sont les suivantes :

**HYPOTHÈSES DE PARTAGE DU TRANSPORT DES ÉCHANGES
EN TERRITOIRE DE TRANSIT**

	Mer	Air	Route
Part du pavillon français dans le transport des exportations de biens (H1 > 50%)	65 %	58 %	11 %
Part du pavillon français dans le transport des importations de biens (H2 < 50 %)	25 %	35 %	9 %

En base 2010, les hypothèses de partage relatives au transport routier des échanges en territoire de transit ont été revues. Les nouvelles clés reposent sur l'exploitation de résultats de l'enquête TRM (transport routier de marchandises) du SDES de 2010. Cette enquête permet d'estimer, en tonnes-kilomètres, le volume de transport international en partance ou à destination de France d'une part ainsi que la part effectuée en France de ce transport d'autre part. Pour 2010, on obtient les estimations suivantes :

EXTRAIT DE L'ENQUÊTE TRM DU SDES

Fret routier international (en milliards de tonnes-kilomètres)	Pavillon français	Pavillons étrangers
Transport intérieur	9,9	55,1
Transport total	16,3	111,3
Transport hors de France	6,4	56,2
Part du transport intérieur	61%	50%
Part du pavillon français dans le transport hors de France	10,2%	

A partir de ces résultats, la part du transport français dans le transport international en provenance ou à destination de la France, effectué hors de France est estimée à 10,2 %. En l'absence d'informations supplémentaires, l'hypothèse selon laquelle cette dernière part (10%) est identique que l'on considère le transport en zone de transit ou dans le pays tiers a été retenue. Par ailleurs, ce ratio porte l'ensemble des échanges. Les parts relatives aux exportations et aux importations ne pouvant pas être estimées à partir des résultats de l'enquête TRM, l'hypothèse d'un ratio entre part des exports et part des imports constant entre la dernière estimation de la base 2005 et la nouvelle a été retenue, soit une part du pavillon français 16% plus importante sur les exports (hypothèse compatible avec une préférence pour le pavillon du pays d'origine). Les parts du pavillon français dans le transport en zone de transit de pour les exports et les imports qui ont été finalement retenues s'établissent ainsi respectivement à 11% et 9%.

En base 2005, les parts du pavillon français dans le transport en zone de transit pour les exports et les imports retenues s'établissaient respectivement à 43% et 34%. La révision à la baisse de ces paramètres en base 2010 conduit à une révision également à la baisse des importations et des exportations sans effet sur le solde. Ce dernier est en effet constant par construction.

Remarque : répartition par mode de la correction CAF-FAB Il convient de remarquer que la correction CAF-FAB des importations doit être répartie entre les modes de transport, alors qu'en l'état actuel des sources, elle n'est connue que globalement. On peut obtenir une première approximation de cette répartition en extrapolant certains éléments de la « fabisation » de la Balance, qui, elle, est ventilée par modes. En effet, la « fabisation » sur les importations de biens (Cr2 + Cnr2) coïncide avec la part de la correction CAF-FAB restreinte aux marchandises importées acheminées sous contrats CAF. Toutefois, on ne connaît pas précisément la part des contrats CAF relative à chaque mode de transport. La répartition ainsi extrapolée est donc très approximative et elle est ensuite corrigée à dire d'expert et en fonction principalement des contraintes qui émergent des équilibres ressources-emplois des différents modes de transport (cf. *tableau page 76*). Les coefficients de correction retenus pour chaque mode de transport pour la correction CAF FAB sont également appliqués aux corrections portant sur les coûts de transport en territoire de transit.

2.2 Second volet de l'évaluation des échanges de services de transport de fret : le traitement des coûts de transport sur le territoire national et en pays partenaire dans le cas particulier du fret routier

a) Principe des corrections des échanges de services de fret routier

Dans le cas du transport des marchandises par la route, la part du trajet en zone de transit dans l'ensemble du service de transport est relativement réduite (cf. *supra*), ce qui signifie que **les coûts de transport sur le territoire national et dans le pays partenaire (hors zone de transit) sont, au contraire, globalement prépondérants**. Or ces coûts posent également des problèmes de comptabilisation qu'il est donc préférable de traiter aussi rigoureusement que possible. Ces difficultés ont été exposées dans la première partie de ce chapitre 3-C. D'un point de vue théorique, les corrections à mettre en œuvre au sein du TES, en considérant réglé le cas du transport en zone de transit, sont résumées dans le tableau simplifié ci-dessous (cf. § C-1-2 de ce chapitre 3).

RAPPEL DES CORRECTIONS THÉORIQUES

Services de transport sur :	À comptabiliser en	
	Importations de services	Exportations services
<i>importations de biens</i>	TFnr2	TPr2
<i>exportations de biens</i>	TFnr1	TPr1

Notations Lecture : TF : transport en France ; TP : transport dans **les pays partenaires hors zone de transit**, suivis de n ou de nr selon que le transport est effectué sous pavillon français ou étranger.

Le principe de ces corrections est, d'une part, d'ajouter aux importations de services, le transport en France des exportations et des importations de marchandises s'il est assuré sous pavillon étranger, d'autre part, d'introduire en exportations de services, le transport en pays partenaire des exportations et des importations de marchandises s'il est assuré sous pavillon français. En termes de distance parcourue, on peut penser que les trajets en territoire français devraient peut-être l'emporter sur la totalité des trajets en pays partenaires (autres que les pays limitrophes), sans que ceci soit évident. Mais la part du pavillon français tend assurément à se réduire, de sorte qu'il est difficile d'anticiper l'impact de ces corrections sur le solde final des échanges de services de transport. Ne pas les prendre en compte revient à supposer que les corrections en importations et en exportations se compensent. Toutefois, le résultat dépend aussi du contenu de l'information collectée dans les règlements, et il était donc préférable de faire une tentative de chiffrage.

Pour procéder aux évaluations, on ne dispose que des règlements de la Balance des paiements, et il faut, comme dans le cas précédent, faire la distinction entre les deux types de contrats de transport enregistrés dans les règlements de la Balance (contrats CAF ou FAB)¹⁶. Le tableau ci-dessous précise le contenu des lignes de règlements de la Balance des paiements dans ces deux cas, ainsi que les correctifs à introduire dans le compte du Reste du monde pour atteindre les objectifs définis dans le tableau ci-dessus.

CORRECTIONS À APPORTER AUX RÈGLEMENTS DE LA BALANCE DES PAIEMENTS DANS LE COMPTE DU RESTE DU MONDE

Balance des paiements	Imports transport	Exports transport
Règlements sous Contrats CAF -	TPnr1+TFnr1	TPr2+TFr2
Règlements sous Contrats FAB -	TPnr2 _f +TFnr2 _f	TPr1 _f +TFr1 _f
Compte du Reste du monde	Imports transport	Exports transport
Corrections :		
(1) sur contrats CAF / imports biens	+TFnr2	-TFr2
(2) sur contrats FAB / imports biens	-TPnr2 _f	+TPr2 _f
(3) sur contrats CAF / exports biens	-TPnr1	+TPr1
(4) sur contrats FAB / exports biens	+TFnr1 _f	-TFr1 _f

Note : L'indice 1 se réfère au transport des exportations de biens, l'indice 2 au transport des importations de biens. Les contrats CAF ne sont pas indicés, mais les contrats FAB le sont (f). Les différents contrats constituant une partition du total, les corrections (1) à (4) sont additives.

Pour résumer, les règlements enregistrés par la Balance des Paiements correspondent aux échanges extérieurs de service de transport lorsqu'il y a un paiement entre un résident et un non résident, alors que l'entité du payeur n'est pas le critère déterminant les comptes nationaux, qui cherchent davantage à retracer le travail réalisé par un résident sur le sol étranger (exportation de service de transport) et le travail réalisé par un non résident sur le sol français (importation de services de transport).

¹⁶ Les lignes de « fabisation » n'entrent pas en ligne de compte dans ce cas puisqu'elles ne portent que sur le transport en zone de transit.

Le tableau ci-après résume tente de résumer les différents cas de figure qui peuvent se présenter (en bleu = règlements enregistrés par la Balance des Paiements/ en noir = enregistrement à faire dans les comptes nationaux).

Contrat FAB		Transporteur résident			
Contrat CAF		Importation de biens		Exportation de biens	
Payement effectué par un résident	Pays partenaire	∅	∅	∅	X=TPr1= transport en pays partenaire exportateur, par un transporteur résident
	France	∅	∅	∅	∅
Payement effectué par un non résident	Pays partenaire	X=TPr2 = transport en pays partenaire importateur, par un transporteur résident	X=TPr2= transport en pays partenaire importateur, par un transporteur résident	X=TPr1= transport en pays partenaire exportateur, par un transporteur résident	X=TPr1= transport en pays partenaire exportateur, par un transporteur résident
	France	X = TFr2 = transport en France lors d'une importation de bien, par un transporteur résident	∅	X=TFr1= transport en France lors d'une importation de biens, par un transporteur résident	∅

Contrat FAB		Transporteur non résident			
Contrat CAF		Importation de biens		Exportation de biens	
Payement effectué par un résident	Pays partenaire	M= TPnr2= transport en pays partenaire importateur, par un transporteur non résident payé par un résident	∅	∅	∅
	France	M= TFn2 = transport en France lors d'une importation de biens, par un transporteur non résident	M= TFn2 = transport en France lors d'une importation de biens, par un transporteur non résident	M= TFn1 = transport en France lors d'une exportation de biens, par un transporteur non résident	M= TFn1 = transport en France lors d'une exportation de biens, par un transporteur non résident
Payement effectué par un non résident	Pays partenaire	∅	∅	∅	∅
	France	∅	M= TFn2 = transport en France lors d'une importation de biens, par un transporteur non résident	∅	M= TFn1 = transport en France lors d'une exportation de biens, par un transporteur non résident

- Si le transport est payé par l'exportateur (contrats CAF d'importations et d'exportations) :
 - * TFr2 et TPr2 (sur importations de biens) sont enregistrés dans les règlements en exportations de services : il faut éliminer TFr2, comptabilisé dans la production ; en revanche, TFn2 n'est pas enregistré dans les règlements et doit être ajouté en importations de services ; TPr2 est conservé en exportations (pas de correction).
 - * TFn1 et TPnr1 (sur exportations de biens) sont enregistrés dans les règlements en importations de services ; il faut supprimer TPnr1 (hors champ) et ajouter TPr1 (omis) en exportations de services ; TFn1 est conservé en importations (pas de correction) ;
- Si le transport est payé par l'importateur (contrats FAB d'importations et d'exportations) :
 - * TFn2 et TPnr2 (sur importations de biens) sont enregistrés dans les règlements en importations de services ; il faut éliminer TPnr2 (hors champ), et ajouter en exportations de services TPr2 (omis) ; TFn2 est conservé en importations (pas de correction) ;
 - * TFr1 et TPr1 (sur exportations de biens) sont enregistrés dans les règlements en exportations de services ; il faut éliminer TFr1, et ajouter TFn1 en importations de services (omis) ; TPr1 est conservé en exportations (pas de correction).

b) Les hypothèses

Pour chiffrer ces corrections, il est nécessaire de faire des hypothèses, plus nombreuses et plus fragiles que celles qui sous-tendent les corrections présentées au paragraphe C-2.1. Elles sont précisées ci-après.

- Les règlements fournissent en principe :
 - * en importations de services : la **totalité** des coûts de transport des exportations sous contrat CAF, et des importations sous contrat FAB, soit :
$$(TPnr1+Cnr1+TFnr1)+(TPnr2_f+Cnr2_f+TFnr2_f)$$
 - * en exportations de services : la **totalité** des coûts de transport des exportations sous contrat FAB et des importations sous contrat CAF, soit :
$$(TPr1_f+Cr1_f+TFr1_f)+(TPr2+Cr2+TFr2)$$
- Pour procéder au calcul, on a fait les hypothèses simplificatrices suivantes :
 - * on admet tout d'abord que les coûts de transport sous contrats CAF et sous contrats FAB, relatifs à chaque portion du transport, sont du même ordre : $Cnr1$ $Cnr1_f$, $Cr2$ $Cr2_f$, $TFr2=TFr2_f$, etc.
 - * pour éliminer le transport en territoire de transit du total des règlements, on utilise les estimations de la première partie (C-§ 2-1 ; $Cr1$, $Cr2$, $Cnr1$, $Cnr2$).
 - * Il faut faire ensuite une hypothèse de partage des coûts de transport restants (hors transit) entre la part correspondant au trajet effectué en France, et la part relative au trajet effectué en pays partenaire (hors zone de transit), et cela pour les pavillons français comme pour les pavillons étrangers. Selon des indications fournies par le Ministère de l'Équipement, si le transporteur est résident, la part des trajets sur le territoire français (PFr) représenterait environ 61 % du total des coûts de transport ; si le transporteur n'est pas résident, cette part (PFnr) serait moindre (50 %).
 - * Enfin, étant donné qu'il n'est pas possible de séparer dans le total des règlements, les coûts relatifs au transport des importations (indice 2) de ceux qui correspondent au transport des exportations (indice 1), on a partagé ces coûts entre les pavillons sur la base des mêmes clés (PFr et PFnr).

Ainsi :

$$PFr * (\text{règlements en } \mathbf{exportations} \text{ de services}) \quad TFr1_f+TFr2 = A$$

$$(1-PFr) * (\text{règlements en } \mathbf{exportations} \text{ de services}) - \text{transit résident} \quad TPr1_f + TPr2 = B$$

$$PFnr * (\text{règlements en } \mathbf{importations} \text{ de services}) \quad TFnr1+TFnr2_f = C$$

$$(1-PFnr) * (\text{règlements en } \mathbf{importations} \text{ de services}) - \text{transit non résident} \quad TPnr1+TPnr2_f = D$$

Une approximation des corrections s'obtient alors comme suit :

$$\mathbf{Cexp} \text{ (correction sur exportations de services)} = B - A =$$
$$(1-2*PFr) * (\text{règlements en exportations de services}) - \text{transport en transit sous pavillon français}$$
$$\mathbf{Cimp} \text{ (correction sur importations de services)} = C - D =$$
$$(2*PFnr-1) * (\text{règlements en importations de services}) + \text{transport en transit sous pavillon étranger}$$

c) Discussion

Ces corrections sont, il est vrai, plus fragiles que les précédentes, notamment parce qu'elles reposent sur un nombre plus important d'hypothèses. En particulier, les parts des coûts de transport effectués sur le territoire français sont assez arbitraires, en dépit de quelques indications d'expert. Il est néanmoins possible de dégager quelques conclusions relativement robustes :

- compte tenu des choix retenus pour PFr et PFnr : Cexp sera probablement négative ; le signe de Cimp est plus incertain mais cette correction devrait être faible ;
- l'ampleur des corrections dépend certes de PFr et PFnr mais aussi de la part du transport effectuée en zone de transit ;
- le solde de ces corrections (Cexp - Cimp) devrait être négatif, sous les effets conjugués d'une correction négative en exportations de services, et d'une correction, en général positive, en importations de services.

d) Effet de la révision des paramètres relatifs au transport routier

L'actualisation des paramètres PFr et PFnr a pour effet de creuser le solde des échanges de transports, en augmentant les importations et en diminuant les exportations. En effet, en rehaussant ce paramètre, on augmente la part réalisée en France du transport routier de marchandises, cette part étant retirée des exports quand elle est réalisée par des résidents et ajoutée aux imports quand elle est réalisée par des non-résidents, pour respecter la valorisation CAF-FAB.

TABLEAUX ANNEXES

HYPOTHÈSES UTILISÉES POUR CHIFFRER LE COMPTE DE L'ANNÉE 2011 (BASE 2010)

Partage de la correction CAF-FAB

En millions d'euros et en %

Mode de transport de fret	Correction CAF-FAB	Répartition par modes en %
HH49A2 : Transport ferroviaire de fret	166	1
HH49C1 : Transp. routiers de fret	4 375	27
HH49C3 : Transp. par conduites	129	1
HH50Z2 : Transp. maritimes et côtiers de fret	9 120	57
HH50Z4 : Transp. fluviaux de fret	86	1
HH51Z2 : Transp. aériens de fret	2 107	13
Total transport	15 983	100
HK65Z2 : Services d assurance dommages	127	
Total	16 110	

Hypothèses utilisées pour corriger les lignes de «fabisation»	Compte du Reste du monde			Balance tous modes
	Routier	Maritime	Aérien	
Part du service de transport sous pavillon français				
sur importations de biens	9 %	25 %	35 %	0 %
sur exportations de biens	11 %	65 %	58 %	100 %

Part du service de transport sur le territoire national, selon le pavillon (1)	Routier
Sous pavillon français	61 %
Sous pavillon étranger	50 %

(1) Hypothèses utilisées pour effectuer les corrections spécifiques au transport routier. Elles dérivent d'informations sur la répartition du trajet selon la nationalité du transporteur évaluées en tonnes/kilomètres.

LES ÉCHANGES DE SERVICES DE TRANSPORT DANS LE COMPTE 2011 (BASE 2010) DU RESTE DU MONDE

en millions d'euros

	Transport maritime		Transport aérien		Routier	Spatial	Autres modes (1)	Auxiliaires	Total CRM	
	Fret	Passagers	Fret	Passagers	Fret	(2)				
Exportations	règlements	8076	255	1 167	7 007	5 350		954	3 576	26 385
	corrections (transit)	-291	0	364	0	35		-13		95
	autres corrections					-1 701				-1 701
	autres sources	0	0	0	0	0	744	0		744
total	7 785	255	1531	7 007	3 684	744	942	3 576	25 523	
Importations	règlements	2 298	12	1 381	6041	8 758		1 628	6 244	26 362
	corrections (transit)	3 645	0	256	0	301		131		4 333
	autres corrections					+ 4 648				4 648
	autres sources	0	0	0	0	0	0	0		0
total	5 943	12	1637	6041	13 707	0	1 759	6 244	35 343	

(1) fer, fluvial, conduites.

(2) seul le transport spatial est estimé à partir d'une autre source que la Balance des paiements,

LES FLUX D'ÉCHANGES DE SERVICES DE TRANSPORT DANS LE COMPTE 2011 (BASE 2010) DU RESTE DU MONDE ET DANS LA BALANCE DES PAIEMENTS

en millions d'euros

Mode de transport	Compte du Reste du monde			Balance des paiements			Différence : CRM - BdP		
	exports	imports	soldes	exports	imports	soldes	exports	imports	soldes
fer	899	1201	-302	1132	1325	-193	-233	-124	-109
Air	8538	7678	860	12112	11097	1015	-3574	-3419	-155
mer	8040	5955	2085	10787	12410	-1623	-2747	-6455	3708
spatial	744	0	744	1111	198	913	-367	-198	-169
autres transports et auxiliaires de transport	7302	20509	-13207	7916	11844	-3928	-614	8665	-9279
Total	25 523	35 343	-9 820	33 058	36 874	3816	7 535	1 531	6 004

3 Les ajustements effectués en base 2014

Dès la publication de la base 2010 un écart substantiel est apparu sur le solde des échanges de services entre comptes nationaux et balance des paiements (de l'ordre de 6 à 8 milliards d'euros selon l'année considérée), du fait de l'utilisation par les comptes nationaux de données en BPM5 transmises par la BdP en mars 2013 et de révisions importantes opérées par la balance des paiements lors de sa première publication en BPM6 (rapport annuel 2013 paru en juin 2014).

Cette divergence initiale, déjà substantielle, s'est encore accrue les années suivantes en raison notamment de politiques de révisions différentes entre Insee et BdP. En effet, pour une année N donnée

- le compte de l'année N diffusé par l'Insee est réputé définitif (c'est-à-dire qu'il ne sera plus révisé avant le changement de base suivant) lors de la publication qui intervient en mai N+3. Ce compte définitif est en réalité finalisé dès décembre N+2, sur la base de données sources disponibles en octobre N+2 ;
- du côté de la BdP, les révisions les plus tardives concernent le champ de l'enquête ECEIS. En effet l'enquête ECEIS étant menée au cours de l'année N+1, la première estimation des échanges de services utilisant les données ECEIS était transmise à l'Insee au premier trimestre de l'année N+2, après la confection du compte semi-définitif, et l'estimation définitive seulement en toute fin d'année N+2 voire au début de N+3, après la confection du compte définitif.

Il résultait de ces pratiques différentes des révisions substantielles des échanges de services par la BdP postérieurement à la livraison à l'Insee des données de balance utilisées pour le compte définitif. D'où

d'apparition d'écarts entre comptes nationaux et balance des paiements qui ne pouvaient plus être comblés avant un éventuel changement de base.

Ces divergences de calendrier sont désormais résorbées, puisque depuis le compte définitif 2014, la Balance des Paiements transmet à l'Insee la première exploitation de l'ECEIS pour la confection du compte semi-définitif, au tout début de l'année N+2, et la seconde et dernière exploitation, pour la confection du compte définitif, en septembre N+2.

A cela s'est ajoutée à l'été 2016 la perspective à l'horizon 2018 de révisions importantes de la BdP sur la ligne Voyages, du fait d'une refonte des méthodes d'exploitation de l'enquête EVE visant à corriger la sous-estimation des dépenses en France effectuées par les touristes étrangers.

Il a donc été décidé en septembre 2016 de publier en 2018 une nouvelle base de comptes nationaux (base 2014) à l'occasion de laquelle les divergences entre comptes nationaux et balance des paiements seraient réduites autant que possible compte tenu du peu de temps imparti.

Dans ce contexte, et dans la mesure où il n'était matériellement pas possible aux comptes nationaux de ré estimer l'ensemble des comptes de biens et services dans des délais si courts, une analyse des écarts a été menée conjointement par l'Insee et la BdP. Suite à cette analyse, des ajustements ont été effectués sur un nombre limité de postes des échanges de services (hors transports) et sur la correction territoriale, ajustements qui ont permis de réduire substantiellement l'écart sur le solde des échanges de biens et services.

**Ajustements effectués en base 2014 sur le compte extérieur des biens services pour l'année 2014
(millions d'euros)**

Produit	Code	Base 2010			Base 2014		
		Exports	Imports	Solde	Exports	Imports	Solde
Distribution de films, video et programmes télévisuels	59Z2	1463	2344	-881	2237	2344	-107
Programmation, conseil et activités informatiques	62Z0	7353	8395	-1042	9231	8395	836
Conseil en gestion	70Z2	9361	6302	3059	11231	6302	4929
Activités d'architecture et d'ingénierie	71Z1	7435	8547	-1112	8032	8547	-515
Contrôle et analyses techniques	71Z2	2391	2936	-545	2391	2936	-545
Location et location bail d'autres machines, équipements et biens	77Z3	1505	2866	-1361	1505	2866	-1361
Activités de soutien aux entreprises	82Z4	21144	19337	1807	22649	18116	4533
Correction territoriale		43687	37531	6156	53972	37531	16441
Ensemble des biens et services		620855	663241	-42386	637764	662388	-24624

CHAPITRE 4

LES OPÉRATIONS DE RÉPARTITION

A LA RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS (D1) ET LES COTISATIONS SOCIALES ET PRESTATIONS SOCIALES (D6)

Définitions

Les lignes « **rémunération des salariés** » du compte du Reste du monde retracent :

- en ressources, les salaires et les traitements versés par des employeurs privés résidents à des salariés non résidents, en contrepartie de leur travail ;
- en emplois, les salaires et les traitements versés à des salariés résidents par des employeurs non résidents.

La « **rémunération des salariés** » comprend les éléments suivants.

- **Les salaires et traitements bruts (D11)** : salaires et traitements en espèces, mais aussi en nature, sans toutefois que ces deux postes soient isolés dans le compte du Reste du monde ;

Les salaires et traitements bruts **comprennent les cotisations sociales à la charge des salariés**, mais les prestations sociales en sont évidemment exclues (elles sont comptabilisées dans le poste D621) ;

- Les **cotisations sociales à la charge des employeurs**, effectives (D121) ou imputées (D122), sans que la distinction entre ces deux postes soit faite.

Les salariés considérés peuvent être des travailleurs saisonniers, temporaires ou des travailleurs frontaliers.

Cette définition exclut :

- les honoraires des membres des professions libérales et les cachets des artistes et des sportifs ; ces flux sont inscrits en échanges de services ;
- Les rémunérations des travailleurs détachés car les travailleurs détachés en France sont des non-résidents employés par des entreprises non résidentes (et, symétriquement, les travailleurs français détachés à l'étranger sont des résidents employés par des entreprises résidentes). En revanche la prestation de travail détaché donne lieu à des flux d'échanges de services ;
- les salaires versés aux coopérants français.

Dans le compte du reste du monde, les coopérants français sont considérés comme des non résidents pour l'économie française bien qu'ils soient en réalité payés par la France. Leur rémunération fait l'objet d'un transfert de fonds des Administrations Publiques françaises vers le pays d'accueil, inscrit en ressources sur la ligne « coopération internationale courante » (poste D74) du compte du Reste du monde. Cette rémunération est ensuite versée par le pays d'accueil au salarié.

Le traitement des cotisations sociales dans le compte du Reste du monde

Dans le compte du Reste du monde, les cotisations sociales à la charge des employeurs (D12), ainsi que les cotisations payées par les salariés eux-mêmes (incluses dans le poste D11), font l'objet d'écritures de contrepartie, de sens opposé aux flux de rémunérations, inscrites respectivement, en opération D611 et D612, pour les contreparties des cotisations des employeurs et en opération D613, pour les contreparties des cotisations des salariés. La signification de ce traitement est illustrée par l'exemple suivant.

Dans le cas d'un travailleur résidant en France et employé en Allemagne, on considère, ce qui est le cas le plus souvent, que ce travailleur est assujéti au régime de protection sociale allemand. Sa rémunération est inscrite en emploi du compte du Reste du monde (elle est versée par l'Allemagne à la France). Dans les faits, les cotisations patronales et salariales sont alors versées par l'employeur allemand à l'organisme de protection sociale de ce pays. Néanmoins, elles doivent être comptabilisées dans la « rémunération des salariés » (D1) pour que le contenu de cette ligne soit conceptuellement correct ; mais les montants correspondants, inscrits en emplois du compte du Reste du monde, ne sont pas la traduction de flux monétaires réels circulant de l'Allemagne vers la France. Ensuite, tout se passe comme si ces cotisations étaient reversées aux caisses de sécurité sociale allemandes par les ménages résidents. On procède, pour traduire ce mouvement, à une écriture de contrepartie, consistant à inscrire en ressources du compte du Reste du monde un montant équivalent aux cotisations patronales et salariales (de sens opposé au flux de rémunération) sur les lignes D611 et D612 pour la part patronale, et D613 pour la part à la charge des salariés. Les prestations sociales reçues par le travailleur français proviennent de la caisse allemande et sont enregistrées en transferts courants.

Le cas d'un travailleur étranger employé par une entreprise résidente est totalement symétrique.

Évaluation et sources

L'évaluation des rémunérations dans le compte du Reste du monde repose intégralement sur la ligne « Rémunérations des salariés » de la Balance des paiements. Depuis 2000, le contenu des rémunérations inscrites sur cette ligne est conforme à la définition des rémunérations dans les comptes nationaux : ces dernières comprennent les traitements bruts, augmentés des cotisations salariales et patronales.

La Balance des paiements dispose d'estimations des salaires et traitements bruts, auxquels elle applique :

- pour les rémunérations versées par des entreprises résidentes à des non-résidents, les taux de cotisation moyens en vigueur en France ;
- pour les rémunérations versées à des résidents par des entreprises non résidentes, des taux de cotisation fournis par les banques centrales des pays frontaliers.

ÉVALUATION DE LA RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS DANS LE COMPTE 2014 DU RESTE DU MONDE (BASE 2014)

(en millions d'euros courants)

	Emplois	Ressources
Rémunérations des salariés (D1)	18611	1101

B LES IMPÔTS ET LES SUBVENTIONS SUR LA PRODUCTION (D2 ET D3)

Les impôts sur la production et les importations (D2)

Seuls sont enregistrés dans le compte du Reste du monde les flux d'impôts versés par la France aux Institutions européennes à l'exclusion des ressources propres basées sur la TVA et le RNB, comptabilisées en D.76. Ne peuvent en effet collecter l'impôt que les administrations publiques et les Institutions européennes. Ces impôts sont inscrits en ressources du compte du Reste du monde (dépenses de la France), dans le poste.

La part des recettes fiscales de la France versées aux Institutions européennes qui est prise en compte dans le D2 correspond aux « autres impôts sur les produits » (D214).

Les flux d'impôts repris dans le compte du Reste du monde sont ceux du compte des Administrations publiques, évalués dans le cadre de l'élaboration du Tableau économique d'ensemble. Ils affichent un écart modéré avec les données publiées par la balance des paiements (qui ne reprend pas directement les données de la DGFIP) en dépenses de la ligne « Autres revenus primaires » (moins de 300 millions d'euros en 2014).

On notera qu'à partir de l'année 2015 apparaissent des montants non nuls au titre de l'opération D.29 (autres impôts sur la production) en ressources du compte du reste du monde : il s'agit des contributions versées par les banques françaises pour alimenter le fonds de résolution unique, responsable au niveau des cas de résolution bancaire concernant des établissements bancaires de grande taille.

LES IMPOTS DANS LE COMPTE DU RESTE DU MONDE (ANNÉE 2014)

(en millions d'euros courants)

	Emplois	Ressources
Les impôts de type TVA (D211)	0	0
Droits de douane et octroi de mer (D212)	0	1992
Autres impôts sur les produits (D214)	0	64

Les subventions (D3)

Dans le compte du Reste du monde, sont comptabilisés en subventions, des transferts courants sans contrepartie, versés par des institutions de l'Union Européenne à des unités résidentes productrices ou importatrices. Les subventions ne circulent que dans un seul sens : du Reste du monde vers la France. Toutefois, elles ne sont pas inscrites en emplois du Reste du monde, mais **comme des prélèvements sur les ressources du Reste du monde** : elles apparaissent donc en négatif dans les ressources. En effet, ces flux ne sont pas la contrepartie d'une quelconque activité productrice exercée à l'étranger. Ils sont prélevés sur des fonds européens, abondés par les versements de tous les États membres.

Les subventions ont pour but de soutenir l'activité productrice domestique en réduisant les coûts de production. Elles prennent la forme de subventions sur les produits qui se traduisent par une réduction directe des prix de vente (D31), ou d'autres subventions sur la production (D39).

Comme les impôts, les flux de subventions des institutions communautaires européennes vers la France sont évalués dans le cadre de l'élaboration du Tableau économique d'ensemble et repris, à titre d'exogènes, dans le compte du Reste du monde.

Les subventions sur les produits (D31)

Les subventions sur les produits enregistrées dans le compte du Reste du monde sont versées aux producteurs français et **dépendent du volume de production** auquel elles se rapportent. Selon les cas, cette production peut être exportée ou écoulee sur le marché intérieur. On distingue plusieurs types de subventions sur les produits.

- Des subventions sur les exportations: elles sont directement versées aux agents économiques (producteurs ou négociants des industries agro-alimentaires ou du commerce) et financées par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA), dès lors que les biens ou services produits sont exportés ; elles ont vocation à compenser une partie de l'écart entre le prix communautaire et le prix du marché mondial, généralement inférieur au précédent.

- Des subventions sur les produits versées au producteur : elles sont corrélées au volume ou à la valeur du bien ou service créé. Financées par le FEAGA et directement versées aux bénéficiaires, elles prennent la forme de restitutions et d'aides à la production agricole ou à celle des industries agroalimentaires.
- Des subventions sur les produits enregistrées dans la comptabilité de l'utilisateur, à la différence des précédentes, et destinées aux producteurs : elles sont en grande partie versées par le FEAGA lors de la commercialisation d'un produit agricole sur le marché (aides à la production, aides à l'utilisation des produits, versements pour dépréciation des stocks des offices agricoles, etc.).

Dans le compte du Reste du monde, on ne fait pas la distinction entre ces différents types de subventions sur les produits ; elles sont toutes regroupées en un seul poste, D319.

Les autres subventions sur la production (D39)

Les autres subventions sur la production sont indépendantes du niveau de la production, contrairement aux précédentes.

LES SUBVENTIONS DANS LE COMPTE DU RESTE DU MONDE (ANNÉE 2014)

(en millions d'euros courants)

	Emplois	Ressources
Subventions sur les produits (D31 = D319)	0	- 1 165
Subventions d'exploitation (D39)	0	- 7 173

La Balance des paiements n'est pas mobilisée pour évaluer les impôts et les subventions du compte du Reste du monde, pour lequel l'Insee privilégie les estimations du compte des administrations publiques. Du fait qu'ils font l'objet d'évaluations indépendantes dans les comptes nationaux et en Balance des paiements, ils constituent donc l'un des pôles de divergence résiduels entre ces deux comptes. L'écart est assez substantiel avec la ligne « Autres revenus primaires » en dépenses du rapport annuel 2016 de la balance des paiements, qui affiche un total de 10,8 Md€. La balance des paiements française reprend en réalité les données de la balance des paiements de l'Union européenne établie par Eurostat. Or les analyses menées au printemps 2017 ont mis en évidence une erreur dans cette dernière, résultant à surestimer très significativement les subventions agricoles versées à la France.

La Balance des paiements européenne devrait corriger ses estimations. La Balance des paiements française se calant sur ces dernières, l'écart entre le compte du Reste du monde établi par l'Insee et les données publiées par la Balance des paiements françaises devrait rapidement être réduit, peut-être dès le rapport annuel 2017 publié au printemps 2018.

C LES REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ (D4)

Définitions

Les revenus de la propriété se définissent comme les revenus reçus par le propriétaire **d'un actif financier** (actions, obligations, etc.) ou d'un **actif naturel** (terrains, gisements), en échange de la mise à la disposition de cet actif auprès d'une autre unité institutionnelle. Dans le compte du Reste du monde, sont comptabilisés en emplois (recettes de la France), les revenus que les unités résidentes retirent de la propriété d'actifs étrangers. En ressources (dépenses pour la France), sont inscrits les revenus versés à des unités non résidentes qui détiennent des actifs en France.

Cette définition exclut :

- les loyers des bâtiments et des logements ; les terrains appartiennent par convention à des résidents ou à des unités résidentes fictives ;
- les revenus d'actifs tels que les redevances sur brevets ou les ventes ou acquisitions de brevets (ou de marques) comptabilisées dans les échanges de services.

Dans la nomenclature du Système de Comptabilité Nationale, sont distingués, au sein du poste D4, les sous-postes suivants :

- les intérêts (D41)
- les revenus distribués des sociétés (D42), dont :
 - * les dividendes (D421)
 - * les prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés (D422)
- les bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers (D43)
- les autres revenus d'investissements (D44)
 - * les revenus d'investissements attribués aux assurés (D441)
 - * les revenus d'investissements à payer sur les droits à pension (D442)
 - * les revenus d'investissements attribués aux détenteurs de parts de fonds d'investissement (D443)
- les loyers (D45).

En pratique, aucun flux avec le Reste du monde n'est comptabilisé au titre des opérations D442 (revenus d'investissements à payer sur les droits à pension) et D45 (loyers).

Sources

Les flux de revenus de la propriété entre la France et le Reste du monde sont :

- pour partie estimés à partir des données de la Balance des paiements ;

- pour partie calculés dans d'autres compartiments des comptes nationaux et repris à titre d'exogènes ; ces éléments sont pour la plupart évalués dans le cadre de l'élaboration du Tableau économique d'ensemble.

EXTRAIT DE LA BALANCE DES PAIEMENTS 2014

(en milliards d'euros)

Intitulés	Recettes	Dépenses
Revenus des investissements	125,2	103,9
Revenus des investissements directs	62,5	22,1
Dividendes et profits distribués	49,8	11,1
Bénéfices réinvestis sur place	7,6	5,1
Intérêts sur prêts et emprunts entre affiliés	5,1	5,9
Revenus des investissements de portefeuille	54,4	74,1
Dont Revenus des actions et OPC	11,5	21,5
Revenus des autres investissements	11,1	11,0
Dont Intérêts	10,8	10,4
Revenus des avoirs de réserve	0,5	0,0

Les intérêts (D41)

Les intérêts sont les revenus de la propriété résultant de la détention d'actifs financiers tels que :

- les dépôts ;
- les titres de créance ;
- les crédits ;
- les autres comptes à recevoir.

Les intérêts se définissent comme la différence entre le montant que le débiteur doit payer au créancier et le principal en cours, pendant une période comptable donnée.

En emplois du compte du Reste du monde (recettes pour la France), l'opération D41 reprend les revenus des actifs financiers énumérés ci-dessus et détenus par des résidents hors du territoire national ; en ressources du compte du Reste du monde (dépenses pour la France), sont inscrits les intérêts versés aux unités non résidentes qui détiennent des actifs financiers dans l'économie nationale.

Les intérêts sont comptabilisés sur la base **des droits constatés**. Tout se passe donc comme si les créanciers les percevaient de manière continue. **Les intérêts courus** pendant une période comptable déterminée sont ainsi comptabilisés en totalité, qu'ils soient effectivement versés ou ajoutés au principal en cours. Les intérêts sont enregistrés avant déduction des impôts qui les frappent.

Du fait de la prise en compte des échanges de SIFIM dans les services, **les intérêts sur des prêts ou dépôts bancaires sont corrigés des marges bancaires** représentant la rémunération implicite des services fournis par les intermédiaires financiers (cf. *infra* page 87).

Les éléments repris de la Balance des paiements

Les intérêts qui composent la ligne « Revenus des investissements » de la Balance des paiements se décomposent comme suit :

- les intérêts sur les prêts et emprunts aux affiliés ; ces derniers correspondent principalement à des flux intragroupes au sein d'entreprises multinationales ; ce sont des revenus des investissements directs
- les intérêts issus d'investissements en portefeuille ; ce sont des « Revenus d'investissements de portefeuille » hors titres de participations et parts de fonds communs de placement ;
- les intérêts bancaires ; ce sont des revenus comptabilisés dans la ligne « Revenus des autres investissements ».

Les éléments évalués par ailleurs dans les comptes nationaux

- **La ligne « intérêts sur crédit-bail »**

Les loyers relatifs à des contrats de « crédit-bail » sont pour partie considérés dans les comptes nationaux comme des intérêts. Ce mode de comptabilisation découle de l'idée que les contrats de crédit-bail font intervenir un changement de propriété de fait : on considère que l'objet de la location est acheté par le preneur, et que cet achat est financé par des fonds fournis par le bailleur. Autrement dit, le bailleur accorde au preneur un prêt d'un montant égal au prix d'acquisition de l'actif. Il est alors logique de traiter comme des intérêts une partie du loyer acquitté périodiquement par le preneur au bailleur, le reliquat correspondant au remboursement du capital fictivement emprunté.

Le montant des intérêts sur crédit-bail est évalué dans le cadre de l'estimation de la Formation brute de capital fixe des comptes nationaux et repris dans le compte du Reste du monde.

- **Des écritures de contrepartie des échanges extérieurs de SIFIM**

Les données de la BdP évaluent les flux d'intérêts sur prêts ou dépôts bancaires après correction au titre des Sifim (i.e. après retraitement des marges bancaires en exportations ou importations de services financiers), ce qui est conforme aux concepts de comptabilité nationale. Pour autant, l'évaluation de la correction Sifim effectuée par la BdP n'est pas cohérente à celle faite par l'Insee. Une correction (consistant à retrancher la correction Sifim de la BdP et à ajouter celle de l'Insee) est donc appliquée.

On notera par ailleurs que les flux d'intérêts doivent être évalués bruts, i.e. avant toute imposition. La balance des paiements redresse les flux réels d'une estimation des impôts acquittés, de sorte qu'aucune correction n'est nécessaire en comptabilité nationale.

ÉVALUATION DES INTÉRÊTS (D41) DANS LE COMPTE 2014 DU RESTE DU MONDE (BASE 2014)

(en millions d'euros courants)

Opérations	Emplois	Ressources
Intérêts sur prêts et emprunts entre affiliés	5144	5892
Intérêts sur investissements de portefeuille	42900	52549
Intérêts bancaires	10774	10411
Total des intérêts repris de la BdP	58 818	68 852
Soustraction de la correction Sifim BdP	+3913	+1249
Ajout de la correction Sifim en comptabilité nationale	-2921	-257
Correction crédit-bail	19	0

Intérêts en comptabilité nationale (D.41)	59829	69844
---	-------	-------

Les dividendes (D421)

Les dividendes sont les revenus de la propriété que perçoivent les actionnaires en rémunération de capitaux mis à la disposition d'une société. L'émission d'actions constitue, pour une société, un moyen de se procurer des capitaux autrement que par l'emprunt. Contrairement à un capital emprunté, les actions ne constituent pas une créance fixe en termes monétaires et ne permettent donc pas au porteur de percevoir un revenu fixe ou prédéfini.

En emplois du compte du Reste du monde, sont enregistrés, en opération D421, les montants des revenus perçus par des résidents au titre des actions qu'ils détiennent dans des sociétés étrangères ; symétriquement, sont enregistrés en ressources du compte du Reste du monde, les revenus versés par les sociétés françaises à des actionnaires étrangers.

Les éléments repris dans la Balance des paiements

- La partie des « Revenus des investissements directs » correspondant aux « dividendes et profits distribués » par des filiales de groupes ;
- La partie des « Revenus des investissements de portefeuille » correspondants aux titres de participation en actions (à l'exclusion donc des revenus attribuables aux détenteurs de fonds de placements)
- Les dividendes versés par la BCE à la Banque de France comptabilisés dans la ligne « Revenus des autres investissements »

On notera par ailleurs que les flux de dividendes doivent être évalués bruts, i.e. avant toute imposition. La balance des paiements redresse les flux réels d'une estimation des impôts acquittés, de sorte qu'aucune correction n'est nécessaire en comptabilité nationale.

ÉVALUATION DES DIVIDENDES DANS LE COMPTE 2014 DU RESTE DU MONDE (BASE 2014)

(en millions d'euros courants)

Opérations	Emplois	Ressources
Dividendes et profits distribués d'investissements directs	49787	11133
Dividendes d'investissements de portefeuille	9426	19438
Revenus des autres investissements	158	0
Total des dividendes repris de la BdP	59371	30571
Dividendes en comptabilité nationale (D.421)	59371	30571

Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés (D422)

Dans cette opération, sont retracés **les flux d'échanges entre la France et le Reste du monde, liés à l'activité de construction.**

Le traitement de ces flux dans les comptes nationaux n'est pas le même que celui de la Balance des paiements. La Balance demeure toutefois la seule source qui permette de les chiffrer.

Le traitement des services de construction dans la Balance des paiements

En Balance, les flux liés à l'exercice d'une activité de construction d'une entreprise résidente à l'étranger (ou d'une entreprise étrangère en France) sont **enregistrés globalement en échanges de services de construction**. L'optique adoptée en Balance des paiements consiste simplement à recenser les règlements liés à l'activité de construction exercée par des entreprises françaises à l'étranger et vice versa. Mais le contenu de ces règlements est hétérogène : il recouvre des échanges de services, des échanges de marchandises et des revenus salariaux. Ces mouvements sont d'ailleurs répertoriés sur deux lignes. Les recettes relatives à la rubrique « **services de constructions à l'étranger** » (**SE1 en BPM6**) correspondent à des règlements perçus en contrepartie d'une activité de construction effectuée à l'étranger par des entreprises résidentes. Les dépenses relatives à cette rubrique correspondent à des biens et services achetés par ces entreprises dans l'économie où a lieu l'activité de construction. A l'opposé, les recettes relatives à la rubrique « **services de constructions dans l'économie déclarante** » (**SE2 en BPM6**) correspondent à des règlements perçus en contrepartie d'une activité de construction effectuée en France par des entreprises non résidentes. Les dépenses relatives à cette rubrique correspondent à des biens et services achetés par ces entreprises en France.

LES SERVICES DE CONSTRUCTION DANS LA BALANCE DES PAIEMENTS (ANNÉE 2011)

(en millions d'euros courants)

	Recettes	Dépenses	Soldes
Marchandises étrangères (SD1 en BPM5)	295	464	-169
Grands travaux (SD2 en BPM5)	4 935	2 408	2 527
= Services de construction (SD)	5 230	2 872	2 358

Le traitement des services de construction dans le compte du Reste du monde

L'approche des comptes repose sur l'idée que ces échanges, quelle qu'en soit la nature (marchandises, services, profits), sont liés à une **activité qui d'une certaine manière est délocalisée**. Conformément aux recommandations du SEC 2010, on considère que l'activité d'une entreprise française qui assure la construction d'un ouvrage en Chine, par exemple, est le fait d'une unité fictive chinoise. Cette unité fictive, assimilée à une quasi-société (chinoise), a pour activité la construction de l'ouvrage. Elle utilise pour cela des ressources locales (notamment de la main-d'œuvre), mais aussi des ressources financées par la France et comptabilisées en Balance dans les services de construction (marchandises, services d'ingénierie fournis par la société-mère, etc.). Au final, la quasi-société chinoise dégage des profits, dont une partie est rapatriée et enregistrée en Balance sous la rubrique « services de construction ». Tout se passe finalement comme si cette quasi-société fictive était une filiale de l'entreprise de construction française qui assure la conduite du chantier ; **les profits de cette filiale seraient alors rapatriés vers la maison-mère et enregistrés en revenus de la propriété**. Symétriquement, les travaux de construction effectués en France pour le compte de sociétés étrangères donnent lieu à des versements de revenus de la propriété par la France au Reste du monde

Cette manière d'appréhender le problème supposerait de pouvoir mettre en correspondance les profits et les charges relatives aux chantiers français à l'étranger, et symétriquement les profits et les charges relatifs aux chantiers étrangers en France. Mais l'information collectée par la Balance des paiements ne permet pas de procéder à cette séparation.

On utilise les lignes de la Balance en assimilant **les biens et services enregistrés en dépenses** dans la rubrique « **services de constructions à l'étranger à des charges**, donc à des dépenses pour la France et à des ressources pour le Reste du monde, et les **services de construction enregistrés en recettes** dans la rubrique « **constructions à l'étranger à des profits**, donc à des recettes pour la France et des emplois pour le Reste du monde. Mais, comme on ne peut pas mettre en correspondance les charges et les profits respectifs des chantiers français à l'étranger, ou étrangers en France, on ne retient que le solde de ces lignes, qui peut être le cas échéant négatif. Le solde relatif aux biens et services achetés pour les activités de construction est pris dans le sens « dépenses moins recettes » de la Balance des paiements. Le solde relatif aux services de construction est pris dans le sens « recettes moins dépenses » de la Balance.

**LES REVENUS DISTRIBUÉS PAR LES QUASI-SOCIÉTÉS DANS LE COMPTE 2014 DU RESTE DU MONDE
(BASE 2014)**

(en millions d'euros courants)

	Emplois	Ressources
	Solde SD2	- solde SD1
D422	1800	550

Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers (D43)

Le capital d'une entreprise peut être partiellement détenu par des investisseurs qui ne résident pas dans l'économie où se situe cette unité de production. Les investissements directs sont des flux financiers correspondant à ces prises de participation dans des sociétés étrangères à l'économie qui finance¹⁷. **Les bénéfices réinvestis sont liés à l'existence d'investissements directs français à l'étranger, et inversement (cf. chapitre 2).**

L'activité des entreprises financées par des capitaux étrangers contribue au produit intérieur brut de l'économie où est installée l'unité de production. Une partie seulement des profits dégagés à l'issue du processus de production (l'excédent net d'exploitation en comptabilité nationale) est effectivement distribuée aux actionnaires (D421). **La part non distribuée de ces profits est réinvestie dans le capital de l'entreprise : elle constitue les « bénéfices réinvestis » (D43).**

Si le capital de la société étrangère (respectivement française) est en partie détenu par des investisseurs résidents (resp. non résidents), il est alors logique que ces investisseurs résidents (resp. non résidents) soient **virtuellement considérés comme détenteurs de la part du capital correspondant aux bénéfices réinvestis**. Pour pouvoir être inscrits comme un flux supplémentaire d'investissements directs étrangers dans les comptes financiers, flux versé par la France au Reste du monde (resp. reçu par la France), ces bénéfices réinvestis doivent d'abord être virtuellement rapatriés, par la sphère réelle, dans l'économie nationale (resp. étrangère) sous forme de revenus de la propriété reçus par la France (resp. versés).

Des bénéfices réinvestis sont inscrits en recettes de revenus de la propriété de la France, donc en emplois du compte du Reste du monde, s'ils correspondent à des « retours » sur des investissements directs français à l'étranger. Un montant équivalent d'investissements directs est alors inscrit au passif du compte financier du Reste du monde (créance détenue par la France vis-à-vis du Reste du monde). Symétriquement, les investissements directs étrangers en France donnent lieu au versement de bénéfices réinvestis par la France au Reste du monde, inscrits en ressources du compte du Reste du monde, dont la contrepartie financière figure à l'actif du compte financier du Reste du monde (créance détenue par le Reste du monde vis-à-vis de la France).

Les flux de bénéfices réinvestis, tout comme les investissements directs qui en constituent la contrepartie dans les comptes financiers, **n'ont aucune réalité monétaire** : ce sont des flux imputés. Néanmoins, économiquement, ils reflètent la rentabilité du capital investi par la société qui détient les investissements directs sous-jacents. En outre, si le solde des bénéfices réinvestis est positif pour la France, il traduit bien, virtuellement, une augmentation de la capacité de financement de la France mais elle est automatiquement réinvestie ; et vice-versa si le solde des bénéfices réinvestis est négatif.

Les bénéfices réinvestis sont estimés par la Balance des paiements, comme la partie non distribuée et mise en réserve des résultats nets courants après impôt des filiales et participations revenant à l'investisseur direct.

En pratique les estimations de bénéfices réinvestis d'ID français à l'étranger sont obtenues à partir d'enquêtes réalisées auprès de sociétés financières (banques, assurances, fonds d'investissements...) et de

¹⁷ Les flux et les stocks d'investissements directs sont évalués dans le tableau des opérations financières (TOF) des comptes nationaux.

sociétés non financières¹⁸. La BdP récupère alors pour une année *N* des données sur les encours de capitaux investis directement à l'étranger, les résultats associés qui sont rapatriés, les éléments exceptionnels qui peuvent avoir influencé ces résultats (plus ou moins-values, gains ou pertes de changes, provisions...) et les dividendes reçus. En outre, il s'avère que ces données d'enquête permettent d'obtenir un partage de revenus des IDE par secteur institutionnel assez fin (sociétés non financières, banques, assurances...), étant donné que le service a en sa possession une liste de Siren sectorisée.¹⁹

Ces données permettent alors à la BdP d'estimer un montant de D.43 reçu par la France en *N* à l'aide de la relation suivante :

$$D.43 (N) = \text{Résultat ajusté (N)} - \text{Dividendes (N)} \quad (A).$$

On notera que cela revient à comparer le résultat d'une année *N* avec des dividendes versés en *N* (qui sont majoritairement des bénéfices distribués au titre de l'année *N-1*).

Symétriquement, les bénéfices réinvestis d'ID étrangers en France sont obtenus à partir des sources sur les entreprises Fiben et Esane, et d'informations sur les liens financiers. Elles permettent d'obtenir les éléments de bilan, les comptes de résultat ainsi que les propositions d'affectation du résultat.

Des bénéfices réinvestis sont ensuite calculés à l'aide de la même formule que présentée précédemment pour les ID français à l'étranger, et sont ensuite affectés à l'étranger au prorata de détention par les sociétés étrangères.

On notera que le choix de comparer le résultat d'une année *N* avec des dividendes majoritairement versés au titre de l'année *N-1*, choix que la Balance des paiements juge conforme aux dispositions des manuels internationaux, aboutit à l'occasion à des flux négatifs de D.43 (en particulier lorsque le décalage de conjoncture entre deux années successives est important).

LES BÉNÉFICES RÉINVESTIS DANS LE COMPTE 2014 DU RESTE DU MONDE (BASE 2014)

(en millions d'euros courants)

	Emplois	Ressources
Bénéfices réinvestis repris de la BdP	7649	5092

Revenus d'investissements attribués aux assurés (D441)

Les revenus d'investissements attribués aux assurés sont enregistrés dans l'opération D441. Ils sont estimés par l'Insee comme le solde national des revenus issus des primes de réassurance, la Balance des Paiements mettant 0 dans ce poste pour le moment. Comme les autres catégories de revenus de la propriété, ils s'entendent avant imposition.

MONDE (BASE 2014)

(en millions d'euros courants)

Opérations	Emplois	Ressources
Revenus attribués aux assurés en comptabilité nationale (D.441)	287	0

Revenus d'investissements attribués aux détenteurs de parts de fonds d'investissement (D443)

¹⁸ On notera qu'il existe un seuil de 5 M€ d'investissements en capitaux propres pour être dans le champ des répondants. Les stocks et revenus d'investissements directs « sous le seuil » font l'objet d'une estimation globale.

¹⁹ Le rapport annuel de la BdP présente un partage IFM – non IFM.

Les revenus d'investissements attribués aux détenteurs de parts de fonds d'investissement correspondent aux revenus distribués par les organismes de placement collectif. Ils sont compris dans la ligne « Revenus des investissements en portefeuille » de la Balance des Paiements. En base 2010, ils sont enregistrés dans une nouvelle opération (D443). Ils sont intégralement repris de la balance des paiements et, comme les autres catégories de revenus de la propriété, ils s'entendent avant imposition.

ÉVALUATION DES REVENUS ATTRIBUÉS À DES DÉTENTEURS DE PARTS DE FONDS D'INVESTISSEMENT DANS LE COMPTE 2014 DU RESTE DU MONDE (BASE 2014)

(en millions d'euros courants)

Opérations	Emplois	Ressources
Dividendes distribués aux détenteurs de parts de fonds d'investissement	346	264
Bénéfices non distribués attribués aux détenteurs de parts de fonds d'investissement	1687	1846
Revenus d'investissements en comptabilité nationale (D.443)	2033	2110

D LES REVENUS SECONDAIRES (D5-D6-D7-D9)

Les estimations relatives aux impôts courants sur le revenu et le patrimoine (D.5) ainsi qu'aux cotisations (D.61) et prestations sociales (D.62) n'appellent guère de commentaires, les montants étant désormais alignés entre compte du reste du monde et balance des paiements.

On notera qu'en base 2014 est corrigée un double compte dans le compte du reste du monde : des flux correspondants à des remboursements de soins de santé (soins prodigués à l'étranger à des résidents, ou en France à des non-résidents) étaient comptabilisés non seulement en échanges de services (ce qui était correct) mais aussi en prestations sociales.

1 Les « Autres transferts courants » (D7)

Les principaux flux enregistrés dans le poste D7 sont les suivants.

- **La coopération internationale courante (D74)**

La coopération internationale courante couvre toutes les opérations de transfert en espèces ou en nature entre des administrations publiques nationales et des administrations publiques étrangères ou des organisations internationales, autres que les aides à l'investissement et les autres transferts en capital : les contributions non fiscales de l'État aux institutions européennes, à l'exclusion de la « quatrième ressource », les contributions de l'État aux organisations internationales, les transferts courants que les administrations publiques peuvent recevoir de ces mêmes institutions ou organismes, les transferts courants entre États, les traitements et salaires versés par un État, une institution européenne ou un organisme international aux conseillers ou au personnel technique mis à la disposition de pays en développement (salaires de coopérants). Les organisations internationales n'étant pas considérées comme des unités institutionnelles résidentes du pays dans lequel elles sont établies, la coopération internationale courante couvre également les transferts entre ces organisations et les administrations publiques des pays qui y sont représentés.

Le montant de la coopération internationale courante est repris dans le compte des administrations publiques. En base 2010 il présentait un écart substantiel avec le rapport annuel de la balance des paiements. Cet écart devrait disparaître à l'occasion de la publication de son rapport annuel 2017 car la Balance des paiements entend reprendre les montants retenus par l'Insee.

- **Les transferts courants entre ménages (D752)**

Il s'agit de tous les transferts courants en espèces ou en nature que des ménages résidents reçoivent ou effectuent à d'autres ménages non résidents. Il s'agit en particulier d'envoi de fonds par des émigrants ou des travailleurs établis de façon durable à l'étranger (ou travaillant à l'étranger pour une durée d'au moins un an) aux membres de leur famille de leur pays d'origine, ou encore par des parents à des enfants vivant dans un autre lieu. Le compte du reste du monde reprend telles quelles les estimations de la balance des paiements.

Les autres transferts courants divers entre résidents et non résidents recouvrent les amendes et pénalités imposées à des unités institutionnelles par des tribunaux ou instances judiciaires ainsi que les transferts courants par lesquels des unités institutionnelles indemnisent d'autres unités institutionnelles pour des dommages causés aux personnes ou aux biens à l'exclusion des indemnités d'assurance-dommages.

Le compte du reste du monde reprend les estimations d'emploi de la balance des paiements, auxquelles sont ajoutées, en emplois du compte du reste du monde, des remboursements de frais d'assiette à la France par l'Union européenne.

- **Les ressources propres de l'UE basées sur la TVA et le RNB (D76)**

Les troisième et quatrième ressources propres de l'UE fondées sur la TVA et le RNB sont des transferts courants versés par les administrations publiques de chaque État membre aux institutions de l'Union européenne. Elles sont regroupées dans l'opération D76, conformément au SEC 2010. Le léger écart constaté en base 2010 avec la Balance des paiements devrait disparaître, cette dernière s'alignant sur l'Insee à compter de la publication de son rapport annuel 2017

**LES AUTRES TRANSFERTS COURANTS DANS LE COMPTE DU RESTE DU MONDE
EVALUATION DANS LE COMPTE 2014 (MILLIONS D'EUROS)**

			Emplois	Ressources	Solde
D7		Autres transferts courants	12 264	54 333	42 069
	D71	Primes nettes d'assurance dommages	4 077	2 792	-1 285
	D72	Indemnités d'assurance dommages	568	3 518	2 950
	D74	Coopération internationale courante	1 852	7 605	5 753
	D75	Transferts courants divers	5 767	21 178	15 411
	D752	Transferts courants entre ménages	473	9 231	8 758
	D759	Autres transferts courants divers	5 294	11 947	6 653
	D76	Ressources propres de l'UE basées sur la TVA et le RNB	0	19 240	19 240

2 Les transferts en capital (D9)

Les transferts en capital se différencient des transferts courants par le fait qu'ils sont liés à l'acquisition d'un ou plusieurs actifs par celle des parties qui les reçoit. Que le transfert ait lieu en espèce ou en nature, il doit déboucher sur une variation équivalente des actifs financiers ou non financiers inscrits dans les comptes de patrimoine de l'une des parties. Les principaux transferts du compte du Reste du monde sont les aides à l'investissement et les « autres transferts en capital ».

- **Les aides à l'investissement (D92)**

Ce sont des aides destinées à financer une partie ou la totalité du coût de l'acquisition d'actifs fixes. Elles peuvent prendre la forme d'aides en nature : transferts de matériel de transport, mise à disposition de bâtiments, etc. Les transferts d'équipements militaires en sont exclus. S'il s'agit d'aides en espèces, elles concernent par exemple, les versements à fonds perdus pour la construction de ponts, de routes, d'usines, etc. Les aides à l'investissement en provenance du reste du monde comprennent celles versées directement par les institutions de l'Union européenne (par exemple, transferts du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et du Fonds européen agricole pour le développement rural [Feader]).

Conventionnellement, les aides à l'investissement sont enregistrées, en emplois négatifs dans de passifs (ressources du compte de capital du Reste du monde. Mais la nomenclature permet de distinguer les transferts à recevoir par le Reste du monde, donc à payer par la France, des transferts à payer par le Reste du monde donc à recevoir par la France.

Les estimations du compte du reste du monde reprennent les données de la Balance des paiements, moyennant une correction à la baisse d'environ 400 millions d'euros par an sur les aides à l'investissement versées par le reste du monde correspondant à des paiements effectués à des entreprises du secteur aéronautique et spatial, dans la mesure où des montants similaires et impliquant les mêmes entreprises semblent déjà comptabilisés en exportations de services de la France vers l'Union européenne.

- **Les autres transferts en capital (D 99)**

Les « autres transferts en capital » regroupent toutes les opérations de transfert autres que les aides à l'investissement et les impôts en capital qui, bien que ne constituant pas des opérations de répartition du revenu, opèrent une redistribution de l'épargne ou du patrimoine entre la France et le Reste du monde. Elles comprennent, entre autres, les contreparties d'annulation de dettes décidées d'un commun accord entre les parties, les dédommagements par les administrations publiques ou par le Reste du monde des pertes en capital consécutives à des guerres ou à d'autres événements politiques ou à des catastrophes naturelles.

Conventionnellement, **les « autres transferts en capital » sont également enregistrés, en emplois négatifs dans le passifs (ressource) du compte du Reste du monde.** Mais la nomenclature permet de distinguer les transferts à recevoir par le Reste du monde, des transferts à payer au Reste du monde (cf. tableau infra).

LES TRANSFERTS EN CAPITAL DANS LE COMPTE DU RESTE DU MONDE (COMPTE 2014)

En millions d'euros

		Intitulés	Sources	Evaluation (ressources)
D9		Transferts en capital		1 070
	D9r	Transferts en capital à recevoir		2 320
		D92r Aides à l'investissement à recevoir	Compte des administrations publiques	245
		D99r Autres transferts en capital à recevoir	Remises de dettes (BdP_KA3) et transferts des migrants (BdP_KA4) + autres éléments du compte des APU	2 075
	D9p	Transferts en capital à payer		-1 250
		D92p Aides à l'investissement à payer	Compte des administrations publiques	-1 083
		D99p Autres transferts en capital à payer	BdP_(KA3 et KA4) + autres éléments du compte des APU	-167

ANNEXE

LA NOMENCLATURE DES OPÉRATIONS

DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE

Transferts

- TR11 : Transferts de produits fatals
- TR12 : Transferts agricoles
- TR13 : Transferts de ventes résiduelles

P1 : Production

- P11 : Production marchande
 - P119 : Production de services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)*
- P12 : Production pour emploi final propre
- P13 : Production non marchande

P2 : Consommation intermédiaire

P3 : Dépense de consommation finale

- P31 : Dépense de consommation finale individuelle
- P32 : Dépense de consommation finale collective

P4 : Consommation finale effective

- P41 : Consommation individuelle effective
- P42 : Consommation collective effective

P5 : Formation brute de capital

- P51G : Formation brute de capital fixe
- P511 : Acquisitions moins cessions d'actifs fixes
- P512 : Coût du transfert de propriété d'actifs non produits
- P51C : Consommation de capital fixe (-)
- P51N : Formation nette de capital fixe
- P52 : Variations de stocks
- P52A : Variations de stocks producteurs
- P52B : Variations de stocks utilisateurs et de stocks commerce
- P53 : Acquisitions moins cessions d'objets de valeur

NP : Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits

- NP1 : Acquisitions moins cessions de ressources naturelles
- NP2 : Acquisitions moins cessions de contrats, baux, licences
- NP3 : Acquisitions moins cessions de fonds commerciaux et autres actifs commerciaux

P6 : Exportations de biens et services

- P61 : Exportations de biens
- P62 : Exportations de services

P7 : Importations de biens et services

- P71 : Importations de biens
- P72 : Importations de services
- P73 : Correction CAF/FAB

D1 : Rémunération des salariés

- D11 : Salaires et traitements bruts
 - D111 : *Salaires et traitements en espèces*
 - D112 : *Salaires et traitements en nature*
- D12 : Cotisations sociales à la charge des employeurs
 - D121 : *Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs*
 - D122 : *Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs*

D2 : Impôts sur la production et les importations

- D21 : Impôts sur les produits
 - D211 : *Impôts de type TVA*
 - D212 : *Impôts sur les importations autres que TVA*
 - D214 : *Autres impôts sur les produits*
- D29 : Autres impôts sur la production
 - D291 : *Impôts sur les salaires et la main d'œuvre*
 - D292 : *Impôts divers sur la production*

D3 : Subventions

- D31 : Subventions sur les produits
 - D311 : *Subventions sur les importations*
 - D319 : *Autres subventions sur les produits*
- D39 : Subventions d'exploitation
 - D391 : *Subventions sur rémunérations*
 - D392 : *Bonifications d'intérêts*
 - D393 : *Prise en charge d'autres coûts*
 - D399 : *Autres subventions d'exploitation*

D4 : Revenus de la propriété

- D41 : Intérêts
- D42 : Revenus distribués des sociétés
 - D421 : *Dividendes*
 - D422 : *Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés*
- D43 : Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers
- D44 : Revenus d'investissement
 - D441 : *Revenus d'investissement attribués aux assurés*
 - D442 : *Revenus d'investissement à payer sur les droits à pension*
 - D443 : *Revenus d'investissement attribués aux détenteurs de parts de fonds d'investissement*
- D45 : Loyers

D5 : Impôts courants sur le revenu et le patrimoine

- D51 : Impôts sur le revenu
- D59 : Autres impôts courants
- D61 : Cotisations sociales nettes
 - D611 : *Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs*
 - D612 : *Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs*
 - D613 : *Cotisations sociales effectives à la charge des ménages*
 - D614 : *Suppléments de cotisations sociales à la charge des ménages*
- D62 : Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature
 - D621 : *Prestations de sécurité sociale en espèces*
 - D622 : *Autres prestations d'assurance sociale*
 - D623 : *Prestations d'assistance sociale en espèces*
- D63 : Transferts sociaux en nature
 - D631 : *Transferts sociaux en nature - production non marchande*
 - D632 : *Transferts sociaux en nature - production marchande achetée*

D7 : Autres transferts courants

- D71 : Primes nettes d'assurance-dommages
- D72 : Indemnités d'assurance-dommages
- D73 : Transferts courants entre administrations publiques
- D74 : Coopération internationale courante

D75 : Transferts courants divers
D751 : *Transferts courants aux institutions sans but lucratif au service des ménages*
D752 : *Transferts courants entre ménages*
D759 : *Autres transferts courants divers*
D76 : Ressources propres de l'UE fondées sur la TVA et le RNB

D8 : Ajustement pour variation des droits des ménages à pension

D9 : Transferts en capital

D9r : Transferts en capital à recevoir
D91r : Impôts en capital à recevoir
D92r : Aides à l'investissement à recevoir
D99r : Autres transferts en capital à recevoir
D9p : Transferts en capital à payer
D91p : Impôts en capital à payer
D92p : Aides à l'investissement à payer
D99p : Autres transferts en capital à payer

Opérations sur actifs et passifs financiers

F1 : Or monétaire et droits de tirage spéciaux

F2 : Numéraire et dépôts

F3 : Titres de créance

F4 : Crédits

F5 : Actions et parts de fonds d'investissement

F6 : Droits sur les provisions techniques d'assurance, sur les fonds de pension et sur les réserves de garanties standard

F7 : Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés

F8 : Autres comptes à recevoir / à payer

SOLDES COMPTABLES

B1G : Valeur ajoutée brute / Produit intérieur brut

B1N : Valeur ajoutée nette / Produit intérieur net

B2G : Excédent brut d'exploitation

B2N : Excédent net d'exploitation

B3G : Revenu mixte brut

B3N : Revenu mixte net

B4G : Revenu d'entreprise brut

B4N : Revenu d'entreprise net

B5G : Solde brut des revenus primaires / Revenu national brut

B5N : Solde net des revenus primaires / Revenu national net

B6G : Revenu disponible brut

B6N : Revenu disponible net

B7G : Revenu disponible brut ajusté

B7N : Revenu disponible net ajusté

B8G : Épargne brute

B8N : Épargne nette

B9 : Capacité (+) / besoin (-) de financement

B10 : Variations de la valeur nette / patrimoine national

B11 : Solde des échanges extérieurs de biens et services

B12 : Solde des opérations courantes avec l'extérieur

B90 : Valeur nette

EMPLOI

E10 : Emploi intérieur total

E20 : Emploi intérieur salarié

E30 : Emploi intérieur non salarié